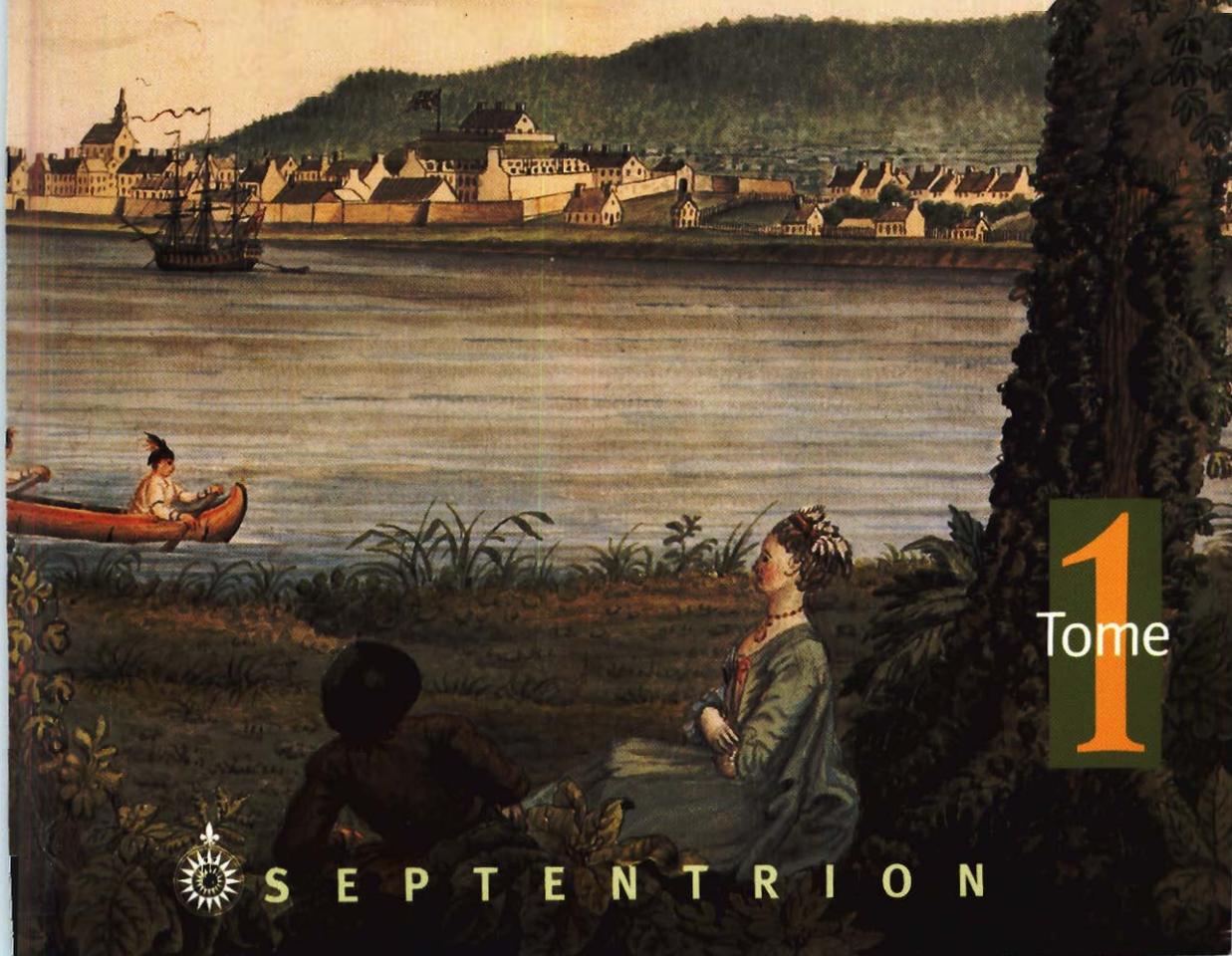


JACQUES LACOURSIÈRE

HISTOIRE POPULAIRE DU QUÉBEC

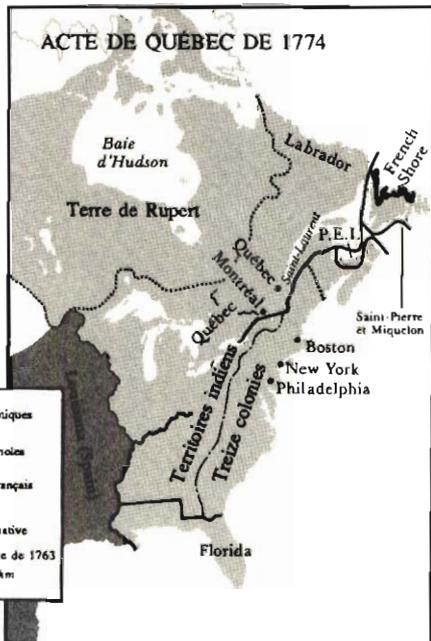
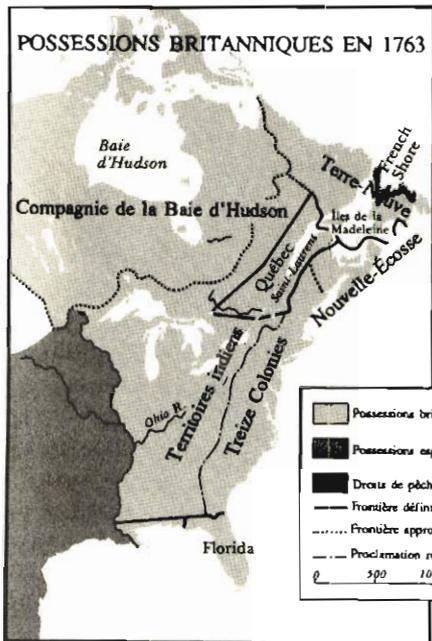
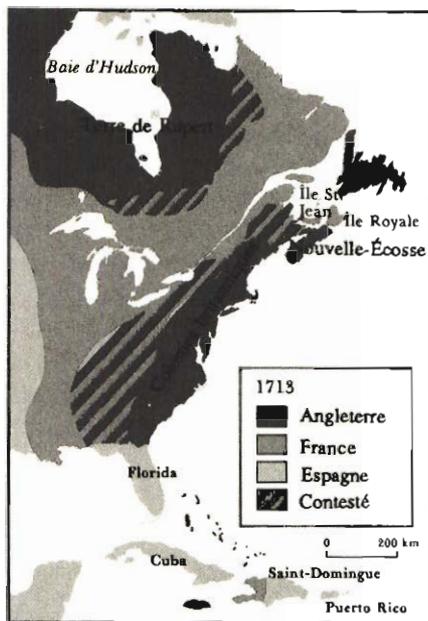
Des origines à 1791



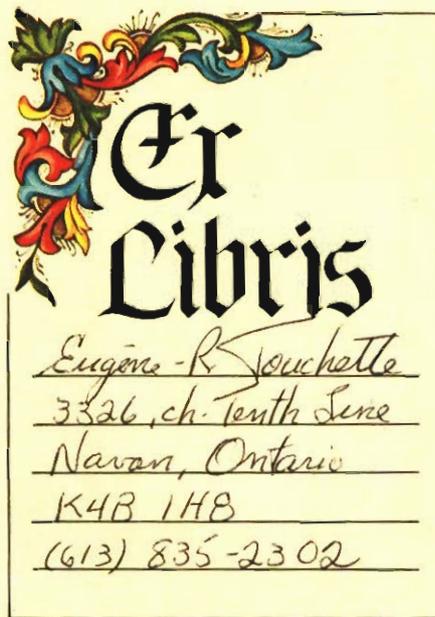
1
Tome

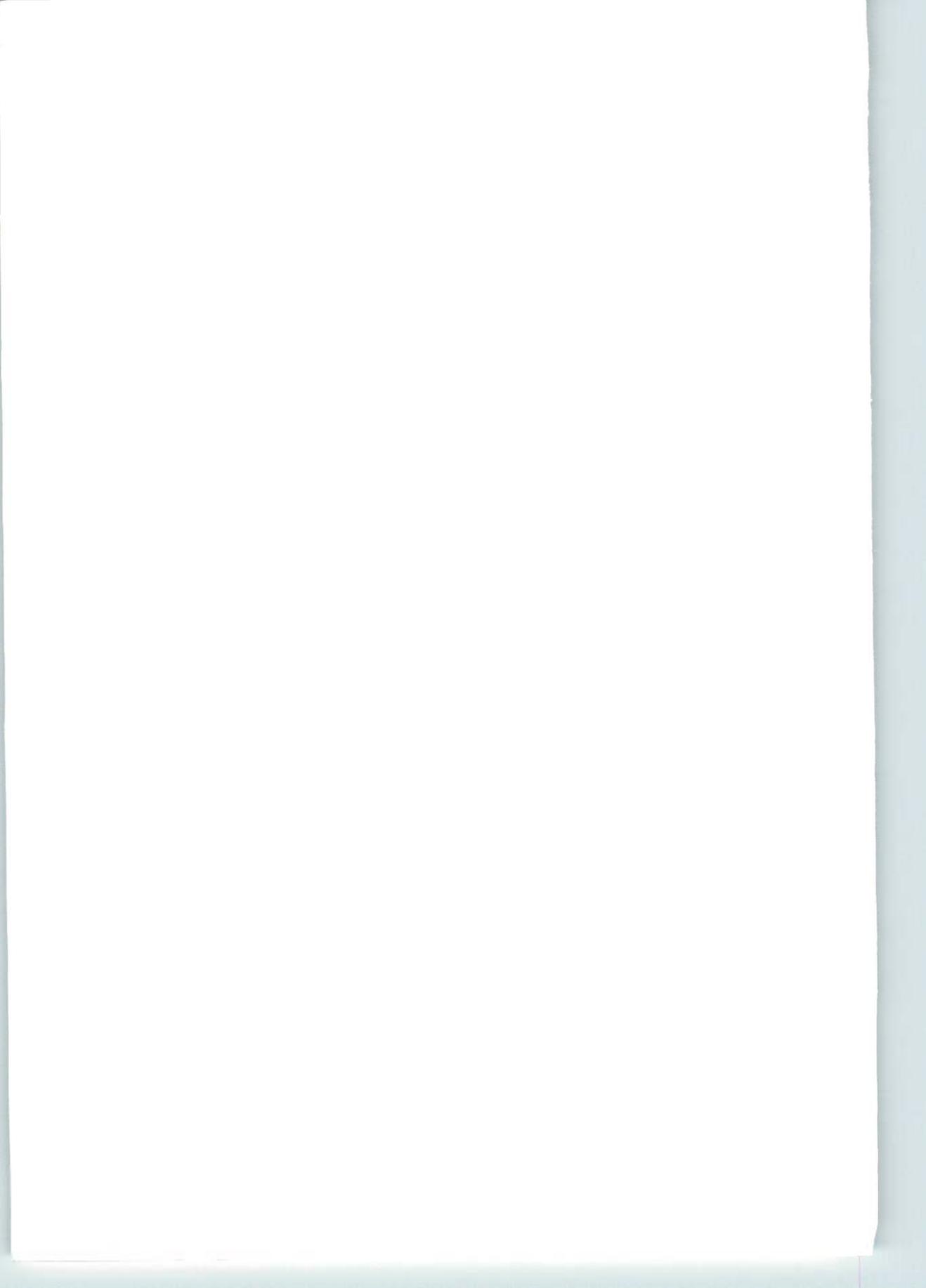


SEPTENTRION



HISTOIRE
POPULAIRE
DU QUÉBEC





Jacques Lacoursière

HISTOIRE
POPULAIRE
DU QUÉBEC

I

DES ORIGINES À 1791

Éditions Samuel-de-Champlain Inc.
succursale Franco-Québécoise
d'Éditions et de Géographie



Les éditions du Septentrion sont inscrites au Programme de subvention globale du Conseil des Arts du Canada et reçoivent l'appui de la SODEC.

Illustration de la page couverture : Thomas Davies, *Vue de Montréal, prise de l'île Sainte-Hélène en 1762*. Aquarelle sur mine de plomb, Musée des Beaux-arts du Canada, n° 6272.

Chargés de projet : Marcelle Cinq-Mars, Denis Vaugeois

Corrections d'épreuve : Andrée Laprise

Mise en pages : Folio infographie

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire au
1300, av. Maguire, Sillery (Québec) G1T 1Z3
ou par télécopieur (418) 527-4978

© Les éditions du Septentrion
1300, avenue Maguire
Sillery (Québec)
G1T 1Z3

Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal - 4^e trimestre 1995

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-89448-050-4

 **IMPRIMÉ AU CANADA**

AVANT-PROPOS



JACQUES LACOURSIÈRE A LE SENS DU DÉTAIL, de l'anecdote. Il a l'esprit curieux. Voilà pourquoi il est si intéressant à écouter et à lire. D'abord un littéraire, il est venu à l'histoire par un concours de circonstances. Un emploi d'été l'a amené aux Archives nationales du Canada comme assistant de recherche. Il fit merveille. Intelligent, vif, cultivé, il savait trouver le bon document, le comprendre et le faire parler.

De professeur, il devint archiviste. Il a ainsi appris l'histoire par un contact direct avec les documents. Travailleur acharné, aucune collection ne le rebutait. Systématique et relativement ordonné — la mémoire compensant pour le reste — il préparait des fiches. Surtout des fiches chronologiques.

Lorsque le *Journal Boréal Express* vit le jour, il en devint naturellement le secrétaire. Pour chaque numéro, il préparait un plan, identifiait les sujets et fournissait les références. Lui-même aimait se réserver les faits divers, les petites annonces, le courrier des lecteurs, etc. Pendant cinq ou six ans, un effort soutenu lui permit d'acquérir une extraordinaire connaissance de notre passé.

Dès 1968, il s'associait à une œuvre de synthèse qui devint *Canada-Québec, synthèse historique*. Comme pour le *Journal*, le succès fut immédiat. Puis Jacques Lacoursière se tourna vers la radio et la télévision. Il prépara des textes, accorda des entrevues, fit de l'animation. On lui attribue la première production radiophonique de Radio-Québec, *En remontant la rivière*. En 1972, il prépara *Notre histoire. Québec-Canada*, série de 15 volumes destinés aux magasins à grande surface.

Ses vastes connaissances autant que son étonnante capacité de travail incitèrent des éditeurs français et québécois à développer le projet d'une nouvelle collection d'ouvrages d'histoire destinés au grand public. Trois étapes étaient prévues : la constitution d'une banque documentaire, la rédaction de fascicules mis en vente sur une base hebdomadaire, lesquels seraient ensuite repris en volume avec Time-Life Canada ou du moins selon la formule popularisée par cette maison. Les 144 fascicules produits furent reliés par groupe de 12. Aujourd'hui, cette collection est pratiquement introuvable.

À chaque Salon du livre, les gens nous parlent du *Journal Boréal Express* et de *Nos Racines*. « Pourquoi ne pas réimprimer ? » nous demande-t-on. Pour le *Journal*, le projet est à l'étude. Pour le texte courant de *Nos Racines*, c'est maintenant fait.

La première étape fut la préparation d'un CD-Rom avec les Logiciels de Marque, sur lequel on retrouve toute la matière de *Nos Racines*, y compris les illustrations en couleurs. Parallèlement, une nouvelle version du texte de base, complémentaire d'un nouveau CD-Rom qui sera offert avec les quatre tomes de *L'Histoire populaire du Québec*, fut préparée pour tenir compte de la disparition des légendes, des encarts, des notices généalogiques, rédigés par Hélène-Andrée Bizier, tout autant que des travaux les plus récents des spécialistes.

Par ailleurs, il fut convenu d'intégrer les numéros thématiques, par exemple sur les explorations, les pêcheries, la traite des fourrures. Ils permettent un temps d'arrêt dans le développement chronologique, tout en proposant des informations additionnelles.

Même si l'ensemble comptera plus de 2000 pages, le texte est rapide. L'auteur colle aux faits. Il ne se perd pas en savantes considérations. À chaque page, le lecteur se retrouve devant un flot de renseignements présentés dans un style vivant et clair.

Les spécialistes regretteront un peu l'absence de références précises. D'abord, que chacun se rassure : l'auteur n'avance rien qui ne soit appuyé sur des documents fiables. Également, il fournit généralement assez de précisions pour donner une bonne idée de la source utilisée : journal d'époque, correspondance officielle, rapport d'administrateur, etc.

L'œuvre de Jacques Lacoursière est monumentale. Depuis François-Xavier Garneau, aucun historien n'avait osé entreprendre une histoire aussi vaste de ce qui était hier le Canada et qui est devenu pour l'essentiel le Québec.

Le travail de Jacques Lacoursière nous réconcilie avec l'histoire parce qu'il sait nous conduire à la rencontre des acteurs, des plus célèbres aux plus humbles, et nous mettre en présence des événements de la grande et de la petite histoire. N'est-ce pas la seule vraie façon de comprendre le présent ?

DENIS VAUGEOIS

LA DÉCOUVERTE



BIEN AVANT QUE JACQUES CARTIER ne prenne possession du territoire au nom du roi de France, en 1534, le Canada avait reçu des voyageurs, des explorateurs et des pêcheurs de diverses nationalités. Il y a 2500 ans, des Phéniciens auraient remonté le fleuve Saint-Laurent. Des pierres trouvées en plusieurs endroits en seraient les principaux témoins. La présence de moines irlandais est plus certaine. Ces hommes auraient cherché refuge sur une terre plus hospitalière à la fin du IX^e siècle. Fuyant les envahisseurs vikings, ces moines se seraient établis sur une île du golfe Saint-Laurent avant d'aller vivre au Cap-Breton. Des archéologues, des Américains surtout, tel Arlington H. Mallery, sont persuadés qu'il y a eu des colonies irlandaises dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs.

Les tenants d'une colonisation irlandaise font valoir le fait que l'on retrouve dans la civilisation des Amérindiens algonquins « l'influence certaine des Celtes d'Irlande ». Par ailleurs, seule une présence chrétienne pourrait expliquer certaines habitudes des Micmacs vivant sur la côte atlantique. Jacques Cartier, dans le récit de son voyage de 1534, raconte que le 24 juillet, alors qu'il vient de planter une croix à Gaspé, le capitaine des Amérindiens qui avait assisté au « spectacle », s'approche de son bateau. « Il nous fit, dit-il, une grande harangue, nous montrant la croix et faisant le signe de la croix avec deux doigts. »

Comment, se demande l'historien Gustave Lanctot, les Indiens auraient-ils su faire le signe de croix sans un contact antérieur avec des chrétiens ? D'autant plus que, au mois de juillet 1607, Samuel de Champlain trouve, non loin du bassin des Mines en Nouvelle-Écosse, des vestiges d'une présence chrétienne. « En l'un de ces ports, trois ou quatre lieues au nord du cap de Poutrincourt [Cape Split], nous trouvâmes une croix qui était fort vieille, toute couverte de mousse et presque toute pourrie, qui montrait un signe évident qu'autrefois il y avait été des chrétiens. » Mais rien ne prouve que ces chrétiens ne soient pas des pêcheurs qui, dans un élan de dévotion, auraient élevé une croix à cet endroit !

Une invasion normande

Au début du IX^e siècle, les pays nordiques de l'Europe connaissent le surpeuplement. Les hommes du Nord, appelés aussi Norsemen, Normands ou Vikings, commencent à envahir les pays voisins, puis les terres du sud. La France et l'Angleterre sont mises à sac. À cette époque, les Vikings sont certainement les plus habiles navigateurs. Leurs drakkars, munis d'une quille en chêne et d'un gouvernail fixé à tribord arrière, leur permettent d'affronter la mer avec audace.

En 982, Eirikr Thorvaldsson, plus connu sous le nom d'Érik le Rouge, accusé de meurtre, est banni d'Islande pour trois ans. Il décide donc de partir à la recherche d'une terre que Gunnbjom, « le Corbeau », avait vue. Il occupe ses trois années d'exil à explorer les côtes du Groenland. En 985, il organise un projet de colonisation. Dans le groupe, se trouve Herjólf, le père de Bjarni. Ce dernier décide lui aussi, l'année suivante, de se rendre au Groenland.

La *Saga d'Érik le Rouge* raconte ainsi le voyage de Bjarni :

Ils naviguèrent trois jours, jusqu'au moment où la terre fut perdue de vue, alors le bon vent tomba. Des vents du nord s'élevèrent et du brouillard. Ils ne surent plus où ils étaient entraînés et ainsi se passèrent plusieurs doerg. Puis ils revirent le soleil et purent reconnaître la région du ciel. Ils hissèrent la voile et passèrent un doerg entier avant d'apercevoir la terre. Ils discutèrent entre eux quelle terre ce pouvait bien être et Bjarni dit qu'il ne croyait pas que ce puisse être le Groenland. Ils lui demandèrent s'il voulait aller à terre ou non : « Mon avis est que nous longions cette terre. » Ils le firent et purent bientôt voir que le pays était peu accidenté et couvert de forêts et qu'il y avait de petites hauteurs. Ils laissèrent la côte à babord avec leur écoute tournée vers la terre. Ils naviguèrent deux doerg et ils aperçurent une autre terre. [...] Ils s'approchèrent bientôt de cette terre et virent qu'elle était plate et boisée.

Les matelots prétextèrent un manque de bois et d'eau pour demander à Bjarni la permission de mettre pied à terre. Le chef refusa et l'on fit voile vers la haute mer. Enfin, après de longs jours, l'expédition arriva au Groenland.

Le fils d'Érik le Rouge, Leifr *heppni* Eiriksson, décide à son tour de partir à la recherche des terres entrevues par Bjarni. Parmi les trente-cinq personnes qui l'accompagnent se trouve un homme du Sud, un Germain du nom de Tyrkír. L'expédition retrouve facilement la première terre à laquelle Leifr donne le nom de Helluland, le pays des pierres plates ; la deuxième reçoit celui de Markland, le pays plat et boisé. Enfin, tous descendent sur une île qui se trouvait au nord de la troisième terre. « Ils y abordèrent et l'explorèrent, raconte la *Saga des Groenlandais*. Le temps était bon et ils virent de la rosée sur l'herbe. » Ayant regagné leur bateau, « ils arrivèrent à un détroit situé entre cette île et un cap qui pointait vers le Nord ». À nouveau, ils mettent pied à terre. « Ils descendirent leurs hamacs et se construisirent de grands abris. Ils décidèrent de s'y installer pour l'hiver et bâtirent de grandes huttes. Il ne manquait pas là de saumons, tant dans la rivière que dans le lac, et des saumons plus grands qu'ils n'en avaient vus auparavant. La contrée tout autour leur parut posséder de telles qualités que le bétail n'aurait pas besoin de fourrage pendant l'hiver. L'herbe ne blanchissait presque pas. La longueur relative

des jours et des nuits était plus égale qu'au Groenland. » La découverte de vignes sur cette île lui vaut alors le nom de Vinland.

De retour au Groenland, Leifr décrit dans le détail son séjour au Vinland. Son frère Thorvaldr prétend qu'il n'a pas suffisamment exploré le territoire. Il décide de s'y rendre à son tour avec trente hommes à bord. Lors de son périple, il découvre une terre qui lui semble agréable et ordonne à ses hommes d'y construire une maison.

Les habitants de ce territoire, surnommés Skraelings par les Vikings, voient d'un mauvais œil cet envahissement par des étrangers qui ne reculent pas devant l'assassinat. Les Skraelings, « sur leurs canots de peau », se lancent à l'attaque du navire sur lequel se sont réfugiés les Vikings. Thorvaldr est mortellement blessé. Comme il l'avait demandé, ses hommes l'ensevelissent à l'endroit du campement, une croix plantée à sa tête, une autre à ses pieds.

Au cours des deux siècles suivants, les Vikings effectuent d'autres voyages au Vinland, y construisent des maisons et en cultivent la terre. L'hostilité des Skraelings rend leur situation de plus en plus précaire. Vers la fin du ^{xiv}^e siècle, la présence viking en Amérique du Nord paraît n'être plus qu'un vague souvenir.

Un Vinland qui voyage

De récentes découvertes archéologiques nous fournissent des preuves supplémentaires d'une colonisation normande en Amérique du Nord, au Canada et au Québec, en particulier. À l'Anse-aux-Meadows, à Terre-Neuve, des chercheurs ont découvert les fondations de quelques bâtiments typiquement scandinaves, les vestiges d'un drakkar et quelques rivets de fer. En Ontario, en 1931, à Beardmore, non loin du lac Nipigon, un employé ferroviaire qui occupait ses temps libres à la prospection, met à jour une épée, une hache et un crochet que les spécialistes identifient comme des objets d'origine viking. Plus récemment, dans la baie de l'Ungava, sur le territoire du Nouveau-Québec, des archéologues ont identifié des sites d'occupation européenne correspondant aussi à l'époque normande.

Mais toutes ces découvertes ne permettent pas encore aux savants de localiser de façon précise le fameux Vinland. Les différentes hypothèses nous amènent de Terre-Neuve à la Virginie, sans oublier la région des Grands Lacs. Certains croient même que les Îles-de-la-Madeleine sont cette terre promise tant recherchée ! L'historien Tryggvi J. Oleson, après une analyse de ces hypothèses, arrive à la conclusion suivante : « Dans la mesure où il est possible de s'entendre au sujet du Vinland, l'emplacement le plus vraisemblable est peut-être la région du cap Cod, mais on n'en sera jamais certain, à moins que l'archéologie ne fournisse des preuves nouvelles et irréfutables. »

Une redécouverte prometteuse

Si Terre-Neuve et le Nouveau-Québec paraissent sombrer dans l'oubli, ce n'est pas pour une longue période. Au ^{xv}^e siècle, l'Europe occidentale est en pleine évolution. La science de la navigation fait d'énormes progrès. Les matelots connaissent mieux l'usage de la boussole et de l'astrolabe. Les cartes sont plus précises. Le prince

portugais, Henri le Navigateur, fonde une école de navigation. Un nouveau type de vaisseau, la caravelle, fait son apparition. Des hommes sont prêts à se lancer sur des mers inconnues ou mal connues, d'autant plus que les nécessités économiques les y contraignent.

L'or, qui est à cette époque la principale unité monétaire, se fait de plus en plus rare en Europe. Le commerce de la soie et des épices se complique avec la chute de Constantinople, la Porte d'Or, aux mains de musulmans. Les intermédiaires entre la Chine, les Indes et l'Arabie deviennent d'une insatiable voracité.

Les épices jouent un rôle important dans la cuisine, la médecine et la pharmacopée. La muscade, les clous de girofle, le gingembre, la cannelle entrent dans la préparation de plusieurs plats ou breuvages. Depuis l'époque des Croisades, les gens bien se sont habitués à manger une nourriture moins fade. D'ailleurs, les épices servent souvent à dissimuler le goût faisandé des viandes, à une époque où la réfrigération est quasi inconnue. De plus, la médecine et les croyances populaires prêtent aux épices des vertus aphrodisiaques capables de régénérer le guerrier le plus épuisé !

En raison des multiples intermédiaires, des risques du voyage et des aléas du marché, le prix des épices devient extrêmement élevé. Le poivre, par exemple, se détaille jusqu'à 1600 dollars le kilogramme. Le clou de girofle coûte, à Londres, 106 fois plus cher qu'aux Molusques d'où il provient. Il est donc normal alors que les commerçants cherchent à se procurer ces épices et ces biens en se rendant directement dans les pays producteurs. Mais, pour cela, il faut trouver une autre route que la Méditerranée. Pour leur part, les Portugais contournent l'Afrique pendant que les Espagnols cherchent à se rendre aux Indes en faisant voile vers l'Ouest. Mais, entre l'Espagne et les Indes, il y a un obstacle majeur contre lequel se bute, en 1492, un marin génois du nom de Christophe Colomb : l'Amérique. Lorsque, le 12 octobre, une terre inconnue apparaît à l'horizon, l'explorateur se croit vraiment parvenu aux Indes.

Il donne donc tout naturellement aux habitants qu'il rencontre le nom d'Indiens. Le blé que ces gens mangent deviendra du blé d'Inde ; il y aura ensuite le cochon d'Inde (le cobail) et le coq d'Inde (la dinde). Colomb ignore donc qu'il vient de redécouvrir un nouveau continent. Il n'est pas surprenant qu'un géographe allemand, Martin Waldseemüller, donne à ce nouveau territoire le nom d'Amérique en l'honneur d'Amerigo Vespucci, un navigateur italien qui fit, lui aussi, quelques voyages au Nouveau Monde.

Pour protéger leurs nouvelles possessions contre les intrus, l'Espagne et le Portugal font appel au pape. Alexandre VI, un ami du roi d'Espagne Ferdinand, promulgue, le 4 mai 1493, la bulle *Inter Cætera II* qui partage les nouveaux mondes entre les deux pays. L'article IX du document papal précise :

À toute personne, quelque dignité qu'elle ait, fut-elle même d'état, de rang, d'ordre ou de condition impériale ou royale, sous peine d'excommunication majeure qu'elle encourra par le seul fait de sa désobéissance, nous interdisons rigoureusement de tenter, sans notre permission spéciale ou celle de nos héritiers et successeurs susdits, pour faire le trafic ou toute autre cause, l'accès des îles et des continents, trouvés ou à trouver, découverts ou à découvrir, au midi ou à

l'ouest d'une ligne faite et conduite du pôle arctique au pôle antarctique [...], fussent-ils situés vers l'Inde ou le fussent-ils vers tout autre pays.

L'année suivante, soit le 7 juin 1494, l'Espagne et le Portugal, d'un mutuel accord et sans consultation avec le pape, déplacent la ligne de démarcation entre les deux zones de possession de 270 lieues vers l'ouest. La raison semble simple : le Portugal veut des droits sur Terre-Neuve, le Labrador et le Cap-Breton. Et ce, avant même les voyages de Jean Cabot ou de Jacques Cartier. L'Angleterre et la France commencent déjà, à la fin du xv^e siècle, à lorgner du côté de l'Amérique. Lors d'une entente intervenue au mois de décembre 1514, entre les habitants de l'île de Bréhat, en Bretagne, et les moines de l'abbaye de Beauport, il est question de pêche à la morue à Terre-Neuve depuis soixante ans, soit depuis l'année 1454.

Un Canada anglais

La menace d'excommunication brandie par le pape contre ceux qui, sans sa permission, iraient à la découverte de nouvelles terres, ne semble pas inquiéter outre mesure le roi d'Angleterre. En effet, le 5 mars 1496, Henri VII accorde au navigateur italien Giovanni Caboto, plus connu sous le nom de Jean Cabot, des lettres patentes l'autorisant à partir en voyage de découverte. Le *Matthew*, ayant à son bord une vingtaine de personnes, quitte le port de Bristol le 2 mai 1497. Cabot est de retour au même endroit le 6 août suivant. Où est-il allé ? Où a-t-il mis pied à terre ? On ne le sait trop. À Terre-Neuve, au Cap-Breton, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Labrador, sur la côte nord québécoise ? L'historien Lucien Campeau se demande même si Cabot a vraiment atterri en Amérique du Nord !

Une chose est certaine : Cabot a fait un beau voyage et il croit avoir visité une terre appartenant au grand Khan. Lorenzo Pasqualigo écrit, le 23 août 1497 :

« Ce compatriote vénitien qui était parti de Bristol dans un petit navire pour aller à la découverte d'îles nouvelles est revenu ; il dit avoir trouvé à 700 lieues d'ici une terre ferme qui est le pays du grand Khan ; qu'il l'a côtoyée pendant trois cents lieues, qu'il a débarqué, et qu'il n'a vu personne ; mais il a apporté au roi certains pièges qui étaient tendus pour prendre du gibier, et une aiguille à faire des rets. Et il a trouvé certains arbres taillés. D'où il conclut que le pays est habité. Il s'est embarqué sans pouvoir s'en assurer et il a mis trois mois à accomplir le voyage. »

Le 24 juin 1497, Cabot prend possession du territoire qu'il vient de découvrir au nom du roi d'Angleterre. Voilà pourquoi les anglophones considèrent cet explorateur comme le découvreur du Canada, titre que méritera aussi le malouin Jacques Cartier.

L'ère des grands voyages

Les débuts du xvi^e siècle sont marqués par de nombreux voyages tant à Terre-Neuve qu'au Nouveau-Québec. Le roi du Portugal, Manuel I^{er}, autorise Gaspar Corte-Real à explorer les terres nouvelles du nord de l'Atlantique. Ce dernier effectue un premier voyage en 1500, mais les résultats sont nuls. L'année suivante, Corte-Real revient et explore, cette fois, les côtes de Terre-Neuve et celles du Labrador. On

ramène au Portugal une cinquantaine d'Amérindiens des deux sexes comme preuve tangible de l'exploration. Ces Amérindiens béothuks ou naskapis soulèvent un intérêt marqué.

Malheureusement, le retour de l'expédition de Gaspar Corte-Real se termine tragiquement. Le navire qui transporte l'explorateur disparaît en mer. En 1502, Miguel Corte-Real part à la recherche de son frère, mais il disparaît à son tour. Prudent, le roi refuse à un troisième Corte-Real l'autorisation de quitter le Portugal, de peur qu'il ne subisse le même sort que les deux autres.

À la suite de l'Angleterre et du Portugal, la France s'intéresse au Nouveau Monde. Non pas les autorités françaises, mais les marchands, les commerçants et les armateurs. Dès 1504, des marins bretons se rendent sur les côtes de Terre-Neuve pour y pêcher la morue. Quatre ans plus tard, l'armateur dieppois Jean Ango charge Thomas Aubert de conduire le navire *La Pensée* aux terres nouvelles. Le marin ramènera à Rouen sept Amérindiens béothuks et un canot. Ce sera la première fois que des Français verront des représentants de la population américaine.

Par la suite et presque à chaque année qui suivra, des pêcheurs français jetteront leurs filets sur les bancs de Terre-Neuve. Ce n'est qu'en 1524 que la première expédition de découverte sera organisée.

La Nova Gallia

Le succès remporté par le voyage de Magellan autour de la terre entre 1519 et 1522 incite des banquiers italiens de Lyon à financer une expédition en Amérique du Nord. Giovanni da Verrazzano reçoit le commandement de *La Dauphine* qui quitte la région de Madère au mois de janvier 1524. La mission est simple : trouver une route plus courte pour se rendre en Asie que celle empruntée par Magellan, soit contourner la pointe sud des Amériques. Les banquiers croient ainsi pouvoir contrôler le commerce des épices.

Pour trouver ce passage, Verrazzano remonte la côte de la Caroline du Nord jusqu'à Terre-Neuve. Il arrive à la conclusion que « cette terre ou Nouveau Monde... forme un tout. Elle n'est rattachée, ajoute-t-il, ni à l'Asie, ni à l'Afrique. [...] Ce continent serait donc enfermé entre la mer orientale et la mer occidentale et les limiterait toutes deux. »

Il donne à la terre explorée le nom de *Francesca*, en l'honneur du roi de France François I^{er}. En 1529, Gerolamo da Verrazzano inscrit les mots suivants sur sa carte du monde : *Nova Gallia*. La Nouvelle-France vient de naître.

Le roi entre en scène

En 1532, l'année même où la Bretagne est rattachée administrativement à la France, le roi François I^{er} se rend en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Il y rencontre Jean Le Veneur, évêque de Lisieux et abbé de la célèbre abbaye. Ce dernier présente au roi de France un pilote malouin, parent du procureur fiscal du Mont-Saint-Michel. Il vante les mérites de Jacques Cartier qui a déjà à son crédit des voyages au Brésil et à Terre-Neuve. L'abbé se dit prêt à financer une partie des frais d'un voyage de

découverte. François I^{er} a quelques réticences à enfreindre les ordres du pape et il ne tient pas à avoir des démêlés avec Clément VII.

L'année suivante, soit au mois d'octobre 1533, l'occasion est donnée au roi de rencontrer le pape et de discuter de la question. En effet, le fils de François I^{er} épouse à Marseille la nièce du pape. L'abbé Le Veneur assiste à la cérémonie et l'atmosphère de la noce se prête bien à des échanges cordiaux. Ainsi en vient-on à parler de la bulle *Inter Cætera II*. Le pape fait aussitôt disparaître les appréhensions royales en affirmant que « la bulle pontificale partageant les continents nouveaux entre les couronnes d'Espagne et du Portugal ne concernait que les continents connus et non les terres ultérieurement découvertes par les autres couronnes ».

François I^{er} décide donc de financer à même le trésor royal une expédition dont le but serait de « découvrir certaines îles et pays où l'on dit qu'il se doit trouver une grande quantité d'or et d'autres riches choses ». Le 18 mars 1534, Cartier dispose de la somme de 6000 livres tournois pour couvrir les frais de ravitaillement, d'armement et d'équipage. À Saint-Malo, il a de la difficulté à recruter les hommes dont il aura besoin, car quelques armateurs avaient déjà raflé « les maîtres de navires, les maîtres marinières et les compagnons de mer ». Une ordonnance royale donne le premier choix au capitaine malouin. Le 20 avril, tout est prêt pour le départ.

Un aller en ligne droite

Charles de Mouy, seigneur de La Meilleraye, vice-amiral de France, fait prêter les serments d'office aux capitaines, maîtres et compagnons. Le 20 avril 1534, les deux navires dont l'Histoire n'a pas retenu le nom, quittent le port de Saint-Malo. Le tonnage de chacun est d'environ soixante tonneaux. L'équipage se compose de soixante et un hommes. Le 10 mai, après vingt jours de navigation, tous mettent pied à terre au cap Bonavista, à Terre-Neuve. Les glaces obligent les navires à jeter l'ancre dans un havre qui reçoit le nom de Sainte-Catherine, probablement en l'honneur de Catherine Des Granches, l'épouse de Jacques Cartier. On profite d'un arrêt de dix jours pour remettre les barques en bon état.

Le 21 mai, le voyage se poursuit. Cartier arrive à l'île des Oiseaux, connue aujourd'hui sous le nom de Funk Island. Tous se précipitent pour voir les milliers d'oiseaux vivant sur l'île. « En moins d'une demi-heure, nos deux barques en chargèrent comme des pierres. Chacun de nos navires en sala quatre ou cinq pipes^{*}, sans compter ce que nous avons mangé de frais. »

De l'ours au menu

L'île des Oiseaux est située à environ vingt kilomètres de la terre ferme. Cette distance ne rebute pas les ours blancs qui s'y rendent à la nage pour se nourrir des volatiles. Le samedi 24 mai, veille de la Pentecôte, « nos gens en trouvent un, grand

* « La pipe en Bretagne est une mesure des corps sec, qui contient 10 charges, et chaque charge contient 4 boiseaux. Quand elle est pleine de blé, elle doit peser 600 livres. » (*Dictionnaire de Furetière*, édition de 1727.)

comme une vache, aussi blanc qu'un cygne, qui sauta dans la mer devant eux », lit-on dans le récit du voyage. « Le lendemain, en faisant route vers terre, nous trouvâmes l'ours à environ la mi-chemin, qui allait à terre aussi vite que nous le faisons à voile. L'ayant aperçu, nous lui donnâmes la chasse avec nos barques et nous le primes de force. Sa chair était aussi bonne à manger que celle d'une génisse de deux ans. »

Le 27 mai, l'expédition arrive au détroit de Belle-Isle que l'on appelait alors la baie des Châteaux. Le mauvais temps et les glaces forcent Cartier à faire à nouveau relâche dans un havre pendant une douzaine de jours. Le 9 juin, les navires remettent à la voile et arrivent à Blanc-Sablon, sur la côte Nord du golfe Saint-Laurent. Cette région, affirme Cartier, est le site « de grande pêcherie ». Comparativement, il trouve le port de Brest plus sympathique que celui de Blanc-Sablon. On y jette l'ancre pour refaire les provisions de bois et d'eau. Quelques membres de l'équipage explorent les alentours. Le 11 juin, jour de la Saint-Barnabé, tous assistent à la messe. Le problème est que nous ne savons pas s'il y avait un prêtre à bord de l'un des navires. La relation du voyage ne mentionne pas la présence d'un prêtre. « On a pensé qu'il s'agit là de messe blanche, c'est-à-dire d'une récitation ou d'un chant en commun des prières de la messe, sans qu'il y ait sacrifice, écrit l'historien Marcel Trudel. Pourtant, ajoute-il, rien ne s'oppose à ce qu'on laisse à messe ouïe et à chanter la messe (les deux expressions employées dans le texte de Cartier) leurs sens habituels : les expéditions officielles comprenaient au moins un aumônier. En tout cas, d'après la relation, aucun prêtre ne fait d'évangélisation auprès des missionnaires ; le rôle missionnaire de la France n'est pas pour ce voyage. »

Une croix et un bateau

Cartier continue à explorer la côte Nord. Le vendredi, 12 juin, il arrive dans un havre qu'il appelle Saint-Servan, connu aujourd'hui sous le nom de la Baie-des-Homards. Il y plante une croix, la première de ce voyage. Quelques lieues plus loin, il découvre une rivière très saumoneuse à laquelle il donne le nom de Saint-Jacques. Dans cette rivière, il aperçoit « un grand navire qui était de La Rochelle et qui avait passé la nuit au havre de Brest où il pensait aller faire sa pêcherie ».

La région visitée ne plaît pas au découvreur.

Si la terre était aussi bonne qu'il y a de bons havres, ce serait un bien ; cette terre ne doit pas se nommer Terre-Neuve, mais pierres et rochers effroyables et mal rabotés ; car, dans toute cette côte du nord, je n'ai vu une charretée de terre, même si je suis descendu en plusieurs endroits. À l'exception de Blanc-Sablon, il n'y a que de la mousse et de petits bois avortés. Enfin, j'estime mieux qu'autrement que c'est la terre que Dieu donna à Caïn. Il y a des gens sur cette terre, qui sont d'assez belle corpulence, mais ce sont des gens effroyables et sauvages. Ils ont leurs cheveux liés sur la tête, à la façon d'une poignée de foin tressé, un clou passé par le milieu ou autre chose. Ils y lient quelques plumes d'oiseaux.

Les Îles-de-la-Madeleine

Enfin, le capitaine explore une île qui le remplit d'aise ; l'île Brion, une des îles de la Madeleine. « Cette île, écrit-il, est la meilleure terre que nous ayons vue, car un arpent de cette terre vaut mieux que tout Terre-Neuve. Nous la trouvâmes pleine de beaux arbres, de prairies, de champs de blé sauvage et de pois en fleur, aussi épais et aussi beaux que je ne vis jamais en Bretagne, tellement qu'il me semblait qu'ils avaient été semés par un laboureur. Il y a beaucoup de groseilliers, de fraisiers et de roses de Provins, de persil et d'autres bonnes herbes de grande odeur. »

Cartier passe quelques jours à explorer quelques-unes des îles de l'archipel, avant d'arriver à l'actuelle Île-du-Prince-Édouard qu'il prend pour la terre ferme. Pour la seconde fois, l'explorateur s'enthousiasme devant la qualité des sols. « Les terres où il n'y a pas de bois sont fort belles et toutes pleines de pois, de groseilliers, blancs et rouges, de fraises, de framboises et de blé sauvage comme du seigle, lequel il me semble y avoir été semé et labouré. C'est la terre la mieux tempérée qu'il est possible de voir et de grande chaleur. Il y a plusieurs tourtes, ramiers et autres oiseaux. Il ne manque que de ports. »

Le 2 juillet, il aperçoit la pointe Escuminac, au Nouveau-Brunswick. Cartier cherche toujours le passage qui lui permettrait de se rendre en Chine. Le cap, situé sur la partie nord de l'île de Miscou, reçoit le nom de cap d'Espérance « pour l'espoir que nous avons d'y trouver un passage ».

Des relations enflammées

Cartier continue son exploration de la côte. Il arrive maintenant en Gaspésie. Il fait relâche dans une petite baie qui, plus tard, prendra le nom de Port-Daniel. Au cours d'un arrêt d'une semaine, les Français reçoivent la visite des habitants du pays. Des Amérindiens micmacs les invitent à descendre à terre, leur « montrant des peaux sur des bâtons ». Bientôt, les canots se font de plus en plus nombreux autour du navire de l'explorateur. Les Amérindiens multiplient les signes de joie et d'amitié. Ils crient aux visiteurs : « Napou tou daman asurtat », ce qui signifierait « Ami, ton semblable t'aimera ». Un tel déploiement soulève de la crainte chez les Français, qui font signe aux « envahisseurs » de se retirer. Cartier donne alors l'ordre de tirer deux coups de passe-volant, un genre de petit canon.

Une telle réception, malgré sa rudesse, ne rebute pas les Micmacs. Le lendemain, soit le 7 juillet 1534, ils reviennent en nombre, désireux encore une fois de faire du troc avec les Français. Par des signes, ils essaient de faire comprendre aux étrangers qu'ils sont venus pour échanger des marchandises. Les Français, mieux apprivoisés que la veille, échangent leurs objets contre des peaux de fourrures. « Ils nous donnèrent tout ce qu'ils avaient, tellement qu'ils s'en retournèrent chez eux tout nus, sans aucune chose. »

Selon l'historien Marcel Trudel, « ce 7 juillet 1534 marque une date importante : c'est la première cérémonie, dûment constatée, d'un échange commercial entre les Européens et les indigènes du golfe ; ce n'était pas la première traite, il s'en faut de beaucoup ; l'empressement des Micmacs à recevoir les étrangers, leur insistance à offrir leurs marchandises prouvent bien que ces indigènes ont l'habitude de

traiter avec les Européens ; on sait d'ailleurs que les explorateurs et les pêcheurs d'avant Cartier sont revenus avec des fourrures, mais c'est la première fois qu'on nous décrit la cérémonie de la traite. »

Au nom du roi de France

Toujours à la recherche du passage vers la Chine, Cartier explore une baie dont les terres sont les plus belles qu'il soit possible de voir et « d'une chaleur plus tempérée que la terre d'Espagne », d'où son nom de baie des Chaleurs.

Encore là, l'accueil des Amérindiens est des plus chaleureux. Ces derniers offrent aux Français des morceaux de loup-marin qu'ils viennent de faire cuire à la braise. Tout le long de la côte, ce sont des cris de joie et des danses chaque fois que les navires font leur apparition.

Le vendredi 24 juillet, Cartier et ses hommes mettent pied à terre à la Pointe-de-Penouille, non loin de l'actuelle ville de Gaspé. À la suite des rencontres récentes avec les Amérindiens, le chef de l'expédition sent le besoin d'assurer la possession de ces territoires au roi de France, sans tenir compte des droits des premiers occupants. « Nous fîmes faire une croix de trente pieds de haut, qui fut faite devant plusieurs [Amérindiens], sur la pointe de l'entrée du dit havre, sous le croisillon de laquelle nous mîmes un écusson en bosse à trois fleurs de lys et dessus un écriteau en bois, engravé en grosse lettre de forme où il y avait VIVE LE ROI DE FRANCE. Nous plantâmes cette croix sur ladite pointe, devant eux, lesquels nous regardaient faire et planter. Après qu'elle fut élevée en l'air, nous nous mîmes tous à genoux, les mains jointes en adorant cette croix devant eux. Nous leur fîmes signe, regardant et montrant le ciel que par cette croix était notre rédemption. »

Les Français retournent ensuite sur leurs navires. Peu après, le chef des Amérindiens, Donnacona, accompagné de trois de ses fils et de son frère, s'approche du navire de Cartier, mais moins près qu'à l'accoutumée.

Il nous fit une grande harangue, nous montrant la croix et faisant le signe de la croix avec deux doigts. Puis il nous montrait la terre tout autour de nous, comme s'il voulut dire que cette terre était à lui et que nous ne devions pas y planter de croix sans sa permission. Après qu'il eut fini sa harangue, nous lui montrâmes une hache, feignant de la lui donner en échange de sa peau [d'ours dont il était vêtu]. À quoi il sembla consentir et peu à peu il s'approcha du bout de notre navire, pensant avoir la hache. Alors, un de nos hommes, qui était sur notre bateau, mit la main sur sa barque dans laquelle sautèrent deux ou trois de nos hommes qui les firent monter sur notre bateau, de quoi ils furent bien étonnés. Quand ils furent à bord, ils furent assurés par le capitaine qu'ils n'auraient aucun mal, en leur montrant de grands signes d'amour. On les fit boire et manger et faire grande chère. Puis, nous leur montrâmes par signe que la croix avait été plantée pour servir de marque et de balise pour l'entrée du havre.

Cartier fait ensuite comprendre à Donnacona qu'il veut amener avec lui deux de ses fils qu'il ramènerait au prochain voyage. « Et nous accoutrâmes ses deux fils de deux chemises et en livrées, et de bonnets rouges et à chacun sa chaîne de laiton au cou. De quoi, ils se contentèrent fort et donnèrent leurs vieux haillons à ceux qui s'en retournaient. »

Vers midi, après que des Amérindiens soient venus donner des poissons aux Français, les deux navires lèvent l'ancre ayant à leur bord Domagaya et Taïnoagny, les fils de Donnacona. On parlera plus tard d'enlèvement et de séquestration. Il est vrai que la situation aurait été plus normale si Cartier avait laissé quelques-uns de ses hommes chez les Amérindiens !

Au cours des jours qui suivent, les navires remontent vers le nord. Cartier aperçoit une terre qu'il prend pour un cap de la terre ferme. En fait, ce sont les côtes de l'île d'Anticosti. Comme la saison avance, décision est prise de retourner en France. Sans le savoir, Cartier vient de rater l'entrée du fleuve Saint-Laurent et la porte vers la ... Chine ! Le 15 août, les Français quittent le havre de Blanc-Sablon en direction de Saint-Malo où ils débarqueront vingt et un jours plus tard, soit le 5 septembre 1534.

Le bilan de ce premier voyage de Cartier est plutôt mince. À part l'exploration des côtes du Labrador, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie et à part un premier contact avec les Amérindiens, rien de bien prestigieux ! Point d'or ni de route vers la Chine.

Un nouveau départ

Sitôt de retour, Cartier se prépare à repartir pour la Nouvelle-France afin de l'explorer plus avant. Il apprend des deux fils de Donnacona l'existence d'un grand fleuve ; les Amérindiens parlent aussi de richesses et d'un pays mystérieux, le royaume de Saguenay. Le roi de France, François I^{er}, autorise une seconde expédition plus considérable que la précédente. Il met donc à la disposition de Cartier trois navires, la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Émérillon*.

Le dimanche, 16 mai 1535, jour de la Pentecôte, c'est la fête. Les hommes sont réunis dans la cathédrale de Saint-Malo. Le nouvel évêque, François Bohier, donne sa bénédiction à ceux qui s'embarqueront dans quelques jours. Plus d'une centaine d'hommes ont accepté de faire le voyage. Parmi eux, il y en a dont les noms sont ceux de nombreux Québécois. Ces derniers sont-ils les descendants des premiers ? Guillaume Le Marié, Étienne Noël, Guillaume Esnault, Julien Golet, Jean Hamel, Jean Fleury, Guillaume Guilbert, Jean Maryen, Geoffroy Olivier, Philippe Thomas, Jacques Du Boys, Goulhet Rioux, Étienne Le Blanc et Jean Garnier.

Le mercredi 19 mai, le vent est enfin bon. En route, les trois navires jouissent d'un temps idéal jusqu'au 26. Puis, pendant presque un mois, l'équipage essuie vents et tempêtes. Enfin, le 7 juillet, les voyageurs mettent pied à terre à l'île des Oiseaux, sur les côtes de Terre-Neuve. Au cours de la traversée, les navires s'étaient dispersés. Le point de rencontre avait été fixé au havre de Blanc-Sablon, sur la Côte-Nord. Le 26 juillet, tout le monde est là et le voyage peut continuer. Les navires remontent la côte vers l'ouest, mais les vents contraires obligent les navigateurs à faire relâche dans un petit port qu'ils nomment havre Saint-Nicolas. Il est situé à quelque trente kilomètres à l'ouest de Natashquan. Ils plantent à cet endroit une grande croix de bois devant servir de point de repère.

Le 10 août 1535, jour de la fête de saint Laurent, les navires font relâche dans une petite baie que Cartier baptise baie Saint-Laurent. Plus tard, ce nom désignera le fleuve lui-même. Les deux fils de Donnacona informent alors le navigateur que,

passé l'île d'Anticosti, au sud de celle-ci est le chemin pour se rendre à Gaspé et qu'à deux journées de cette île, commençait le royaume de Saguenay. L'île reçoit le nom d'Assomption, en l'honneur de la fête de la Vierge que l'on célèbre le 15 août.

Cartier et ses compagnons observent cette fois un nouveau paysage. L'année précédente, ils avaient cru qu'il était impossible d'aller plus avant dans les terres. Domagaya et Taïnoagny, qui parlaient sans doute français, expliquent qu'à cet endroit commence le grand fleuve d'Hochelaga et que c'est là, le début du chemin de Canada. Avant de commencer la remontée du fleuve, Cartier veut s'assurer qu'il n'y a pas d'autres passages pour se rendre en Chine. Il revient donc sur sa route mais ne trouve rien, sauf sept îles qu'il nomme les îles Rondes.

Le 1^{er} septembre 1535, les trois navires appareillent pour le Canada qu'ils n'ont pas encore vu. Ils sont déjà à l'embouchure de la rivière Saguenay qui « coule entre des hautes montagnes de pierre nue ». Cartier remonte le Saguenay sur une courte distance, puis il reprend sa route sur le Saint-Laurent. Le 6 septembre, les navires arrivent près d'une île « pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes, entre autres il y a plusieurs coudres franches, lesquels nous trouvâmes fort chargés de noisettes aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures et pour cette raison, nous la nommâmes l'île aux Coudres ».

Le lendemain, 7 septembre, les navires jettent l'ancre à proximité d'une grande île peuplée d'Amérindiens qui pêchent dans le fleuve toutes sortes de poissons. Les Français débarquent, amenant avec eux les deux fils de Donnacona. Les habitants de l'île fuient jusqu'à ce qu'ils reconnaissent les voyageurs involontaires. L'accueil est joyeux. Les Amérindiens apportent aux Français quantité d'anguilles et d'autres poissons, « avec deux ou trois charges de gros mil, qui est le pain duquel ils vivent sur leur terre, et plusieurs gros melons ».

Donnacona, qui venait d'apprendre le retour de ses fils arrive, le 8, avec plusieurs de ses hommes. Cartier monte dans la même barque que lui, emportant du pain et du vin pour célébrer les retrouvailles.

Comme les navires ont dans leurs cales des provisions pour une année et demie, il est convenu que les équipages séjourneront en Nouvelle-France plusieurs mois, le temps de chercher le passage vers la Chine et de voir s'il n'y a pas de métaux précieux. Cartier cherche donc un endroit sûr où garer les vaisseaux. Il remonte alors une petite rivière qu'il appelle Sainte-Croix (Saint-Charles). Non loin de cet endroit se trouve l'habitation de Donnacona, Stadaconé. La nature, tout autour, est d'une grande richesse : des chênes, des ormes, des frênes, des noyers, des pruniers, des ifs, des cèdres, des vignes, des aubépines « qui portent des fruits aussi gros que des prunes de Damas ». Les marins remarquent aussi qu'il pousse à cet endroit d'aussi bon chanvre « que celui de France, lequel vient sans semence ni labour ». Au cours des jours suivants, les Français retournent sur l'île qu'ils avaient visitée le 7 septembre. L'abondance de vignes sauvages explique pourquoi ils baptisent l'endroit l'île de Bacchus (île d'Orléans).

Entre-temps, Domagaya et Taïnoagny ont repris contact avec les Amérindiens de Stadaconé. Rapidement leur attitude se modifie vis-à-vis des Français. Ils refusent maintenant de monter à bord des navires. Ils craignent peut-être de retourner en France contre leur gré. Peut-être aussi voient-ils d'un œil moins sympathique ces étrangers s'installant sur leurs terres car, le 15 septembre, plusieurs membres

d'équipage vont sur le rivage de la rivière Sainte-Croix « planter des balises et des marques pour mettre plus en sûreté les navires ». Taïnoagny fait remarquer à Cartier que son père est peiné de voir que les Français sont toujours armés alors que les Amérindiens ne le sont pas. Cartier répond à Taïnoagny qu'il sait fort bien qu'en France la coutume veut que les hommes se promènent armés.

La *Grande Hermine* et la *Petite Hermine* sont bien amarrées. Cartier veut remonter le fleuve à bord de l'*Émérillon* et se rendre jusqu'à Hochelaga. Cependant, des habitants de Stadaconé emploient divers subterfuges pour dissuader le Français d'effectuer un tel voyage. Les relations sont parfois très tendues. À la suite de réjouissances communes, Cartier fait tirer du canon pour souligner l'importance de l'événement. Taïnoagny accusera par la suite le capitaine d'avoir tué « deux de leurs gens de coups d'artillerie ».

Néanmoins, le 19 septembre, Cartier, tous les gentilshommes qui l'accompagnent et cinquante marins partent à bord de l'*Émérillon* et de deux petites barques pour se rendre à Hochelaga. La remontée du fleuve s'effectue sans problème. Les explorateurs remarquent les bonnes terres où pousse la vigne. « Il y a pareillement, écrit l'auteur de la relation du second voyage, force grues, cygnes, outardes, oies, cannes, alouettes, faisans, perdrix, merles, mauviettes, tourtes, char-donnerets, serins, lunottes, rossignols et autres oiseaux comme en France et en grand abondance. »

À la hauteur du lac Saint-Pierre, Cartier décide d'abandonner temporairement l'*Émérillon* et de poursuivre sa route avec les deux barques seulement. L'expédition atteint Hochelaga, le 2 octobre. Plus de mille personnes accueillent les Français. Le village est situé à une lieue et demie du rivage. Tout près se trouve une montagne « labourée et fort fertile, de dessus laquelle on voit fort loin ». « Nous nommâmes cette montagne le mont Royal. »

L'accueil réservé aux visiteurs est grandiose. Le chef d'Hochelaga, qui est paralysé, est transporté par neuf ou dix hommes et installé sur une grande peau de cerf. Il porte autour de la tête « une manière de lisière rouge faite de poils de hérisson ». Après les discours, Cartier fait distribuer de menus objets et commande à ses hommes de « sonner les trompettes et autres instruments de musique, de quoi le peuple fut fort réjoui ». Avant de se quitter, les femmes remettent aux visiteurs du poisson, du potage, des fèves, du pain (galettes). Malheureusement, ces présents soulèvent peu d'intérêt : « Parce que ces vivres n'étaient pas à notre goût et qu'il n'y avait aucune saveur de sel, nous les remerciâmes en leur faisant signe que nous n'avions pas besoin de manger. »

Avant de quitter l'île, les voyageurs se rendent sur le mont Royal. Un des guides amérindiens essaie d'expliquer que vers l'ouest il y a un pays où l'on trouve des métaux précieux comme « la chaîne du sifflet de capitaine qui est en argent et un manche de poignard qui était de laiton jaune comme de l'or ». Cartier quitte donc la région, convaincu que la richesse tant recherchée est peut-être là, dans ce fameux pays de Saguenay.

Au cours du voyage de retour, les voyageurs prêtent une plus grande attention au paysage. Ils remarquent une rivière qui se jette dans le fleuve. C'est la rivière de Fouez qui deviendra plus tard le Saint-Maurice. Cartier fait planter une croix sur une des îles situées à l'embouchure de cette rivière.

Le 11 octobre, l'expédition est de retour au havre de Sainte-Croix. Pendant le voyage de Cartier à Hochelaga, ceux qui étaient demeurés près de Stadaconé avaient construit un fort devant les navires avec de grosses pièces de bois « et tout alentour garni d'artillerie et bien en ordre pour se défendre contre tout le pays ». Donnacona ne semble pas trop s'inquiéter de l'attitude des Français puisqu'il invite Cartier et quelques membres de son équipage à visiter Stadaconé. Mais Domagaya et Taïnoagny, selon Cartier, continuent à soulever leurs compatriotes contre les étrangers. Le capitaine fait alors renforcer le fort en creusant des fossés et en faisant construire une porte à pont-levis. Bien plus, il établit un quart de garde de nuit et chaque changement de garde est souligné par des sonneries de trompettes.

À la mi-novembre, l'hiver québécois fait son apparition. Le froid et la neige importunent ces Français qui ne sont pas habitués à une température aussi froide. Il en sera de même jusqu'au 15 avril. « Nous avons été continuellement enfermés dedans les glaces, lesquelles avaient plus de deux brasses d'épaisseurs. Dessus la terre, il y avait une hauteur de quatre pieds de neige et plus, tellement qu'elle était plus haute que les bords de nos navires... Nos breuvages étaient tous gelés dans les futailles. Et, dedans nos navires, tant de bas que de haut, la glace était contre les bords à quatre doigts d'épaisseur. »

Au mois de décembre 1535, les Français apprennent qu'une cinquantaine d'habitants de Stadaconé sont morts de maladie. Cartier interdit donc l'entrée du fort aux Amérindiens de peur qu'une épidémie ne décime ses hommes. Cette mesure n'empêche pas cependant le scorbut de faire son apparition. La situation devient critique. Presque tous les membres de l'équipage sont atteints. Sans le secours des Indiens qui lui apprennent l'utilisation médicinale de l'annedda, Cartier aurait probablement vu mourir tous ses compagnons.

À la fin du mois d'avril 1536, l'activité est grande à Stadaconé. Cartier est inquiet. Un grand nombre d'Amérindiens sont réunis il ne sait pour quelle raison. Il décide alors de s'emparer des principaux chefs, en particulier de Donnacona qu'il veut amener en France, par la force si nécessaire, « pour conter et dire au roi ce qu'il avait vu dans les pays occidentaux des merveilles du monde ; car il [Donnacona] nous a certifié avoir été à la terre de Saguenay où il y a d'immenses quantités d'or, de rubis et autres richesses et où les hommes sont blancs comme en France et accourrés de draps de laine ».

Le problème est de convaincre le chef de Stadaconé de monter à bord. Rien de mieux que de lui mentir. Cartier déclare donc à Taïnoagny que le roi de France, son maître, lui a défendu d'emmener des femmes ou des hommes en France, mais seulement deux ou trois petits garçons « pour apprendre le langage ».

Le 3 mai, Cartier fait planter une croix de trente-cinq pieds de hauteur sur laquelle il y a les armes de France et l'inscription « Franciscus Primus, Dei gratia Francorum rex, Regnat ». Le même jour, les Français s'emparent de Donnacona et de neuf de ses compagnons. Le lendemain, à la suite d'une nuit assez agitée, Cartier réussit à convaincre Donnacona de parler à son peuple pour le calmer. Cartier s'engage à ramener les dix Amérindiens dans dix ou douze lunes, après que le chef aurait parlé au roi. Le 6 mai, les Français quittent leur fort de Sainte-Croix, laissant la *Petite Hermine*, faute d'hommes pour la ramener en France.

Le voyage de retour s'effectue normalement, sauf qu'au lieu d'emprunter le détroit de Belle-Isle, les navires franchissent le détroit de Cabot, raccourcissant ainsi le temps de la traversée. Le 16 juillet, l'expédition rentre au port de Saint-Malo.

Le bilan de ce deuxième voyage est positif : Cartier sait que le pays découvert contient de l'or et d'autres métaux précieux, les Amérindiens le lui ont dit ; il a exploré le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga (Montréal) ; il a noté l'existence des principaux affluents : le Saguenay, le Saint-Maurice, le Richelieu et l'Outaouais ; il a reconnu le détroit de Cabot. Mais il y a quelques points négatifs : il n'a pas encore trouvé le passage vers la Chine ; il a perdu des hommes du scorbut, mais heureusement, grâce à Donnacona, il connaît un remède efficace et s'il n'a pas dompté l'hiver, il sait un peu mieux comment se préserver du froid.

La France, croit-on, est maintenant prête à peupler ce nouveau pays. Une nouvelle ère va peut-être commencer.





Combat naval au XVI^e siècle

DES TENTATIVES DE PEUPLEMENT



LA CURIOSITÉ SOULEVÉE PAR LA PRÉSENCE EN FRANCE des dix Amérindiens d'origine iroquoise ne dure que quelques semaines. Saint-Malo et le reste de la France ont d'autres préoccupations. Depuis 1535, François I^{er} est en guerre contre l'empereur Charles-Quint. Le 14 juillet 1536, soit deux jours avant l'arrivée de Cartier à Saint-Malo, la France avait signé un traité d'amitié et d'alliance avec le Portugal. Sans doute pour plaire au roi de ce pays, François I^{er} promulgue, le 30 mai 1537, une ordonnance par laquelle il interdit à tous les Français de voyager « dans les terres du Brésil, de Malaguette, ou dans les terres découvertes par les rois du Portugal, sous peine de confiscation de leurs navires, denrées et marchandises ». Bien plus, les Français qui oseraient continuer leurs voyages de commerce ou d'exploration seraient considérés comme des pirates et risqueraient la corde. Jacques Cartier, à qui le roi vient de faire cadeau de la *Grande Hermine*, ne peut donc plus songer à poursuivre ses voyages d'exploration.

Malgré ses préoccupations « guerrières », le roi reçoit Cartier et Donnacona. Les deux font valoir les richesses du nouveau territoire et les merveilles du royaume de Saguenay. L'ancien chef de Stadaconé venait peut-être d'apprendre qu'il était, ô merveille, un humain. En effet, le 9 juin 1537, le pape Paul III, dans son encyclique *Veros homines*, venait d'affirmer « que les indigènes sont des hommes, avec les qualités et les défauts des hommes ».

Lors de son départ de Sainte-Croix, Cartier avait promis de ramener en moins d'un an Donnacona et les autres Amérindiens. Il ne peut tenir sa promesse en raison des circonstances. Le 25 mars 1538, trois Iroquois sont baptisés. Un de ceux-ci, peut-être Donnacona, reçoit le nom de François en l'honneur du roi qui finance leur séjour.

La trêve de Nice, signée le 18 juin 1538, ramène la paix entre la France et l'Espagne. Le Nouveau Monde revient donc à l'ordre du jour. Au mois de

septembre, François I^{er} prend connaissance d'un mémoire exposant tout ce dont on aurait besoin pour organiser un long voyage d'exploration en Nouvelle-France. À lui seul, le personnel représente environ quatre cents personnes : des mariniers, des arquebusiers, « quatre forgerons pour chercher et connaître s'il y a des mines de fer et pour faire des forges et du fer », six vigneron et six laboureurs, un médecin accompagné de son serviteur. « deux apothicaires avec chacun un serviteur pour connaître et voir les commodités des herbes », « deux maîtres cordiers et deux serviteurs pour savoir s'il y a du chanvre pour faire des cordages », quatre canoniers, « six hommes d'Église ayant les choses requises pour le service divin », des charpentiers, des maçons, des faiseurs de chaux et de tuiles, etc. De plus, le mémoire prévoit ce qui est nécessaire à l'avitaillement de tout ce monde et « toutes manières et espèces de bêtes et oiseaux domestiques le plus qu'il sera possible, tant pour faire le labourage que pour peupler le pays et de toutes sortes de grains et semences ». Enfin, du sel pour les Amérindiens qui « l'estiment fort ».

Cartier, un second

Les diplomates et les espions espagnols et portugais informent leur souverain respectif de tout ce qui se passe à la cour française. Au mois d'août 1540, le roi d'Espagne apprend de son ambassadeur à Paris que François I^{er} vient d'autoriser ses sujets à reprendre leurs voyages vers les terres nouvelles. Effectivement, le 17 octobre suivant, par une commission royale, Cartier est nommé « capitaine général et maître pilote de tous les navires et autres vaisseaux de mer » qui doivent se rendre dans ces pays qu'on dit inhabités ou les autres possédés par des gens sauvages vivant sans la connaissance de Dieu et sans usage de raison. Ces pays seraient, aux dires du roi, « un bout de l'Asie du côté de l'occident ». Affirmation surprenante ou naïve dont le but serait de neutraliser les réticences espagnoles ou portugaises !

L'objectif de l'expédition est non seulement de poursuivre l'exploration du nouveau territoire, mais aussi de convertir à la religion catholique les populations « indigènes ». C'est sans doute pour cette raison que, le 15 janvier 1541, François I^{er} signe une nouvelle commission en faveur de Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval, un protestant notoire. Le choix de Roberval s'explique peut-être par le fait qu'il joue un certain rôle à la cour de François I^{er}. Il est du reste apparenté à Diane de Poitiers, la maîtresse du roi. Son adhésion à la religion protestante lui gagne la sympathie de Marguerite de Navarre, la sœur du roi.

Roberval supplante donc Cartier à la tête de l'expédition en devenant le « lieutenant général, chef, ducteur et capitaine » avec les pleins pouvoirs tant sur les hommes que sur les navires. Sa mission est claire : « De passer et repasser, aller et venir dans ces pays étrangers, de descendre à terre et mettre les indigènes en notre main, tant par voies d'amitié ou aimables compositions, si faire se peut, que par force d'armes, main forte et toute autre voie d'hostilité. » En somme, la France est prête à conquérir la Nouvelle-France par les armes, si cela est nécessaire. Pas une seule fois, il n'est question des droits des Amérindiens.

Il faut donc des émigrants pour peupler le nouveau pays, car on prévoit y bâtir des villes et des forts, des temples et des églises. Les commissions de Cartier et un ordre à Roberval en date du 7 février 1541 les autorisaient à puiser dans les

prisons les hommes et les femmes qui accepteraient l'exil en échange de leur libération. Cependant, ne peuvent bénéficier du voyage ceux qui se sont rendus coupables « des crimes d'hérésie, de lèse-majesté divine et humaine envers nous ». Cette offre de libération ne s'applique pas non plus aux faux-monnayeurs. Ceux qui accepteront de partir retrouveront la jouissance de leurs biens, le temps de les vendre pour payer et les frais de transport et leur nourriture pour les deux années suivantes. Les nouveaux colons se rendent donc à Saint-Malo pour le 10 avril 1541. Des gardiens les conduisent, enchaînés, jusqu'aux navires dont on complète le chargement.

Au début du mois de mai, Roberval se rend à Saint-Malo où il trouve « les navires en rade, les vergues hautes, tous prêts à partir et à faire voile, n'attendant autre chose que la venue du général et le paiement des dépenses ». Mais Roberval n'est pas prêt, quant à lui, à partir. Il n'a pas encore reçu « son artillerie, ses poudres et munitions, et autres choses nécessaires dont il s'était pourvu pour ce voyage dans les pays de Champagne et de Normandie ». Il juge alors inutile de retarder davantage le départ des cinq navires, la *Grande Hermine*, l'*Émérillon*, le *Saint-Brieux*, le *Georges* et un cinquième vaisseau dont on n'a pas retenu le nom.

Le lieutenant général passe en revue « tous les gentilshommes, soldats et matelots qui avaient été retenus et choisis pour l'entreprise de ce voyage ». Il donne ensuite à Cartier « pleine autorité de partir et de prendre les devants et de se conduire en toutes choses comme s'il s'y fut trouvé en personne ».

Le 23 mai 1541, Cartier lève l'ancre. Il ne ramène aucun des Amérindiens qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. Tous sont morts, à l'exception d'une petite fille iroquoise que lui avait donnée le chef d'Achelacy, un village situé à une quinzaine de lieues de Stadaconé. La traversée est rude. « Nous naviguâmes si longtemps, par des vents contraires et des tourmentes continuelles qui nous arrivèrent à cause du retardement de notre départ, que nous fûmes sur la mer plus de trois mois avant de pouvoir arriver au port et havre du Canada (Stadaconé), sans avoir eu pendant tout ce temps trente heures de bon vent qui pût nous servir à suivre notre droit chemin », écrit l'auteur de la relation du voyage. Au cours des tempêtes, les navires se dispersent et deux seulement continuent à faire route ensemble.

Une traversée aussi longue cause de sérieux problèmes aux passagers et aux membres de l'équipage. « La longueur du temps que nous fûmes à passer entre la Bretagne et la Terre-Neuve fut cause que nous nous trouvâmes en grand besoin d'eau, rapport au bétail, aussi bien des chèvres, porcs et autres animaux que nous avions apportés pour s'y multiplier dans le pays. Nous fûmes dans la nécessité de les abreuver avec du cidre et d'autres breuvages. » Il y a, à bord des navires, vingt vaches, quatre taureaux, cent moutons, cent chèvres, dix porcs, vingt chevaux ou juments.

Les navires font relâche à Terre-Neuve, attendant que le reste de l'expédition fasse son apparition. L'équipage des navires de Cartier profite de ce contretemps pour refaire les provisions d'eau et de bois. Roberval n'arrive toujours pas. Cartier décide alors de remonter seul le Saint-Laurent.

Le 23 août 1541, les cinq navires jettent l'ancre au havre de Sainte-Croix, non loin de Stadaconé. Agona, le nouveau chef, se rend immédiatement à bord du navire de Cartier. Ce dernier lui apprend la mort de Donnacona. Quant aux autres, pieux mensonge !, ils « étaient restés en France où ils vivaient comme de grands

seigneurs ; ils étaient mariés et ils ne voulaient pas revenir dans leur pays ». Agona, selon les Français, ne montre aucun signe de déplaisir. Les retrouvailles se terminent par un échange de cadeaux.

Agona prit un morceau de cuir tanné couleur jaune et garni tout autour d'esnoguy [wampum], — ce qui est leur richesse et la chose qu'ils estiment être des plus précieuse, comme nous faisons de l'or, — qui était sur sa tête comme une couronne et le plaça sur la tête de notre capitaine [Cartier]. Ensuite, il ôta de ses poignets deux bracelets d'esnoguy et les plaça pareillement sur les bras du capitaine, lui faisant des accolades et lui montrant de grands signes de joie [...]. Le capitaine prit sa couronne de cuir et la mit derechef sur sa tête, et lui donna ainsi qu'à ses femmes certains petits présents.

Jugeant peut-être que le havre de Sainte-Croix n'est pas un lieu sûr, Cartier part à la recherche d'un nouvel endroit où s'établir. Il remonte le fleuve jusqu'à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, un endroit « meilleur et plus commode pour y mettre ses navires ». Dès l'arrivée, les hommes installent quelques pièces d'artillerie, car on craint une attaque-surprise des Iroquois. Du 27 août au 2 septembre, tous s'affairent au déchargement des navires ; deux d'entre eux doivent retourner en France.

Aussitôt arrivés, les laboureurs commencent à travailler la terre. « Nous semâmes ici des graines de notre pays, telles que graines de chou, de navet, de laitue et autres lesquelles fructifièrent et sortirent de terre en huit jours. » Les charpentiers érigent deux forts, un au niveau de la rivière, l'autre au sommet d'un promontoire pour protéger le premier.

L'établissement prendra le nom de Charlesbourg-Royal, en l'honneur de Charles, le fils de François I^{er}. L'exploration des alentours révèle l'existence de biens précieux. Sur le cap baptisé plus tard Cap-aux-Diamants, « nous trouvâmes bonne quantité de pierres que nous estimions être diamants ». Bien plus, « sur le bord de l'eau, nous trouvâmes certaines feuilles d'un or fin, aussi épaisses que l'ongle ». La joie est à son comble ! Les recherches s'intensifient : il y a du fer, de l'ardoise, de la vigne, du chanvre et... des pierres précieuses. « En quelques endroits, nous avons trouvé des pierres comme diamants, les plus beaux, polis, et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible à un homme de voir ; et lorsque le soleil jette ses rayons sur eux, ils luisent comme si c'étaient des étincelles de feu. » Le roi sera certainement heureux de savoir que ses nouvelles possessions contiennent autant de richesses que les terres découvertes par les Espagnols ou les Portugais !

Un Saguenay mystérieux

Donnacona et les gens d'Hochelaga avaient persuadé Cartier de l'existence, au nord-ouest du mont Royal, d'un pays mystérieux, le Saguenay. Pendant qu'une partie des hommes achève la construction des forts, le capitaine part avec d'autres, en direction d'Hochelaga. Il s'arrête, chemin faisant, à Achelacy pour saluer le seigneur de l'endroit, lui donner des nouvelles de sa fillette demeurée en France et lui confier deux jeunes garçons pour qu'ils apprennent la langue iroquoise.

Les Amérindiens de la région de Montréal expliquent aux Français combien il y a de sauts à franchir avant de pouvoir emprunter la route de Saguenay. Les spécialistes ignorent encore de nos jours si Cartier a remonté la rivière des Prairies ou s'il a abordé l'île de Montréal par le fleuve Saint-Laurent. Fort des explications que lui fournissent les habitants des lieux, Cartier revient à Charlesbourg-Royal.

Les documents connus aujourd'hui ne révèlent presque rien de ce qui se passa au cours de l'hiver 1541-1542. Il est plus que probable que, par ailleurs, Cartier et les membres de son expédition aient eu à repousser des attaques iroquoises. Des pêcheurs espagnols, ayant jeté l'ancre le long des côtes de Terre-Neuve, apprennent par des Amérindiens que les Français ont perdu trente-cinq hommes lors de divers engagements.

Pendant le séjour de Cartier en Nouvelle-France, Roberval, pour sa part, cherche et trouve un moyen de se procurer l'argent qui lui manque pour compléter l'équipement de ses navires : la piraterie. Le 16 avril 1542, Roberval quitte enfin le port de La Rochelle avec trois navires. L'accompagnent « deux cents personnes, aussi bien hommes que femmes et divers gentilshommes de qualité ». Le 8 juin, les navires font relâche au port de Saint-Jean, à Terre-Neuve, où il y a déjà dix-sept navires de pêcheurs.

Sans nouvelles de Roberval, Cartier décide, au début du mois de juin 1542, de ramener tout son monde en France. Les trois navires quittent alors l'établissement de Cap-Rouge ayant, dans leur cale, une cargaison précieuse : des barils remplis d'or, d'argent, de diamants et de pierres précieuses. Vers la mi-juin, Cartier arrive à Saint-Jean. « Après qu'il eut rendu ses devoirs au général, il lui dit qu'il rapportait des diamants et une certaine quantité d'or trouvés au Canada. Le samedi suivant [18 juin], nous fîmes l'expertise du minerai dans une fournaise et il fut trouvé bon. »

Cartier explique à son chef son départ de la colonie en affirmant « qu'avec sa petite compagnie il ne pouvait résister aux Sauvages qui venaient l'incommoder presque tous les jours ». Roberval demande au Malouin de revenir avec lui, mais, au cours de la nuit suivante, Cartier s'enfuit vers Saint-Malo où il arrive au début du mois de septembre 1542.

Roberval occupe les deux dernières semaines du mois de juin à refaire les provisions d'eau et de bois et à régler une querelle entre pêcheurs portugais et français. Il quitte le port de Saint-Jean le 30 juin. Un mois plus tard, l'expédition atteint la région de Cap-Rouge et s'installe vraisemblablement à l'endroit déserté auparavant par Cartier. On érige deux forts : un premier au sommet de la montagne qui comprend « deux corps de logis, une grosse tour et une autre de quarante à cinquante pieds de long, où il y avait diverses chambres, une salle, une cuisine, des chambres d'office, des celliers hauts et bas et proches de ces dernières ; il y avait aussi un four et des moulins, ainsi qu'un poêle pour y chauffer les gens ». Sur le rivage, les bâtiments sont constitués d'une tour à deux étages « avec deux bons corps de logis ».

Au cours du mois d'août, chacun s'occupe selon son métier. Le 14 septembre, deux des navires font voile vers la France. Ils devront revenir l'année suivante avec des vivres.

À Charlesbourg-Royal, devenu France-Roy, les vivres diminuent rapidement. Roberval doit imposer le rationnement. Chaque groupe a droit à deux pains d'une

livre et à une demi-livre de bœuf par jour. Le repas du midi se compose de porc et d'une demi-livre de beurre ; celui du soir, de bœuf et de deux poignées d'haricots au beurre. Les mercredi, vendredi et samedi, il y a de la morue sèche, ou fraîche, pour dîner et du marsouin et des haricots pour souper. Quelquefois, les Amérindiens des environs viennent échanger de l'alose et autres menus objets.

L'hiver est marqué par l'apparition de scorbut. « Plusieurs de nos gens tombèrent malades d'une certaine maladie dans les jambes, les reins et l'estomac, de telle sorte qu'ils nous paraissaient avoir perdu l'usage de tous leurs membres. » La *Relation* de ce voyage ajoute : « Il en mourut près de cinquante. »

Le lieutenant général a de la difficulté à maintenir le bon ordre dans la petite colonie. Il doit sévir, car certains ont conservé leurs habitudes d'antan. Roberval, usant des pouvoirs accordés par le roi, avait dû intervenir dans une cause de meurtre : au mois de septembre, il avait signé une lettre de rémission en faveur de Paul d'Aussillon de Sauveterre. C'est, en fait, « le plus ancien texte officiel signé au Canada ». Mais pendant l'hivernation, les relations se détériorent. Michel Gaillon est pendu pour vol. « Jean de Nantes est mis aux fers et gardé prisonnier pour son offense ; d'autres furent aussi mis aux fers et quelques-uns, fouettés, autant hommes que femmes. »

Un départ rapide

Mardi le 5 juin 1543, Roberval fait préparer huit barques pour un voyage au « Royaume de Saguenay ». Les soixante-dix personnes qui font partie de l'expédition quittent France-Roy le lendemain matin à six heures. La remontée du fleuve s'effectue sans difficulté. On ne sait pas cependant où l'on se rend. Peut-être s'est-on rendu jusqu'aux rapides de Lachine. Toujours est-il que huit hommes se noient lorsqu'une des barques à voile chavire. Avant même le départ de cette expédition, la décision avait été prise de rapatrier tout le monde en France. La tentative de colonisation tourne à l'échec. Au mois de septembre 1543, les survivants ont regagné leur patrie.

Pendant que Roberval affrontait l'adversité, Cartier essayait pour sa part un cuisant échec : ses diamants n'étaient que du quartz et son or, de la vulgaire pyrite de fer. Un nouveau proverbe, qui aura longue vie, apparaît aussitôt en France : « Faux comme diamants de Canada ».

Dans l'échec de cette tentative de colonisation, il y a quelques grands coupables, et Cartier figure au premier rang. L'historien Marcel Trudel écrit :

Croyant enfin tenir des barils de minerai d'or et des boisseaux de diamants, il refuse, malgré l'ordre précis de son supérieur, de poursuivre l'œuvre de colonisation ; Cartier était nécessaire à cette œuvre : il connaissait bien le pays, l'hiver et son scorbut, il était initié à la psychologie des indigènes ; en fuyant, Cartier rendait vain l'effort de Roberval. L'échec est d'envergure. Les relations avec les indigènes, dont le succès était la condition même de tout établissement européen, sont tout à fait détériorées. [...] la colonisation elle-même obtient mauvaise presse : à cause du gaspillage considérable des capitaux, les rois et les particuliers seront longtemps dégoûtés et il faudra de longs efforts au XVII^e siècle pour redonner quelque attrait à la colonisation laurentienne.

Il faudra attendre un demi-siècle avant que s'organisent d'autres projets de colonisation de la Nouvelle-France. La seconde moitié du xvi^e siècle est marquée, en Europe occidentale, par de nombreuses guerres auxquelles participe la France. Cette dernière, d'ailleurs, fait face à des guerres de religion mettant aux prises catholiques et protestants. Les réformistes français tentent d'établir des colonies au Brésil et en Floride. Encore là, l'initiative se solde par un échec.

L'Angleterre cherche toujours le passage vers la Chine par le nord. Elle autorise le départ d'expéditions vers Terre-Neuve et le Labrador. Le 5 août 1583, sir Humphrey Gilbert prend possession de Terre-Neuve au nom de la reine Élisabeth I^{re}. Quelques années auparavant, sir Martin Frobisher découvrait une baie à laquelle il laisse son nom. En 1585, John Davis découvre le détroit qui sépare le Groenland de la Terre de Baffin.

Les baleines de Tadoussac

Des marins français, espagnols, basques, portugais et anglais viennent chaque année pêcher la morue sur les bancs de Terre-Neuve. En 1574, six navires quittent le port de Honfleur pour venir faire la pêche dans le golfe Saint-Laurent. En 1576, sept autres vaisseaux quitteront le même port pour la même destination. L'année suivante, il y en aura dix-sept.

Les Basques remontent le fleuve jusqu'à l'embouchure de la rivière Saguenay pour faire la chasse à la baleine. On peut lire, dans un texte datant des années 1550, que les Basques descendent régulièrement sur une île appelée Minigo, identifiée récemment par René Bélanger, dans son ouvrage *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, comme étant l'île aux Basques.

Cette île de Minigo, écrit l'historien et cosmographe André Thevet vers 1550, sert de retraite au peuple de ces pays pour se retirer lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis et là où ils les mettent les ayant pris en vie pour les garder quelques lunes et jours, pour après les massacrer à la façon et manière que leurs anciens ennemis faisaient d'eux quand ils les avaient pris ou sur mer ou par terre. Autour de cette île, c'est la plus belle pêcherie qui soit dans tout le grand Océan et où les baleines y repèrent en tous temps. Les Bayonnais, les Espagnols et les autres y vont à la pêche pour y prendre ces grands belues. Il s'en prend tous les ans un grand nombre, principalement à la rivière Saguenay.

Pour faire fondre la chair de la baleine, les Basques construisent, sur l'île aux Basques, des fours dont quatre ont été mis à jour.

Un nouveau projet

La fin du xvi^e siècle est spécialement marquée par l'élaboration de quelques projets de colonisation de la Nouvelle-France. La traite des fourrures prend de l'importance. Le 14 janvier 1588, le roi de France, Henri III, accorde à deux neveux de Jacques Cartier, Étienne Chaton et Jacques Noël, « un privilège de douze ans pour le trafic des mines et pelleteries au pays de Canada ».

Les marchands de Saint-Malo voient d'un mauvais œil la disparition de la liberté de commerce. Les États de Bretagne se réunissent en session spéciale, le 17 mars de la même année. Ils demandent tout simplement la révocation du privilège, ce qu'accordera le roi au mois de mai suivant.

Se basant peut-être sur les droits révoqués de Jacques Noël, un armateur français, La Court de Pré-Ravillon et de Granpré, se rend aux Îles-de-la-Madeleine en 1591 pour faire la pêche aux morses. Son navire, *Le Bonaventure*, tombe aux mains du navire corsaire anglais, *The Pleasure*. La cargaison saisie comprend quarante tonnes d'huile, des peaux et des défenses de morses. Anglais, Français et Basques vont maintenant chercher à monopoliser la pêche aux morses dans cette région.

Le 18 juin 1597, Charles Leigh arrive aux Îles-de-la-Madeleine avec le dessein d'y fonder une colonie anglaise regroupant quelques protestants séparatistes. Mais la place est déjà occupée : deux navires basques et deux navires bretons étaient déjà à l'ancre dans le Havre aux Basques. Plus loin, dans le Havre de la Grande Entrée, des navires français font la chasse aux morses. De plus, environ trois cents Amérindiens micmacs occupent les îles, à l'occasion de leur pêche d'été. Leigh cherche à s'emparer d'un navire basque, sous prétexte qu'il était peut-être espagnol. La situation s'envenime. Le 20 juin, les Bretons, les Basques et les Micmacs se massent sur le rivage. Ils sont, en tout, cinq cents. Trois canons font feu sur le navire anglais. Leigh sent qu'il est préférable de parlementer. De part et d'autre, on joue d'astuce. À la fin, les Anglais jugent qu'il vaut mieux partir ; au cours des semaines qui suivent, ils chercheront à se venger. Pour la première fois, sans doute, les Français et les Anglais en viennent presque aux mains pour défendre ce qu'ils considéraient comme leurs possessions.

Une colonie de mendiants

Le roi de France, Henri IV, malgré tous les problèmes auxquels il doit faire face, manifeste de l'intérêt pour le Nouveau Monde. Le 12 janvier 1598, il nomme Troilus de La Roche de Mesgouez son « lieutenant général dans les pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador, rivière de la Grande-Baie de Norembègue et terres adjacentes desdites provinces et rivières ». Les lettres patentes émises à cette occasion donnent à La Roche le droit de lever des hommes de guerre pour conquérir par la force, s'il le faut, les villes, les châteaux forts et les habitations situés sur les terres qui lui sont concédées. Le lieutenant général obtient aussi la permission de choisir dans le royaume « le nombre de gens qui lui est nécessaire pour le voyage, tant de l'un que de l'autre sexe ».

La Roche, un ancien page de la reine Catherine de Médicis, avait joué de malchance depuis vingt ans. Depuis 1577, il cherchait à se rendre en Nouvelle-France. Naufrage, tempêtes, corsaires, emprisonnement, tout se liguaient contre lui. Mais, en 1598, la chance semble enfin lui sourire. Il recrute ses futurs colons parmi les gueux et les mendiants. L'endroit choisi n'est pas des plus hospitaliers : l'île de Sable, située à environ cent trente kilomètres au nord-est de la Nouvelle-Écosse.

À l'été de 1598, La Roche laisse sur l'île une quarantaine de colons et une dizaine de soldats. Le commandant Querbonnyer se voit confier le commandement

de la colonie, au départ du lieutenant général pour la France. Au cours des trois années suivantes, Thomas Chefdestel est chargé du ravitaillement. La colonie s'enrichit, à chaque fois, de quelques nouveaux colons. Mais, pour une raison inconnue, l'île de Sable n'est pas ravitaillée en 1602. Les colons craignent d'avoir été abandonnés. Les vivres manquent. Les déportés se révoltent et tuent les deux principaux chefs de la colonie. L'anarchie s'établit en maîtresse. La Roche, qui ignore tout ce qui s'est passé dans sa lointaine propriété, charge Chefdestel d'aller ravitailler l'île et ramener quelques personnes qui y vivent depuis maintenant cinq ans.

Chefdestel trouve la colonie dans un bien piètre état. Il ramène donc les survivants vêtus de peaux de loups-marins : Jacques Simon dit La Rivière, Olivier Delin, Michel Heulin, Robert Piquet, Mathurin Saint-Gilles, Jacques Simoneau, Gilles Le Bultel, François Provostel, Louis Deschamps, Geoffroy Viret et François Delestre. Le roi demande à les voir et il fait remettre à chacun la somme de cinquante écus, ce qui offusque La Roche qui prétend qu'ils auraient dû être pendus.

Une colonie de protestants

À la suite de la signature, le 13 avril 1598, de l'Édit de Nantes, les protestants et les catholiques sont sur le même pied en France. Un calviniste notoire, Pierre de Chauvin de Tonnetuit, obtient d'Henri IV pour une période de dix ans le monopole de la traite des fourrures en Nouvelle-France. Le marquis de La Roche proteste en affirmant que ce territoire lui a déjà été concédé. L'affaire se règle à l'amiable : Chauvin devient l'un des lieutenants de La Roche et son monopole ne couvre plus qu'une centaine de lieues dans la région de Tadoussac.

Chauvin laisse néanmoins entendre qu'il est prêt à transporter cinq cents personnes en Nouvelle-France. Au printemps de 1600, les quatre navires dont il est propriétaire quittent le port de Honfleur : le *Don-de-Dieu*, un gros navire de quatre cents tonneaux, le *Bon-Espoir*, l'*Espérance* et le *Saint-Jean*. François Gravé Du Pont, qui avait déjà remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières, accompagne Chauvin. Pierre Du Gua de Monts fait, lui aussi, partie de l'expédition. Chauvin choisit Tadoussac comme site de la future colonie. De Monts et Gravé Du Pont auraient préféré un endroit plus hospitalier et moins froid, mais le fondateur de Tadoussac est inébranlable dans sa décision. L'endroit, il est vrai, se prêtait fort bien à la traite des fourrures. C'est d'ailleurs à quoi s'occupent la majeure partie des membres de l'expédition au cours de l'été et du début de l'automne suivant leur arrivée en Nouvelle-France.

Seize colons seulement décident de demeurer à Tadoussac et les autres membres de l'expédition retournent en France. Ils habitent une « chétive cambuse » que Champlain appellera « une maison de plaisance : un édifice de quatre toises de long sur trois de large, de huit pieds de haut, couvert d'ais et une cheminée au milieu ».

Pour mieux se protéger, les colons ont entouré leur maison d'une palissade de planches et ils ont creusé à l'extérieur un petit fossé « dans le sable de la grève ». Les hommes passent la majeure partie de l'hiver enfermés dans leur cabane. La maladie fait son apparition et ce n'est que grâce à l'hospitalité des Amérindiens montagnais de la région que cinq d'entre eux réussirent à survivre. Ces derniers seront rapatriés l'année suivante à bord d'un navire que Chauvin avait envoyé pour faire la traite des fourrures.

Un simple voyageur

En Bretagne, nombreux sont ceux qui protestent contre le monopole de traite dont jouit Chauvin. Mais le roi Henri IV maintient, en 1603, ce genre de privilège. Au début de cette année, Chauvin meurt. Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe et chevalier de Malte, obtient d'Henri IV le monopole de commerce que détenait Chauvin. Il forme une compagnie qui regroupe plusieurs marchands de Rouen. François Gravé Du Pont reçoit le commandement de la nouvelle expédition, qui comprend deux navires, *La Bonne-Renommée* et *La Françoise*. Quelque temps avant le départ, de Chaste rencontre à la cour un géographe d'une trentaine d'années qu'il invite à se joindre à Gravé Du Pont à titre d'observateur. « Il me demanda, écrit Samuel de Champlain, si j'aurais pour agréable de faire le voyage, pour voir ce pays et ce que les entrepreneurs y feraient. » Le futur fondateur de Québec effectue donc son premier voyage en Nouvelle-France à simple titre d'invité.

Les deux navires quittent Honfleur le 15 mars 1603. Après un peu plus de deux mois de navigation, ils arrivent, le 20 mai, à la hauteur de l'île Anticosti, « qui est l'entrée de la rivière de Canada », c'est-à-dire le fleuve Saint-Laurent. Quatre jours plus tard, les navires jettent l'ancre en face de Tadoussac. Non loin de là, à la Pointe-de-Saint-Mathieu, les Français sont reçus par un groupe de Montagnais. Ils participent à un grand festin marquant une victoire remportée par ces Amérindiens sur les Iroquois, qui n'habitaient plus la vallée du Saint-Laurent. Entre l'époque de Cartier et les débuts du xvii^e siècle, au cours de guerres encore mystérieuses, les Iroquois auraient été chassés des terres qu'ils occupaient depuis des siècles.

Champlain, le seul qui ait laissé un récit de ce voyage, rapporte que, le 11 juin, il explore « quelque douze ou quinze lieues dans le Saguenay, qui est une belle rivière et qui a une profondeur incroyable ». Le paysage a quelque chose d'antipathique aux yeux de Champlain. « Toute la terre que j'ai vue, écrit-il, ce ne sont que montagnes de rochers, la plupart couvertes de bois de sapins, de cyprès et de bouille. C'est une terre fort mal plaisante où je n'ai point trouvé une lieue de terre plaine tant d'un côté que de l'autre. Il y a quelques montagnes de sable et des îles dans cette rivière qui sont hautes élevées. Enfin ce sont de vrais déserts inhabitables d'animaux et d'oiseaux. » Les Montagnais décrivent au géographe la région plus au nord. « Il y a, disent-ils, un lac qu'il faut deux jours à traverser en canot. Beaucoup plus au nord, il y a une mer qui est salée. »

Le 18 juin, les navires quittent Tadoussac pour remonter le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis. Ils mouillent l'ancre à Québec « qui est un détroit de la rivière de Canada et qui a quelque trois cents pas de large ». C'est la première fois qu'apparaît le nom Québec. L'appellation Stadaconé est disparue et les nouveaux occupants ont donné à l'endroit un nom qui signifie « où l'eau se rétrécit ».

En passant aux Trois-Rivières, Champlain note : « Ce serait, à mon jugement, un lieu propre à habiter et pourrait-on le fortifier promptement, car sa situation est forte en soi et proche d'un grand lac. »

Le dernier jour de juin, l'expédition arrive à l'embouchure de la rivière Richelieu, connue alors sous le nom de rivière des Iroquois. Encore une fois, les Amérindiens sont d'une grande utilité. Ils révèlent aux Français que cette rivière conduit à un grand lac, puis à une rivière « qui va rendre à la côte de la Floride ».

Rendus dans la région de Montréal, Gravé Du Pont et Champlain questionnent, autant qu'ils le peuvent, les Amérindiens sur le pays plus à l'ouest et plus au nord. D'après la description fournie, Champlain affirme que c'est là que se trouve la mer du Sud, celle qui conduit à la Chine ! Le 4 juillet commence le voyage de retour. Onze jours plus tard, les navires font relâche à Gaspé. Champlain visite Percé et l'île Bonaventure. Partout, il s'informe de l'existence des mines. Le 19 juillet, décision est prise de revenir à Tadoussac, où l'on arrive le 3 août. Après un arrêt de quinze jours, c'est un nouveau départ pour Percé, où l'on rencontre Jean Sarcel de Prévert, un Malouin qui prétend avoir découvert des mines de cuivre. Le 20 septembre 1603, Champlain est de retour au Havre. Pendant l'absence des expéditionnaires, Aymar de Chaste est décédé.

L'habitation de Sainte-Croix

Pierre Du Gua de Monts obtient, à la fin du mois d'octobre 1603, une commission le nommant vice-amiral de l'Acadie. Quelques jours plus tard, Henri IV lui accorde le monopole de commerce sur tout le territoire compris entre les 40° et 46° degrés de latitude nord. La durée du monopole est fixée à dix ans. En échange de quoi, de Monts s'engage à établir en Acadie un certain nombre de colons chaque année, « y compris les vagabonds qu'il pourra conscrire ». Pour réunir les sommes nécessaires à un établissement valable, de Monts forme une compagnie avec des marchands de La Rochelle, de Saint-Malo, de Rouen et de Saint-Jean-de-Luz.

Au début du mois de mars 1604, deux navires quittent le port du Havre. À part l'équipage, il y a à bord cent vingt personnes qui ont accepté d'émigrer en Acadie : des artisans, des soldats, des charpentiers, des maçons, des tailleurs de pierre, des architectes, quelques nobles, deux prêtres catholiques et un ministre protestant. Samuel de Champlain fait partie du voyage à titre de géographe et de cartographe.

Le navire sur lequel se trouvent de Monts et Champlain jette l'ancre, le 13 mai, dans « un très beau port où il y a deux petites rivières ». L'endroit reçoit le nom de Port-au-Mouton « à l'occasion d'un mouton qui s'étant noyé revint à bord et fut mangé de bonne guerre ». En attendant l'arrivée de Gravé Du Pont qui commandait l'autre navire, les passagers débarquent et chacun commence « à faire des cabanes selon sa fantaisie, sur une pointe à l'entrée du port près de deux étangs d'eau douce ».

Quelques jours plus tard, Champlain part à la recherche d'un endroit où pourrait s'établir la colonie. Il entre dans la baie de Fundy que de Monts avait baptisé du nom de baie Française. Après un mois d'exploration, il revient à Port-au-Mouton. « Le lendemain, écrit Champlain, le sieur de Monts fit lever les ancres pour aller à la baie Sainte-Marie, lieu que nous avions reconnu propre pour notre vaisseau, en attendant que nous eussions trouvé un autre plus commode pour notre demeure. »

À la mi-juin, les Français arrivent « dans l'un des plus beaux ports que j'eusse vu en toutes ces côtes où pourraient loger deux mille navires en sûreté. » À cause de sa beauté, le havre reçoit le nom de Port-Royal. Mais ce n'est pas là que de Monts choisit d'établir sa colonie. Le 24 juin, on découvre « une rivière des plus grandes

et des plus profondes que nous eussions vues, que nous nommâmes la rivière Saint-Jean, parce que ce fut ce jour-là que nous y arrivâmes ».

Enfin, de Monts juge que les deux îles situées à l'embouchure de la rivière sont les plus faciles à défendre et que c'est là l'endroit le plus propre à un établissement. Immédiatement, les hommes se mettent à l'ouvrage pour construire une petite plate-forme pour installer un canon. « Chacun s'y employa si vertueusement qu'en peu de temps [la petite île] fut rendue en défense, bien que les moustiques (qui sont de petites mouches) nous apportassent beaucoup d'incommodité au travail ; car il y eut plusieurs de nos gens qui eurent le visage si enflé par leur piqûre qu'ils ne pouvaient presque voir. »

Sans perdre de temps, les ouvriers, sur la plus grande des deux îles, construisent un magasin pour y remiser les vivres, des corps de logis, une forge et des palissades. D'autres labourent la terre, font du jardinage ou explorent les environs. Le 31 août, les vaisseaux font voile vers la France. Jean de Biencourt de Poutrincourt et de Saint-Just, un ami de de Monts, « qui n'était venu que pour son plaisir et pour reconnaître le pays et les lieux propres pour y habiter », retourne en France, non sans s'être fait concéder Port-Royal selon les pouvoirs accordés par la commission royale.

Un hiver pénible

Champlain occupe le mois de septembre à explorer la côte atlantique jusqu'à l'embouchure de la rivière Pentagouët. Il ne trouve pas que le pays de Norembègue soit un nouvel Eldorado, car il n'a découvert aucune des merveilles que quelques-uns ont décrites. « Je crois, affirme-t-il, que ce lieu est aussi désagréable en hiver que celui de notre habitation, ce dont nous sommes bien déçus. »

Et l'hiver qui commence sera terrible ! Dès le 6 octobre 1604, la neige couvre le sol. Au début de décembre, « nous vîmes passer des glaces qui venaient de quelque rivière qui était gelée ». Le froid devient excessif et le sol se couvre de trois à quatre pieds de neige. Le scorbut fait alors son apparition. Personne ne lui connaît de remède efficace. « De 79 que nous étions, il en mourut 35 et plus de 20 qui en furent bien près. » La recette de la concoction de l'annedda, dévoilée jadis par les Indiens à Cartier, semble s'être évanouie au cours des ans.

Les chirurgiens pratiquent des autopsies dans l'espoir de trouver la cause de la maladie.

L'on trouve à beaucoup les parties intérieures gâtées, comme le poumon, qui était tellement altéré qu'il ne s'y pouvait reconnaître aucune humeur radicale : la rate céroise et enflée ; le foie fort légué et tacheté, n'ayant pas sa couleur naturelle ; la veine cave ascendante et descendante remplie de gros sang coagulé et noir ; le fiel gâté. Toutefois, il se trouva quantité d'artères, tant dans le ventre moyen qu'inférieur, d'assez bonne disposition. L'on donna à quelques-uns des coups de rasoir sur les cuisses à l'endroit des taches pourprées qu'ils avaient, d'où sortait un sang caillé fort noir. C'est ce que l'on a pu reconnaître aux corps infectés de cette maladie.

Presque tout l'hiver, les colons doivent se contenter, pour nourriture, de chair salée et de légumes. Le froid est tel que, hors le vin d'Espagne, toutes les autres

boissons gèlent. « On donnait le cidre à la livre. » Bien plus, « nous étions contraints d'user de très mauvaises eaux et boire de la neige fondue, car nous n'avions ni fontaines ni ruisseaux ».

Heureusement, au mois de mars 1605, des Amérindiens viennent échanger le produit de leur chasse contre du pain et de menus objets. De Monts, un moment, songe même à rapatrier tout son monde en France. « Mais Dieu nous assista mieux que nous n'espérions, car, le 15 juin suivant, sur les onze heures du soir, Gravé Du Pont, le capitaine de l'un des vaisseaux du sieur de Monts, arriva dans une chaloupe. Il nous dit que son navire était ancré à six lieues de notre habitation. Il fut le bienvenu au contentement de chacun. »

Vive Port-Royal !

Dès le 17 juin, de Monts décide de chercher un endroit plus propice pour s'établir. Pendant plus d'un mois, il longe la côte vers le sud et descend jusqu'à la hauteur de Cape Cod. Les Français prennent contact avec les Amérindiens, remarquent leur façon de vivre et de cultiver la terre.

À la fin du mois d'août 1605, tout le monde déménage à Port-Royal. Les ouvriers transportent la charpente des maisons construites à Sainte-Croix au nouvel emplacement. Rapidement s'élèvent de nouveaux bâtiments, beaucoup plus considérables que ceux de l'établissement précédent.

Le plan de l'habitation était de dix toises de long et de huit de large, ce qui fait trente-six toises de circuit. Du côté de l'orient est un magasin de la longueur de celle-ci et une fort belle cave de cinq à six pieds de haut. Du côté du nord est le logis du sieur de Monts, élevé d'assez belle charpenterie. Autour de la basse cour sont les logements des ouvriers. À un coin du côté de l'occident, il y a une plateforme où on a mis quatre pièces de canon et, à l'autre coin vers l'orient, il y a une palissade en façon de plateforme.

De Monts laisse la direction de la colonie à Gravé et s'embarque pour la France. Champlain décide de demeurer à Port-Royal, « sur l'assurance que j'avais de faire de nouvelles découvertes vers la Floride ».

Au cours de l'hiver de 1605-1606, la maladie ne fait que douze victimes parmi les quarante-cinq occupants. Champlain et Gravé occupent le printemps à explorer la côte de la Floride. La colonie de Port-Royal se montre de plus en plus vivace. D'autant plus qu'à la fin du mois de juillet, arrivent une cinquantaine de recrues. L'Acadie a maintenant un nouveau chef : Poutrincourt. Les espoirs d'un établissement permanent en Nouvelle-France renaissent.





Carte de la Nouvelle-France par Samuel de Champlain, 1632

LA FONDATION DE QUÉBEC



LE 27 JUILLET 1606, LE *JONAS*, UN NAVIRE JUGEANT 150 TONNEAUX, jette l'ancre dans la baie de Port-Royal. La plupart des Français de la petite colonie sont absents. Il n'y a là que La Taille et Miquelet. Ils sont de garde. Le chef des Micmacs, Membertou, qui venait d'apercevoir le navire, court au fort avertir les deux colons. Il interrompt leur repas, car il est près de midi. La Taille se dirige à toute vitesse vers la rive et se rend compte que le navire déploie une bannière blanche à la pointe du mât. Il lance quatre volées de canon pour saluer l'arrivée du *Jonas* et ce dernier répond par trois canonnades suivies de plusieurs « mousquetades ».

La joie est grande, tant chez les passagers que chez les colons. Le navire avait quitté le port de La Rochelle le 13 mai précédent. La nouvelle recrue comprend plusieurs personnes de qualité : Marc Lescarbot, avocat et poète parisien en vacances en Acadie ; Louis Hébert, apothicaire parisien âgé d'une trentaine d'années ; Claude de Saint-Étienne de La Tour et son fils Charles. Des représentants de divers métiers complètent la liste des arrivants.

Dès le lendemain de leur débarquement, tous se mettent à l'ouvrage. « Le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soi-même, écrit Lescarbot, mit une partie de ses gens en besogne au labourage et à la culture de la terre, tandis que les autres s'occupaient à nettoyer les chambres et chacun à appareiller ce qui était de son métier. » Comme la colonie ne compte aucune femme, les hommes doivent se partager les menus travaux ménagers !

Poutrincourt considère que l'agriculture, dans une colonie, est aussi importante que la recherche des trésors. Selon Lescarbot, « qui aura du blé, du vin, du bétail, des toiles, des draps, du cuir, du fer et au bout des morues, n'aura que faire des autres trésors quant à la nécessité de la vie ». Dès le début du mois d'août, les hommes s'affairent à semer du blé, du seigle, du chanvre, du lin, des navets, du

raifort, des choux « et autres semences ». Huit jours plus tard, les jeunes pousses sortent déjà de terre. On construit aussi le premier moulin à eau en Amérique du Nord.

À la fin du mois d'août, Gravé Du Pont quitte Port-Royal avec la majeure partie des « compagnons qui avaient demeuré l'hiver avec lui » et retourne en France. Poutrincourt organise alors un voyage d'exploration vers les côtes de la Floride, dans l'espérance de trouver un meilleur endroit où installer la colonie. La tournée se soldera par la perte de quelques hommes tués par les Amérindiens et par la déception de ne pas avoir trouvé de site plus convenable.

Le 14 novembre, Poutrincourt est de retour. Lescarbot souligne l'événement en organisant un spectacle auquel participent Français et Micmacs. L'avocat parisien avait composé pour la circonstance une petite pièce de théâtre en vers intitulée *Le Théâtre Neptune*. C'est la première représentation théâtrale en Nouvelle-France.

Un hiver doux

L'hiver 1606-1607 est l'un des plus doux et des moins meurtriers que la colonie française ait eu à affronter. La neige ne commence à tomber que le 31 décembre. Jusqu'au mois de janvier, les habitants de Port-Royal se promènent à l'extérieur vêtus seulement de leur pourpoint. Bien plus, « le quatorzième de ce mois, par un dimanche après-midi, écrit Lescarbot, nous nous réjouissons en chantant de la musique sur la rivière de l'Équille et en ce même mois nous allâmes voir les blés à deux lieues de notre fort et nous dînâmes joyeusement au soleil ».

Pour occuper les longs temps libres de l'hiver, Champlain invente un ordre dont le but premier est de créer de la vie et de l'activité dans l'habitation. Les principes de l'Ordre du Bon Temps sont simples : faire profiter les hivernants de Port-Royal des plaisirs de la table. L'intérêt et la recherche consacrés ainsi à l'alimentation ne sont certainement pas étrangers à la bonne santé du groupe. En effet, le scorbut cause peu de pertes de vie dans la petite colonie. « Il nous en décéda quatre en février et en mars », affirme Lescarbot. La maladie a surtout frappé « ceux qui étaient chagrins ou paresseux ».

Pendant que les jours s'écoulaient joyeusement à Port-Royal, de Monts doit faire face, en France, à une opposition de plus en plus forte qui conteste son monopole de commerce en Nouvelle-France. Même ses associés ne se gênent pas pour pratiquer la contrebande des fourrures. Au mois de février 1607, le roi Henri IV écrit aux États de Hollande pour protester contre la présence de navires hollandais dans les eaux du fleuve Saint-Laurent. Au printemps 1607, la commission de de Monts est donc révoquée. Cette décision reçoit la ratification royale lors de la réunion du Conseil du roi, tenue à Paris le 17 juillet suivant. De Monts n'a donc plus la permission « de retenir les castors par le moyen de laquelle les marchands sont contraints de les acheter de lui ». Cette décision signifie, à plus ou moins brève échéance, la mort de Port-Royal.

Vite, on ferme !

Le 24 mai 1607, une voile apparaît devant le fort de Port-Royal. Encore une fois, Membertou est le premier à l'apercevoir, car il n'y avait personne « qui eût si bonne vue que lui, quoiqu'il soit âgé de plus de cent ans ». Poutrincourt envoie immédiatement une barque de reconnaissance. De part et d'autre, on tire du canon. Mais les réjouissances sont de courte durée, car le capitaine du navire, un nommé Chevalier, remet à Poutrincourt une lettre dans laquelle de Monts lui annonce que la société de commerce était rompue et que celle-ci ne peut désormais plus subvenir aux besoins financiers de la colonie.

Champlain et Lescarbot, dans leurs écrits, rapportent que la tristesse s'est alors emparée de tous les habitants qui ne cachent pas leur colère. Poutrincourt veut demeurer à Port-Royal encore une année. Il expose son projet « à quelques-uns de notre compagnie », écrit Lescarbot. « Il s'en présenta huit, bons compagnons auxquels on promettait chacun une barrique de vin, de celui qui nous restait, et du blé suffisamment pour une année, ajoute l'avocat ; mais ils demandèrent de si hauts gages qu'il ne put s'accommoder avec eux. Ainsi, il fallut se résoudre au retour. »

Chevalier avait été chargé d'apporter à la colonie quelques vivres de France : « Six moutons, vingt-quatre poules, une livre de poivre, vingt livres de riz, autant de raisins et de pruneaux, un millier d'amandes, une livre de muscade, un quarteron de cannelle, une demi-livre de girofle, deux livres d'écorce de citrons, deux douzaines de citrons, autant d'oranges, un jambon de Mayence et six autres jambons, une barrique de vin de Gascogne et autant de vin d'Espagne, une barrique de bœuf salé, quatre pots et demi d'huile d'olive, une jarre d'olives, un baril de vinaigre et deux pains de sucre. » Malheureusement, les colons de Port-Royal ne peuvent s'en délecter, car les matelots du *Jonas* avaient tout mangé au cours de la traversée croyant « que nous fussions tous morts ».

Le dernier navire quitte Port-Royal le 11 août. Au début du mois d'octobre 1607, tous les habitants de Port-Royal ont regagné la France. Un nouvel échec s'ajoute ainsi aux précédents.

On choisit Québec

De Monts, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, ne se laisse pas décourager par la perte de son monopole. Il proteste auprès du roi Henri IV. Ce dernier, le 7 janvier 1608, lui renouvelle son privilège pour la durée d'une seule année. « Nous faisons très expressément inhibitions et défenses à tous marchands, maîtres et capitaines de navires, matelots et nos autres sujets, de quelques qualités et conditions qu'ils soient, d'équiper aucuns vaisseaux, et en ceux-ci d'aller ou envoyer faire trafic ou troc de pelletterie et autres choses avec les Sauvages de la Nouvelle-France, fréquenter, négocier et communiquer durant ledit temps d'un an en l'étendue du pouvoir dudit sieur De Monts, à peine de désobéissance, de confiscation entière de leurs vaisseaux, vivres, armes et marchandises au profit dudit sieur de Monts pour assurance de la punition de leur désobéissance. »

De Monts conserve son titre de lieutenant général de la Nouvelle-France et il donne à Champlain celui de lieutenant. Dès le 17 février, il procède à l'engagement

des membres de sa recrue : Jean Duval et Antoine Notay, serruriers ; Robert Dieu et Antoine Aubry, scieurs de planches. Le lendemain, De Monts fait signer l'engagement de quatre autres personnes : Lucas Louriot, Jean Perret, Antoine Cavallier, tous trois charpentiers, et Martin Béguin, jardinier. Au cours des jours suivants, c'est au tour de Nicolas Duval, Lyevin Lefranc, François Jouan, Marc Balleny, Mathieu Billoteau dit La Taille, Pierre Linot, Jean Loireau, François Bailly, François et Guillaume Morel de signer leur contrat d'engagement. La plupart s'engagent à « aller demeurer et à habiter au pays de Nouvelle-France, autrement dit le Canada, durant le temps et espace de deux ans entiers ». En plus de leur assurer un salaire dont le montant varie suivant les métiers et professions, de Monts s'engage à les nourrir pour la durée de leur contrat.

Champlain, qui avait visité la vallée du Saint-Laurent au cours de l'été 1603, réussit facilement à convaincre de Monts que Québec est l'endroit idéal, tant pour un établissement que pour y faire la traite des fourrures. L'historien Marcel Trudel résume les raisons que fait valoir Champlain : « On serait mieux à l'abri de la concurrence européenne et le pays serait plus facile à défendre ; on profiterait de la ligue des indigènes, alliés à d'autres nations qui vivent sur les bords d'une mer intérieure ; la traite promettait d'y être plus fructueuse qu'en Acadie, et c'est le Saint-Laurent qui offrait la plus grande possibilité de conduire en Asie. »

Champlain quitte Honfleur sur le *Don-de-Dieu*, le 13 avril 1608. Huit jours auparavant, un autre navire nolisé par de Monts avait également fait voile vers la Nouvelle-France.

Le 3 juin, le *Don-de-Dieu* arrive devant Tadoussac. Champlain fait aussitôt mettre la barque à l'eau pour voir si Gravé, qui était sur l'autre navire, est arrivé. « Comme j'étais en chemin, raconte le fondateur de Québec, je rencontrai une chaloupe et le pilote et un Basque qui venaient m'avertir de ce qui leur était survenu pour avoir voulu faire quelques défenses aux vaisseaux basques de traiter, suivant la commission que le sieur de Monts avait obtenue de Sa Majesté. »

Gravé, arrivé quelques jours avant Champlain, trouve à Tadoussac un navire basque commandé par Martin Darache ou Darretche qui y fait la contrebande des fourrures. Ce dernier, n'acceptant pas la mise en demeure de Gravé Du Pont, tire sur le *Levrier* force coups de canon et de mousquet. Le capitaine français est blessé, ainsi que trois de ses hommes, dont un mourra par la suite. Les Basques se rendent ensuite à bord du navire français et enlèvent canons et munitions, « disant qu'ils traiteraient malgré les défenses du roi ».

Champlain désire savoir pourquoi un Basque est monté à bord de la chaloupe venue au-devant de lui. Le contrebandier répond « qu'il venait de la part de son maître et de ses compagnons pour tirer l'assurance de moi que je ne leur ferais aucun déplaisir, lorsque notre vaisseau serait dans le port ». Avant de prendre une décision, Champlain rencontre Gravé Du Pont qu'il trouve mal en point. « Nous considérâmes que nous ne pouvions entrer dans le port que par la force. » Pour ne pas compromettre l'installation à Québec, décision est prise d'user de diplomatie et d'attendre que le problème se règle en France.

Jugeant préférable de ne pas se rendre à Québec avec le *Don-de-Dieu*, Champlain fait préparer une barque « pour transporter tout ce qui nous serait nécessaire pour notre habitation ». Le lieutenant de de Monts occupe alors son

temps à explorer le Saguenay. Les Amérindiens lui parlent d'une mer salée éloignée de quarante ou cinquante journées de marche de l'endroit où il se trouve. L'explorateur croit que cette mer n'est « qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du Nord ».

Enfin, le 30 juin, la barque est prête et l'expédition entreprend la remontée du fleuve vers Québec où elle arrive le 3 juillet. À Québec, Champlain cherche l'endroit idéal où construire un petit fort. Il choisit une place tout près de l'eau, au pied de la falaise. Il fait abattre les noyers couvrant le terrain. Des hommes s'affairent à scier des planches pendant que d'autres creusent la cave et les fossés. Quelques-uns retournent à Tadoussac chercher le reste des bagages.

Pendant que l'on travaille à l'installation, des membres de l'expédition fomentent un complot pour assassiner Champlain. Dirigés par Jean Duval, ces conspirateurs veulent éliminer Champlain pour ainsi faire main basse sur les provisions et les marchandises de la nouvelle colonie puis s'enfuir en Espagne à bord d'un navire de pêche. Grâce au délateur Antoine Natel, le complot est mis au jour. Duval subit un procès : il fini pendu, sa tête mise au bout d'une pique à l'endroit le plus élevé du fort. Trois des complices retournent en France pour y être jugés.

Le 18 septembre, Gravé quitte Québec pour retourner en France. Champlain, qui demeure sur place, complète la construction du logement : « trois corps de logis à deux étages ». Chaque corps de logis mesure environ six mètres de longueur sur cinq de largeur. Quant au magasin, ses dimensions sont plus imposantes : douze mètres de longueur sur six de largeur, « avec une belle cave de six pieds de haut ». « Tout autour de nos logements, ajoute Champlain, je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large par six de profond ; au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mimes nos pièces de canon. » L'Habitation comprend aussi des places et des jardins.

Les hommes se préparent à affronter un nouvel hiver. Ils sont vingt-huit à vivre dans l'habitation. Mais rapidement, la mort prélève son tribut. Au cours du mois de novembre, la dysenterie enlève un matelot et le serrurier Antoine Natel, « à force de manger des anguilles mal cuites ». Mais ce n'est là qu'un début. Au cours de l'hiver, quinze autres personnes meurent : dix du scorbut et cinq de la dysenterie. Même le chirurgien Bonnerme ne peut repousser la maladie. Champlain cherche encore un remède au scorbut et il sait qu'avec « de bon pain et des viandes fraîches, on n'y serait point sujet ». Malheureusement, ces aliments ne sont pas toujours disponibles en Nouvelle-France...

Lorsque, le 5 juin 1609, arrive une chaloupe montée par Claude de Godet Des Maretz, le gendre de Gravé, il ne reste plus, à Québec, que huit hommes sur les vingt-huit qui devaient y hiverner !

Deux jours après l'arrivée de la chaloupe, Champlain se rend à Tadoussac rencontrer Gravé qui s'y trouve. Il y apprend que le sieur de Monts lui demande de retourner en France. Néanmoins, avant son départ, Champlain décide de pousser plus loin son exploration et de faire accommoder une chaloupe « de tout ce qui était nécessaire pour faire les découvertes du pays des Iroquois, où je devais aller avec les Montagnais, nos alliés ».

Le 18 juin 1609, Champlain part en voyage de découverte au pays des Iroquois, dans le haut de la rivière Richelieu. Il note, au passage, la qualité des bois ou des plaines, baptise quelques rivières, dont la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade. À une lieue et demie de l'embouchure de ce cours d'eau, l'explorateur rencontre deux à trois cents Hurons « cabannés proche d'une petite île, appelée Saint-floï », près de Batiscan. Des Algonquins accompagnent les Hurons. Le groupe se prépare à partir en guerre contre les Iroquois. Mais comme les Hurons « n'avaient jamais vu de chrétiens », ils demandent aux Français de leur faire visiter l'Habitation de Québec. Le 22 juin, « nous partîmes tous ensemble pour aller à notre habitation où ils se réjouirent quelque cinq ou six jours qui se passèrent en danses et en festins, pour le désir qu'ils avaient que nous fussions à la guerre ».

Un nouveau départ a lieu, le 28 juin. Champlain est accompagné de neuf hommes, ainsi que de Godet Des Maretz et de Jean Routier dit La Route, le pilote. La chaloupe traverse le lac Saint-Pierre. Les rivières reçoivent des noms, disparus depuis : la rivière Sainte-Suzanne (rivière du Loup, près de Louiseville) ; la rivière du Pont (rivière Nicolet) et la rivière de Gennes (la rivière Yamaska). L'expédition passe quelque jours dans les îles sises à l'entrée de la rivière Richelieu que l'on appelle la rivière des Iroquois. Ce groupe de Français serait le premier à avoir remonté ce cours d'eau. Des rapides empêchent l'embarcation de poursuivre sa route. Champlain prend alors la décision de renvoyer la barque à Québec et de continuer le voyage à bord d'un canot amérindien, accompagné seulement de deux de ses hommes.

Le 12 juillet, les trois Français arrivent devant un lac qui leur semble immense. Immédiatement, l'étendue d'eau en question reçoit le nom de lac Champlain. La traversée du lac s'effectue prudemment, car les amis des Français affirment que l'on vient d'entrer dans le pays ennemi. Ces mêmes amis leur révèlent qu'une fois traversées deux lieues de terre, on arrive à une rivière « qui va tomber en la côte de Norembegue, tenant à celle de la Floride ». Cette fameuse rivière vient d'être explorée cette même année par Henry Hudson qui lui a laissé son nom.

Samuel de Champlain et ses compagnons algonquins et hurons avaient fait le voyage pour aller combattre les Iroquois. Le 29 juillet, vers les dix heures du soir, ils font la rencontre de leurs ennemis. « Eux et nous, écrit l'explorateur, nous commençâmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirâmes vers l'eau et les Iroquois mirent pied à terre et arrangèrent leurs canots les uns contre les autres et commencèrent à abattre du bois avec de méchantes haches. »

Les Iroquois envoient deux canots pour connaître les intentions de leurs ennemis. Tout le monde veut combattre, mais on préfère attendre au lendemain matin. La nuit se passe en chants et en danses. Les Algonquins et les Hurons crient aux Iroquois « qu'ils verraient des effets d'armes que jamais ils n'avaient vus ».

Au matin du 30 juillet, l'engagement a lieu. Les trois Français ont chacun une arquebuse. Les Amérindiens alliés ouvrent leurs rangs en deux pour laisser passer Champlain qui prend la tête. Rendu à trente pas des Iroquois, l'explorateur s'arrête. On s'observe de part et d'autre. « Comme je les vis s'ébranler pour tirer sur nous, raconte Champlain, je couchai mon arquebuse en joue et visai droit à un des trois chefs et, de ce coup, il en tomba deux par terre et un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avais mis quatre balles dans mon

arquebuse. » Pour la première fois sans doute, les Iroquois viennent de faire les frais des armes à feu.

En épousant la cause des Algonquins et des Hurons, les Français venaient de se faire des ennemis mortels.

Une petite vie de traiteur

Pendant plusieurs années, Québec ne sera qu'un petit poste de traite où séjournent quelques dizaines d'hommes. Les grands espoirs de colonisation sont directement reliés aux problèmes financiers des compagnies de traite. Le monopole de de Monts, valable pour une seule année, doit se terminer le 29 mars 1609. Des marchands de Saint-Malo, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et de la côte de Guyenne signent une requête au roi Henri IV lui demandant d'ordonner « que ledit sieur De Monts retirera ses vaisseaux et ses hommes (si aucuns y en a) hors de la côte de Canada et de Saguenay avec défense à lui et à tous les autres de troubler les suppliants audit commerce et trafic, sous peine d'être déclarés perturbateurs du repos public ». Comme on le voit, les marchands français voient d'un mauvais œil l'établissement d'un poste permanent dans la vallée du Saint-Laurent.

Le Conseil d'État se rend à la demande des marchands et, le 6 octobre 1609, la traite redevient libre. Seule subsiste l'obligation pour ceux qui enverront des navires dans le Saint-Laurent de payer une certaine somme à de Monts, à titre de compensation.

Après un hiver passé en France, Champlain revient à Québec à la fin du mois d'avril 1610. Quelques semaines plus tard, il accompagne encore une fois Montagnais et Hurons dans une expédition guerrière contre les Iroquois. Les Français profitent de ce voyage pour faire la traite des fourrures. Ceux qui demeurent à l'Habitation s'occupent en particulier du jardinage. Au début du mois d'août, lorsque Champlain quitte encore une fois Québec pour retourner en France, il laisse les jardins « bien garnis d'herbes potagères de toutes sortes, avec de fort beau blé d'Inde, du froment, du seigle, de l'orge qu'on avait semé et des vignes que j'y avais planté durant mon hivernement ».

Le fondateur de Québec profite de son séjour dans la métropole pour épouser Hélène Boullé, âgée de 12 ans. Le mariage est célébré le lendemain des fiançailles, le 30 décembre 1610. Bien que cette union ne puisse être consommée avant deux ans, étant donné le jeunesse de l'épousée, elle apporte 6000 livres en dot. Mais la vie matrimoniale n'empêche pas Champlain de revenir à Québec.

Une promenade dans l'île

Considérant peut-être que Québec n'est pas l'endroit idéal pour une habitation, Champlain se rend sur l'île de Montréal au printemps de 1611. Il débarque à un endroit qu'il nomme Place Royale. Près de ce site,

il y a une petite rivière [rivière Saint-Pierre] qui va assez dedans les terres, tout le long de laquelle il y a plus de soixante arpents de terre désertés qui sont comme prairies où l'on pourrait semer des grains et y faire des jardinages. [...] Il y a aussi

quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail que l'on voudra et toutes les sortes de bois que nous avons dans nos forêts par-deçà : avec quantité de vignes, noyers, prunes, fraises et autres sortes qui sont très bonnes à manger. [...] La pêche du poisson y est fort abondante et de toutes les espèces que nous avons en France et de beaucoup d'autres que nous n'avons pas et qui sont très bons ; comme aussi la chasse des oiseaux de différentes espèces ; et celle des cerfs, daims, chevreuils, caribous, lapins, loups-cerviers, ours, castors et autres petites bêtes qui y sont en telle quantité que, durant que nous fûmes audit saut, nous n'en manquâmes aucunement.

L'endroit émerveille Champlain. Il fait fabriquer de la brique avec la « très bonne terre grasse à potier » qu'il trouve près de là. Quelques hommes construisent sur un îlet non loin de la rive une muraille de quatre pieds d'épaisseur, de trois à quatre de haut et de soixante pieds de long « pour voir comment elle se conserverait durant l'hiver quand les eaux descendraient ».

L'explorateur remarque, au milieu du fleuve, une île où l'on pourrait bâtir « une bonne et forte ville ». Il la nomme île Sainte-Hélène, sans doute pour rappeler le souvenir de sa jeune épouse demeurée à Paris.

Le retour d'Étienne Brûlé

Les projets d'établissement ne distraient pas Champlain de ses obligations de traicteur. Son voyage dans la région de Montréal a pour but premier le commerce des fourrures. L'année précédente, il avait donné rendez-vous à cet endroit à un groupe huron. Mais l'attente se faisant longue, il occupe son temps à explorer les environs. Le 9 juin 1611, Savignon, qui avait séjourné en France l'hiver précédent, revient d'une journée dans la région du lac des Deux Montagnes, où il espérait découvrir les canots hurons. Il rapporte qu'il a vu, sur une île, non loin de là, une « si grande quantité de hérons que l'air en était tout couvert ». Un nommé Louis, employé du sieur de Monts, grand amateur de chasse, demande à Savignon de le conduire à cet endroit. Accompagnés d'un Montagnais, les deux hommes partent en canot et le trio se rend à l'île aux Hérons, « où ils prirent telle quantité de héronneaux et autres oiseaux qu'ils voulurent ». Lors du voyage de retour, le Montagnais veut emprunter un chemin plus dangereux où l'eau coule en rapides. L'embarcation chavire et Louis, qui ne savait pas nager, se noie. Pour commémorer le triste incident, les rapides reçoivent le nom de Sault-Saint-Louis.

Quelques jours plus tard, soit le 13 juin, les canots hurons font enfin leur apparition. À bord de l'un d'eux, se trouve Étienne Brûlé, qui vit depuis un an avec les Hurons. Champlain est heureux de retrouver ce jeune garçon « qui vint habillé à la sauvage, qui se loua du traitement des Sauvages, selon leur pays et me fit entendre tout ce qu'il avait vu au cours de son hivernement et ce qu'il avait appris des Sauvages ». Au cours des jours qui suivent, Brûlé, qui a bien appris la langue huronne, sert d'interprète, appelé alors truchement. Ce jeune homme d'une vingtaine d'années est, comme le note l'historien Léo-Paul Desrosiers, « le premier Blanc à avoir remonté l'Outaouais, à avoir atteint la baie Georgienne et ainsi les Grands Lacs, à avoir visité la Huronie, à avoir sauté les rapides de Lachine ».

Les Hurons sont méfiants, car Champlain n'est pas seul. Treize barques sont là pour faire la traite, et l'explorateur déclare qu'il n'a pas d'autorité sur tout ce monde ! Les Amérindiens sont « fâchés de voir tant de Français qui n'étaient pas bien unis ensemble ». Qu'importe, toutes les peaux de bêtes sont échangées contre des objets de traite. Les Hurons semblent plus intéressés à recevoir une aide militaire pour leurs guerres contre les Iroquois qu'à s'enrichir de pacotille. Champlain va discuter avec eux à leur campement.

Au retour, les canots doivent franchir le Sault-Saint-Louis. Pour ce faire, les Amérindiens se dévêtent et Champlain se retrouve en chemise. Surprise ! Le grand voyageur ne sait pas nager, on lui recommande donc, si le canot chavire, de ne point le lâcher et de se « tenir bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu ».

Les autres commerçants sont déçus de la traite qui rapporte trop peu. Le 19 juillet, Champlain est de retour à Québec où il prépare son départ pour la France. Il veille à ce que tout soit en ordre : « Je disposai le plupart d'un chacun à demeurer à ladite habitation, puis j'y fis faire quelques réparations, planter des rosiers et je fis charger du chêne de fente pour faire l'épreuve en France, tant pour le marin lambris que fenêtrage. »

La famille royale en scène

En France, la situation de la compagnie de commerce formée par de Monts est plus que précaire. À la fin de 1611, « les associés se réunissent à Rouen, mais, faute d'un monopole, écrit Marcel Trudel, ils ne veulent plus soutenir l'entreprise ; de Monts rachète donc leurs parts et devient l'unique propriétaire de l'Habitation de Québec ».

En 1612, Champlain reste en France où il emploie une partie de son temps à chercher le moyen d'assurer la survie de la petite colonie en y intéressant quelques grands personnages. Il obtient audience auprès de Charles de Bourbon, comte de Soissons. « Je m'adressai à lui, raconte Champlain, et je lui remontrai l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, le mal que le désordre avait par ci-devant apporté et la ruine totale dont elle était menacée, au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait pas quelqu'un qui voulait la relever et qui donnait espérance de faire un jour réussir ce que l'on a pu espérer d'elle. »

À la suite d'une réponse favorable du comte de Soissons, Champlain se présente devant le roi Louis XIII et les membres de son conseil. Il obtient la nomination du comte au poste de lieutenant général de la Nouvelle-France. Le comte fait de Champlain son lieutenant. Malheureusement, Charles de Bourbon meurt trois semaines après sa nomination. Henri de Bourbon, prince de Condé et neveu du défunt, devient, le 13 novembre 1612, vice-roi et lieutenant général de la Nouvelle-France. Champlain est confirmé à son poste.

Enfin, le 6 mars 1613, le fondateur de Québec s'embarque à Honfleur, à destination du Canada. Un mois et un jour plus tard, il arrive à Québec où il retrouve « ceux qui y avaient hiverné en bonne disposition, sans avoir été malades, lesquels nous dirent que l'hiver n'avait point été grand et que la rivière n'avait point gelé ».

1613

Six jours après son arrivée à l'Habitation, l'explorateur part en direction du pays des Algonquins, il remonte la rivière Outaouais. Le 4 juin, il est aux pieds de la chute de la Chaudière, à l'embouchure de la rivière Rideau, là où s'élève aujourd'hui la ville d'Ottawa. N'ayant pas découvert la mer du Nord ou le passage vers la Chine, Champlain revient à Québec.

Les pirates du Saint-Laurent

Même si le roi de France avait accordé le privilège de commerce et de traite à l'un de ses parents, le prince de Condé, la contrebande continue à se développer sans contrainte dans la vallée du Saint-Laurent. Le 14 novembre 1613, Louis XIII étend le monopole du commerce de Québec à la rivière Matane, en précisant :

Nous avons fait défense à tous nos autres sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient d'équiper aucuns vaisseaux pour aller traiter et négocier et ne faire pendant douze années consécutives aucun trafic ni commercer avec les Sauvages dudit pays depuis le lieu appelé Québec, sis en la grande rivière de Canada, anciennement appelé le fleuve Saint-Laurent, par la hauteur de quarante-sept degrés de latitude et cent vingt lieues de longitude, et en amont du lieu de Québec, ayant réservé à nos autres sujets la liberté de traiter et négocier en tous les autres endroits de la Nouvelle-France. Mais, parce que le temps a fait reconnaître que divers étrangers, envieux de ce bon œuvre, ont entrepris de courir sus à nos sujets avec main armée et les incommodent, même qu'ils ont pris et piraté quelques-uns de leurs navires, ce qui n'arriverait point [...] si notre cousin et ceux qui ont de lui commission avaient eu le pouvoir de négocier, traiter et assurer leurs habitations et leur commerce de Québec jusqu'à la rivière et le lieu appelé Matane.

En conséquence, toute la région qui va de Matane vers l'ouest est réservée au prince de Condé.

Le lendemain, on constitue la Compagnie de Canada, regroupant des marchands de Saint-Malo, de la Rochelle et de Rouen, qui obtiennent, sous le patronage du prince de Condé, le monopole de commerce et de traite pour une période de onze ans. Parmi les obligations de la nouvelle compagnie, il y a celle de transporter à Québec six familles « pour commencer le peuplement du pays ». Le 26 novembre de la même année, trois maçons parisiens signent un contrat d'engagement de deux ans pour la Nouvelle-France : Gilbert Courceron, Jean Leclerc et Pierre Dutet. On ignore à quelle date ces engagés honoreront leur contrat.

Lorsque Champlain quitte de nouveau le port de Honfleur, le 24 avril 1615, quatre religieux récollets l'accompagnent : les pères Denis Jamet, Jean Dolbeau et Joseph Le Caron, ainsi que le frère Pacifique Duplessis. Le 25 mai, le navire jette l'ancre en face de Tadoussac.

Champlain se rend immédiatement dans le pays des Iroquois afin d'aider les Montagnais, les Algonquins et les Hurons dans leur offensive guerrière. Au cours d'un engagement, l'explorateur français sera blessé et ses amis amérindiens subiront la défaite.

Quelques nouveaux colons

En plus de faire la guerre et la traite, il faut songer à peupler le pays. Le 6 mars 1617, Louis Hébert, sa femme Marie Rollet, ses deux filles Anne et Guillemette, son fils Guillaume et son beau-frère Claude Rollet s'engagent à émigrer à Québec. Hébert devra « travailler à tout ce que [lui] commanderont ceux qui auront charge de la compagnie ». En échange de quoi, il aura le droit « de défricher, labourer et améliorer les terres du pays, et le revenu de [ses] labeurs et de [ses] gens » devront être remis entre les mains des gens de la compagnie pendant les deux premières années. À la fin de ce terme, Hébert devra pourvoir à sa nourriture et à son logement. Les produits de ses récoltes pourront être vendus à la compagnie selon les prix en vigueur en France.

Après trois mois en mer, le *Saint-Étienne*, qui transporte les nouveaux colons, arrive enfin à Tadoussac le 14 juin 1617. Une barque les transporte à Québec où l'arrivée de la première famille est saluée tant par les récollets que par les quelques autres habitants qui y vivent déjà. Mais les commis de la compagnie voient d'un mauvais œil l'installation de gens dont le but premier n'est pas la traite des fourrures.

Champlain, qui est alors en France, présente au roi et aux membres du Conseil royal un mémoire dans lequel il expose les besoins et les ressources de la colonie naissante. Selon lui, si la France abandonne son projet de colonisation de la vallée du Saint-Laurent, les Anglais et les Hollandais vont immédiatement occuper l'endroit. Une des raisons qui incite les autorités royales à fournir les fonds nécessaires au développement de la Nouvelle-France, c'est le rêve de la découverte du passage vers la Chine en passant par le fleuve Saint-Laurent.

Le fondateur de Québec demande « trois cents familles, chacune composée de quatre personnes, savoir le mari et la femme, fils ou fille, ou serviteur et servante, au-dessous de l'âge de vingt ans, savoir les enfants et les serviteurs ». Un rapide développement de la population permettrait de construire à Québec « une ville de la grandeur presque de celle de Saint-Denis, laquelle ville s'appellera, s'il plaît à Dieu et au roi, Ludovica ».

La Chambre de commerce, à qui Champlain soumet un mémoire détaillant les ressources de la Nouvelle-France, recommande au roi de maintenir le privilège de commerce, en échange de l'obligation de peupler le territoire. Il faudra attendre une quarantaine d'années avant que de forts contingents de nouveaux colons atteignent Québec.

Une colonie qui vivote

À l'été de 1618, Champlain est de retour à Québec. Il rend visite à Louis Hébert qui a déjà labouré un coin de terre et semé du blé. Les jardins de l'Habitation sont « chargés de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves et autres légumes ».

Si les légumes poussent bien, il n'en va pas de même du terrain de la bonne entente qui est nettement moins fertile ! Il y a des dissensions au sein de la

compagnie de commerce. En 1619, Champlain se voit confiné dans un rôle d'explorateur, alors que Gravé Du Pont devient commandant de l'Habitation. À l'automne de 1619, Henri II, duc de Montmorency, devient vice-roi de la Nouvelle-France et Champlain, enfin, reçoit le commandement effectif de l'Habitation. Il revient donc à Québec en 1620, accompagné de son épouse, Hélène Boullé, et de quelques nouveaux colons. Le lendemain de son arrivée, après une messe solennelle, il fait assembler colons, traiteurs, truchements et missionnaires qui doivent entendre la lecture de la commission de Sa Majesté et de celle donnée par le vice-roi à Champlain. « Ceci fait, chacun crie *Vive le roi*, le canon fut tiré en signe d'allégresse et ainsi, écrit le fondateur de Québec, je pris possession de l'habitation et du pays au nom de mondit seigneur le vice-roi. »

Le nouveau commandant ordonne la remise en ordre de l'Habitation laissée à l'abandon au cours des dernières années. « Il y pleuvait de toutes parts, l'air entraînait par toutes les jointures des planchers qui s'étaient rétrécis de temps en temps ; le magasin s'en allait tomber. [...] Cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats auraient passé. [...] J'employai les ouvriers pour y travailler, tant en pierre qu'en bois. »

Pour assurer la défense du site, Champlain fait construire un fort « sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent qui est un des lieux les plus étroits de la rivière ». Le fort en bois, bâti sur le Cap-aux-Diamants, reçoit le nom de Saint-Louis.

Une soixantaine de personnes dont des femmes et des enfants hivernent à Québec en 1620-1621. La colonie prend forme.

Le peuple se manifeste

Le duc de Montmorency décide de confier le monopole de la traite des fourrures à une nouvelle compagnie formée par Ézéchiél et Guillaume de Caën. Le 26 novembre 1620, la Compagnie de Montmorency obtient pour onze ans d'abord, puis pour quinze, l'exclusivité de la traite. L'article onze de la convention stipule : « Aucun de quelque qualité qu'il soit ne pourra traiter directement ou indirectement d'aucunes sortes de pelleterie, ni faire aucun trafic ou commerce que pour son usage audit pays ou pour lesdits de Caën, ou leur société et par l'ordre de celle-ci, à peine de confiscation applicable à ladite société. » Les colons seront, à l'avenir, obligés de vendre le surplus de leur production de blé et autres vivres aux commis de la compagnie, aux prix courants en France. Quant à la compagnie, elle vendra aux colons « les vêtements, accoutrements et autres commodités aux prix en usage dans la métropole ».

En 1621, les de Caën veulent faire valoir leur monopole contre Gravé. Une dispute éclate entre l'ancien détenteur du monopole et les nouveaux. Le 1^{er} avril de l'année suivante, un arrêt du conseil privé régularisera la situation en ordonnant la fusion des deux compagnies.

La petite colonie ne veut pas faire les frais de la mésentente. Le 18 août 1621, les principaux colons se réunissent. Ils dressent la liste de leurs griefs et de leurs recommandations. Le père récollet Georges Le Baillif est mandaté pour aller présenter au roi le cahier général des remontrances, ainsi résumé par l'historien G.-M.

Dumas : « Protection de la colonie en cas d'attaques de la part d'une puissance étrangère ; construction d'un fort sur le cap aux Diamants ; défense aux commerçants huguenots de La Rochelle de fournir des armes aux Sauvages ; fin des querelles qui divisaient les deux compagnies de marchands ; entretien et accroissement de la religion catholique ; défense aux protestants d'exercer leur culte dans la colonie ; fondation à Québec d'un séminaire pour 50 enfants sauvages ; établissement d'une justice plus forte contre les malfaiteurs ; augmentation de l'autorité et des appointements de Champlain. »

Louis XIII, qui accorde deux audiences au père Le Bailly, réglera les problèmes les plus urgents.

Une nouvelle habitation

Québec se développe lentement. Quelques colons vivent sur « les hauteurs », d'autres dans la partie basse près du fleuve. En 1623, Champlain fait construire un petit chemin pour relier les deux parties.

L'année suivante, jugeant que l'Habitation ne répondait plus aux exigences de la colonie, le représentant du vice-roi fait « tirer les alignements pour commencer à bâtir un corps de logis ». Lorsque Champlain quitte Québec pour retourner en France à la mi-août 1624, il laisse « l'habitation nouvelle bien avancée et élevée de 14 pieds de haut, 26 toises de muraille faite avec quelques poutres au premier étage et toutes les autres prêtes à mettre, les planches sciées pour la couverture, la plupart du bois taillé et amassé pour la charpente de la couverture du logement ; toutes les fenêtres faites et la plupart des portes, de sorte qu'il n'y avait plus qu'à les appliquer ». « Je laissai, ajoute Champlain, deux fourneaux de chaux cuite, de la pierre assemblée et il ne restait plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fut élevée, ce qui se pouvait faire en quinze jours, les matériaux étant assemblés, pour être logeable, si on eût voulu y apporter la diligence requise. »

Le 15 août 1624, Champlain et son épouse quittent Québec. Après une traversée sans histoire, ils débarquent à Dieppe, le 1^{er} octobre. Quelques jours plus tard, Champlain rencontre Louis XIII et le duc de Montmorency. Ce dernier décide de se départir de sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France au profit du duc de Ventadour. Le règne de celui-ci sera de courte durée, car un nouveau personnage vient de prendre la direction des affaires de France, Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu, alors âgé de 39 ans. Celui-ci s'intéresse de plus en plus à la Nouvelle-France. Au début du mois de juillet 1626, « on crée, sur le papier du moins, la Compagnie de Morbihan qui devait se composer de cent associés et devenir propriétaire du sol et du commerce de la Nouvelle-France ». Il faudra attendre encore presque une année avant qu'une nouvelle compagnie de commerce soit mise sur pied.

Pendant ce temps, Champlain est revenu à Québec où il arriva le 5 juillet 1626. Il est déçu de voir que les ouvriers ont fait peu de progrès dans la construction en pierre de la nouvelle habitation. « Après avoir tout considéré, je jugeai combien, par le temps passé, les ouvriers perdaient le temps aux plus beaux et longs jours de l'année, pour entretenir le bétail de foin qu'il fallait aller quérir au Cap de Tourmente à huit lieues de notre habitation, tant à faucher et faner qu'à l'apporter

à Québec en des barques qui font de peu de port, où il fallait être près de deux mois et demi, employant plus de la moitié de nos gens de travail qui ne dépassaient pas vingt-quatre, de cinquante-cinq personnes qui étaient en ladite habitation. » Champlain décide donc de construire une habitation au Cap-Tourmente et d'y laisser en permanence « quelques hommes pour la conservation du bétail ». Il fait donc construire une étable et deux corps de logis « faits de bois et de terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie ».

En 1627, Richelieu met sur pied une nouvelle compagnie formée de cent associés qui reçoit tout le territoire compris entre la Floride et le cercle Arctique, de Terre-Neuve aux Grands Lacs. La Compagnie de la Nouvelle-France monopolisera la traite des fourrures sur ce territoire pendant quinze ans, à compter du 1^{er} janvier 1628. Les habitants de la colonie pourront faire la traite, mais ils seront obligés de vendre les peaux aux commis de la compagnie. Parmi les obligations auxquelles s'astreignent les associés, il y a celle d'envoyer en Nouvelle-France au cours de la première année de leur monopole « deux à trois cents personnes de tous métiers, [...] et pendant les années suivantes en augmenter le nombre jusqu'à quatre mille de l'un et l'autre sexe dans les quinze ans prochainement venant et qui finiront en décembre que l'an comptera 1643. Les y loger, nourrir et entretenir de toutes choses généralement quelconques nécessaires à la vie, pendant trois ans seulement ». Il est spécifié que seuls des Français catholiques pourront émigrer en Nouvelle-France.

Richelieu, désireux de convaincre le plus grand nombre de Français à émigrer dans la nouvelle colonie, promet à ceux qui auront exercé un métier au Nouveau Monde pendant une période de six ans, d'être réputés maîtres s'ils reviennent en France. À cette époque, les corps de métiers étaient divisés en trois groupes : apprentis, compagnons, maîtres. Dans la métropole du xvii^e siècle, il devenait de plus en plus difficile d'obtenir la maîtrise, c'est pourquoi la promesse était alléchante.

Les associés travaillent à recruter de nouveaux colons. Ils y réussissent, car le 28 avril 1628, quatre navires ayant à leur bord environ quatre cents personnes quittent le port de Dieppe à destination de Québec. L'amiral Claude Roquemont de Brison commande la flotte. La mer est peu sûre, car la guerre vient d'éclater entre la France et l'Angleterre. Arrivé à Gaspé, Roquemont apprend par des Amérindiens la présence de cinq navires anglais dans la région de Tadoussac. Il décide de se rendre quand même à Québec. Le 18 juillet, à la hauteur de l'île Saint-Barnabé, l'affrontement entre les deux flottes a lieu. L'engagement dure plus de quatorze heures. On se lance quelque douze cents boulets. À la fin, ayant épuisé leurs munitions, les Français doivent se rendre. Les frères Kirke, qui commandaient les navires anglais, gardent prisonniers Roquemont, quelques Français et les pères missionnaires jésuites et récollets et autorisent les autres voyageurs à retourner en France.

Le 9 juillet précédent, deux des hommes de Champlain étaient arrivés à pied du Cap-Tourmente, apportant la nouvelle de l'arrivée de vaisseaux anglais. Aussitôt, à Québec, tout le monde s'affaire à construire quelque retranchement autour de l'Habitation. On veut établir des barricades sur les remparts devant le fort de la haute-ville. Le 10 juillet 1628, vers les trois heures de l'après-midi, quelques personnes à bord d'une barque cherchent à descendre sur une rive de la rivière Saint-Charles. Champlain envoie des arquebusiers les attendre de pied ferme. On recon-

naît, parmi les occupants, Nicolas Pivert, sa femme Marguerite Le Sage et leur nièce. Les autres passagers sont des Basques faits prisonniers par les Kirke.

Un des Basques déclare qu'il a une lettre pour Champlain. Ce dernier réunit Gravé et les principaux habitants de Québec pour faire la lecture de la missive signée David Kirke. « Messieurs, pouvait-on lire, je vous avise comme j'ai obtenu commission du roi de la Grande-Bretagne, mon très honoré seigneur et maître, de prendre possession de ce pays, savoir le Canada et l'Acadie. »

Kirke en vient rapidement à l'objet de sa demande :

Pour empêcher que nul navire ne vienne, je résous de demeurer ici jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul navire ne vienne vous avitailler. C'est pourquoi voyez ce que vous désirez faire, si vous désirez me rendre l'habitation ou non, car, Dieu aidant, tôt ou tard il faut que je l'aie. Je désirerais pour vous que ce fût plutôt de courtoisie que de force, à la seule fin d'éviter le sang qui pourra être répandu des deux côtés. En la rendant de courtoisie, vous vous pouvez assurer de toutes sortes de contentements, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels, sur la foi que je prétends au Paradis, je conserverai comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde.

Kirke demande à Champlain de lui envoyer un homme pour faire connaître sa décision. Et il signe : « Votre affectionné serviteur ».

Champlain n'entend pas se rendre aussi facilement. Ceux qui l'entourent sont d'avis que si Kirke « avait envie de nous voir de plus près, il devrait s'acheminer et non nous menacer de si loin ». Le commandant rédige donc immédiatement la réponse suivante :

La vérité que plus il y a de vivres dans une place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi elle ne laisse de se maintenir avec médiocrité quand l'ordre y est maintenu. C'est pourquoi, ayant encore des grains, du blé d'Inde, des pois, des fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde. Sachant très bien que rendre un fort et une habitation dans l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi, que nous ne fussions répréhensibles et mériter un châtiment rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort en combattant nous sera honorable. C'est pourquoi je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personnage avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans d'abord voir l'effet de vos canons, approches, retranchements et batterie, contre une place que je m'assure qu'en la voyant et reconnaissant, vous ne la jugerez pas de si facile accès. »

Et c'est signé : « Votre affectionné serviteur, Champlain.

Pourtant, la situation est quasi désespérée à Québec, « chaque homme étant réduit à sept onces de pois par jour, n'y ayant pour lors que cinquante livres de poudre à canon, peu de mèche et de toutes les autres commodités ». Mais cela, Kirke l'ignore lorsqu'il reçoit la réponse de Champlain. Il brûle toutes les barques françaises qui se trouvaient à Tadoussac « hormis les plus grandes qu'ils emmenèrent ». La flotte anglaise lève l'ancre, car Kirke est convaincu que Québec ne peut plus recevoir de ravitaillement.



Mission jésuite de Sainte-Marie-des-Hurons

L'ÈRE DES FONDATIONS



A LA MI-JUILLET 1628, LES FRÈRES KIRKE DÉCIDENT DE RETOURNER EN ANGLETERRE. Le refus de Champlain de se plier à la sommation lui demandant de rendre Québec ne les alarme pas. Leur conquête du Canada n'est que partie remise ! Ils savent trop bien, hélas, que les Français établis dans la vallée du Saint-Laurent ont peu de chances d'être ravitaillés.

La petite colonie de Québec ne connaît pas encore les résultats de l'engagement survenu entre la flotte française de Roquemont et les navires anglais. « Cependant que nous attendions des nouvelles de ce combat avec grande impatience, écrit Champlain, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuait beaucoup nos forces, la plupart de nos hommes devenant faibles et débiles. Nous voyant dénués de toutes choses, jusqu'au sel qui nous manquait, je me délibérai de faire des mortiers de bois où l'on pilait des pois qui se réduisaient en farine. » Le spectre de la famine fait déjà son apparition. Pour moudre plus facilement la farine, on trouve le moyen de construire un moulin à bras, grâce à une pierre trouvée par le serrurier.

Champlain compte également sur l'aide des Amérindiens du voisinage. « La pêche de l'anguille vint qui nous aida beaucoup, mais les Sauvages habiles à cette pêche ne nous en donnèrent que fort peu, les nous vendant bien chères, chacun donnant leurs habits et commodités pour le poisson. »

On mise beaucoup sur la récolte de madame Hébert et de sa famille. Mais, déception ! « Ils ne nous pouvaient assister que d'une écuellée d'orge, de pois et de blé d'Inde par semaine, pesant environ neuf onces et demie, ce qui était fort peu de choses à tant de personnes. Il nous fallut passer ainsi la misère du temps. »

Quelques hommes hivernent chez les Amérindiens amis. Les autres, soit environ quatre-vingts personnes, demeurent à Québec. Chacun essaie de subsister comme il le peut. L'entente ne règne pas toujours. Ainsi, raconte Champlain,

j'envoyai quelques-uns de nos gens à la chasse essayer s'ils pourraient imiter les Sauvages en la prise de quelques bêtes, mais ils ne furent pas aussi honnêtes que ces peuples car, ayant pris un élan très puissant, ils s'amuserent à le dévorer

comme des loups ravissants, sans nous en faire part que d'environ vingt livres. Ce qui me fit à leur retour user de reproches de leur glotonnerie, sur ce que je n'avais pas un morceau de vivres que je ne leur en fisse part. Mais comme c'étaient des gens sans honneur ni civilité, aussi s'étaient-ils gouvernés de même. Depuis, je ne les y envoyai plus, les occupant à autres choses.

La longue saison d'hiver de 1628-1629 est propice à la réflexion. Le principal sujet des discussions demeure l'attitude à prendre si les secours n'arrivent pas de France avant la fin du mois de juin et que les Anglais se présentent à nouveau devant Québec. On décide que Champlain négociera en tentant de retirer le maximum d'éléments profitables à la colonie. Par ailleurs, si aucun navire ne se présente, une partie de la colonie se rendra à Gaspé ou à Miscou dans l'espoir de trouver un navire qui la ramènerait en France.

Au printemps de 1629, la situation à Québec frise la catastrophe. « Il nous fallait avoir de quoi passer trois ou quatre mois ou mourir, écrit Champlain. Notre recours, bien que misérable, était d'aller chercher des herbes et des racines et de vaquer à la pêche de poisson. » La faim alimente l'ingéniosité culinaire. Selon l'historien Léo-Paul Desrosiers, les habitants de Québec « distinguent entre toutes la plante nommée Sceau de Salomon ; mangée crue, son acidité pique la bouche, mais on l'accommode avec du gland, du son, de la paille ». « Pour enlever toute amertume au gland, ajoute-t-il, on le fait bouillir jusqu'à deux fois avec de la cendre ; et dans le brouet qu'on en fait, on met un peu de poisson s'il s'en trouve. »

La colonie comprend une dizaine de femmes ou de filles et quelques enfants en bas âge : Louise Couillard, quatre ans, sa sœur Marguerite qui n'a pas ses trois ans, et Louis, baptisé le 18 mai 1629. Il ne faut pas oublier Hélène Martin qui aura deux ans le 21 juin. C'est la triste situation des femmes et des enfants qui émeut Champlain. « La déploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette, avoue-t-il, était de voir quelques pauvres ménages chargés d'enfants qui criaient à la faim après leurs père et mère, qui ne pouvaient fournir à leur trouver des racines, car malaisément chacun en pouvait-il trouver pour manger à demi, dans l'épaisseur des bois à quatre à cinq lieues de l'habitation. »

La misère n'empêche pas la vie de poursuivre son cours. Le 16 mai 1629, Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, épouse, en secondes noces, Guillaume Hubou, un habitant établi au pays depuis deux ans.

Les Anglais arrivent

De toute urgence, il faut trouver des vivres et du renfort ou, du moins, renvoyer en France une partie de la population de la colonie. Le 26 juin 1629, Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, quitte Québec à bord de *La Coquine*, une petite barque d'une dizaine de tonneaux. Il doit conduire quelques personnes à Gaspé dans l'espoir de leur trouver un passage pour la France. Non loin de sa destination, Boullé croise Émery de Caën qui arrive de la métropole avec du ravitaillement pour la colonie. La paix entre la France et l'Angleterre, apprend-on, aurait été signée le 24 avril précédent. Québec ne devrait donc plus craindre une attaque anglaise. Boullé veut être le premier à annoncer ces bonnes nouvelles. Après quatre ou cinq

jours de navigation, le beau-frère de Champlain aperçoit un vaisseau anglais monté par Thomas Kirke. « Nous résolûmes de gagner la terre pour nous sauver, raconte le navigateur. Le vaisseau anglais, s'apercevant que nous faisons retraite, nous tire un coup de canon et équipe une autre chaloupe avec double équipage pour lasser les nôtres qui faisaient ce qu'ils pouvaient pour se sauver. [...] Nous fûmes atteints par les Anglais qui nous pillèrent et ravagèrent tout ce que nous avions. »

Les prisonniers sont conduits devant David Kirke qui les reçoit amicalement. Boullé fait valoir la paix intervenue entre les deux pays. Kirke affirme que « ce sont contes faits à plaisir ». Sans doute ignore-t-il la signature du traité de Suse puisqu'il a quitté Gravesend au mois de mars. Le commandant anglais veut absolument connaître en détail la situation qui prévaut à Québec. Boullé tente de cacher la misère de la colonie, mais des matelots qui l'accompagnaient ainsi que des Amérindiens décrivent « le misérable état » de Québec.

Le 19 juillet, un Amérindien, qui avait sa maison près de celle des pères jésuites, annonce aux habitants de Québec l'arrivée des navires anglais.

Lorsque ces nouvelles vinrent, raconte Champlain, j'étais seul au fort ; une partie de mes compagnons étaient allés à la pêche, les autres chercher des racines. Mon serviteur et les deux petites filles sauvages y étaient aussi. Sur les dix heures du matin, une partie se rendit au fort et à l'habitation. Mon serviteur arrivant avec quatre petits sacs de racines me dit avoir vu les vaisseaux anglais à une lieue de notre habitation, derrière le cap de Lévis. Je ne laissai de mettre en ordre si peu que nous avions pour éviter la surprise tant au fort qu'à l'habitation. Les pères jésuites et récollets accoururent aussitôt à ces nouvelles pour voir ce que l'on pourrait. Je fis assembler ceux que je jugeai à propos pour savoir ce que nous aurions à faire en ces extrémités : il fut arrêté qu'attendu l'impuissance dans laquelle nous étions, sans vivres, poudre, ni mèche et sans secours, il était impossible de nous maintenir.

Pendant que l'on délibère ainsi, on aperçoit une chaloupe « ayant un drapeau blanc » qui s'avance vers la rive. Champlain fait aussitôt hisser au mât du fort un drapeau blanc. Un gentilhomme anglais met pied à terre et se fait conduire auprès de Champlain. Il lui remet le pli suivant :

Monsieur, par suite de ce que mon frère vous manda l'année passée que tôt ou tard il aurait Québec n'étant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nôtre ; sachant très bien les nécessités extrêmes de toutes choses auxquelles vous êtes, que vous ayez à lui remettre le fort et l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisies pour vous et pour les vôtres, comme d'une composition honnête et raisonnable, telle que vous sauriez désirer. En attendant votre réponse, nous demeurons, monsieur, vos très affectionnés serviteurs, Louis [Lewis] et Thomas Kirke. Du bord du *Flibot*, ce 19 juillet 1629.

Les principaux personnages de la colonie assistent à la lecture de la missive. Tous conviennent alors de répondre ainsi à la sommation :

Messieurs, la vérité est que les négligences ou les contrariétés du mauvais temps et les risques de la mer ont empêché le secours que nous espérions en nos

souffrances et nous ont ôté le pouvoir d'empêcher votre dessein, comme nous avons fait l'an passé, sans vous donner lieu de faire réussir vos prétentions qui ne se feront, s'il vous plaît, maintenant qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une composition, laquelle on vous fera savoir en peu de temps après nous y être résolu, ce qu'attendant il vous plaira de ne pas approcher vos vaisseaux à portée du canon, ni entreprendre de mettre pied à terre avant que tout ne soit résolu entre nous, qui sera pour demain. Ce qu'attendant, je demeurerai, messieurs, votre affectionné serviteur, Champlain. Ce 19 juillet 1629.

Même réduits à une grande extrémité, les Français refusent de se rendre à n'importe quelle condition. Ils demandent d'abord à voir la commission du roi de la Grande-Bretagne autorisant les Kirke à s'emparer de Québec, « si c'est en effet par une guerre légitime que la France ait avec l'Angleterre ». De plus, Champlain demande un vaisseau pour permettre à ceux qui le voudront de retourner en France. Quant à lui, il exige l'autorisation de ramener avec lui dans la métropole deux petites Amérindiennes qui lui avaient été données deux ans auparavant. Demande est aussi faite « que l'on nous permettra de sortir avec armes et bagages et toutes sortes d'autres commodités de meubles que chacun peut avoir, tant religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empêchement en quelque manière et façon que ce soit ».

Le soir du 19, les Kirke font parvenir leur réponse au fort : ils ne sont pas en mesure de produire la commission royale, car elle est entre les mains de David, à Tadoussac. Ils ne peuvent fournir un navire, mais les Français peuvent être assurés d'un passage en Angleterre et de là, en France, « ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglais ». Champlain n'obtient pas la permission d'amener ses deux petites Amérindiennes.

Le lendemain, les trois navires anglais s'approchent de la rive et jettent l'ancre. Champlain se rend à bord du *Flibot* rencontrer Lewis Kirke et lui demande d'abord pourquoi il ne peut pas emmener avec lui ses deux filles auxquelles il avait enseigné tout ce qu'il pouvait et à qui il avait appris « à travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoi elles travaillent fort proprement ». Kirke revient sur sa décision et tout le monde en est ravi.

Lewis Kirke, qui avait reçu le commandement du poste de Québec, fait ensuite descendre quelques soldats pour protéger la chapelle des missionnaires, ainsi que la maison de Marie Rollet, veuve de Louis Hébert. Les Français voient ensuite débarquer cent cinquante hommes en armes venant prendre possession de l'Habitation. Corneille de Vendremur, le sous-commis de la compagnie, rend les clefs au nouveau commandant. Ce dernier les remet immédiatement entre les mains d'Olivier Le Baillif « qu'il avait pris pour commis, lequel s'était volontairement donné aux Anglais pour les servir et les aider à nous ruiner, comme perfide à son roi et à sa patrie ». Le Baillif n'est pas le seul à épouser la cause des Kirke. L'année précédente, le pilote Jacques Michel avait fait de même et, immédiatement après la reddition de Québec, selon Champlain, Étienne Brûlé, Nicolas Marsolet et Pierre Raye, un charron de son métier, offraient leurs services à l'Angleterre. Les quatre « traîtres » avaient déjà, par leur conduite, scandalisé les autres membres de la colonie. Ils mangeaient de la viande les vendredis et samedis, jours d'abstinence pour les

catholiques. Ils se livraient, de plus, « à des débauches et des libertinages désordonnés ».

Champlain veut laisser son logis au nouveau commandant, mais ce dernier refuse, rendant au fondateur de Québec « toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer ». Lewis Kirke, né en France et élevé dans la religion protestante, permet même aux pères de célébrer la messe.

Au son du tambour

Le dimanche 22 juillet, en matinée, les Anglais prennent officiellement possession du fort et de l'Habitation. Après avoir enlevé les armes de France, Kirke fait « planter l'enseigne anglaise sur un des bastions ». Ensuite on bat le tambour. Les soldats s'assemblent en ordre sur les remparts. Le commandant fait tirer du canon et fait jouer « toute l'escouperie de ses soldats ». Québec est maintenant une colonie anglaise !

Une vingtaine de personnes, pour diverses raisons, décident de demeurer à Québec, alors que les autres se préparent à retourner en France. Kirke est heureux que la présence française se perpétue à Québec. « Comme Louis Kirke était courtois, tenant toujours du naturel français et d'aimer la nation, [...] écrit Champlain, il désirait obliger, en autant qu'il le pouvait, ces familles et les autres Français à demeurer, aimant mieux leur conversation et leur entretien que ceux des Anglais, à laquelle son humeur semblait répugner. »

Une nouvelle reddition

Les trois navires anglais quittent Québec, le 24 juillet. Le lendemain, non loin de La Malbaie, ils rencontrent le navire du sieur Émery de Caën. Un combat s'engage. Thomas Kirke se rend auprès de Champlain monté à bord de son navire. « Monsieur, dit-il, vous savez l'ordre de la mer qui ne permet pas à ceux d'un parti contraire d'être libres sur le tillac. C'est pourquoi vous ne trouverez pas étrange que vous et vos compagnons vous descendiez sous le tillac. » Conséquemment, les matelots ferment les panneaux conduisant à l'endroit où s'étaient retirés les Français et les clouent. Un des hommes du sieur de Caën crie : « Quartier », réclamant ainsi la fin de l'engagement. Le combat cesse. Thomas Kirke envoie un de ses hommes ouvrir un des panneaux et demander à Champlain de monter sur le tillac pour parlementer avec Émery de Caën. Ce dernier se rend aux mêmes conditions que celles accordées aux habitants de Québec.

Les Kirke et leurs prisonniers français arrivent à Tadoussac peu après. David Kirke les y attendait impatiemment. Une dizaine de jours plus tard, soit à la mi-août, à la suite de démarches du « perfide » Marsolet, David Kirke interdit à Champlain d'emmener avec lui les deux petites Amérindiennes, prénommées Espérance et Charité.

Les jours passent ainsi à Tadoussac. Il n'est pas encore question de lever l'ancre pour l'Angleterre. Pendant ce temps, à Québec, on termine le réaménagement du fort et de l'Habitation sous la supervision de David Kirke. Champlain et quelques autres occupent leur temps avec le général « à la chasse du gibier qui y est

en cette saison abondant, principalement les alouettes, les pluviers, les courlieux, les bécassines dont il en fut tué plus de 20 000, outre la pêche que les Sauvages faisaient en assez grande quantité et d'éperlans que l'on prit en grand nombre avec des filets et quelques autres poissons, le tout très excellent ».

Enfin, le 14 septembre 1629, l'ordre du départ est donné. Le 20 octobre suivant, les navires jettent l'ancre à Plymouth, en Angleterre. On apprend la ratification du traité de Suse. Il devient alors évident que la capitulation de Québec a eu lieu en temps de paix, « ce qui fâcha grandement ledit Kirke ». Le 27 octobre, à Douvres, tandis que les pères jésuites et récollets ainsi que tous les autres Français prennent le chemin de France, Champlain se rend à Londres rencontrer l'ambassadeur de son pays « pour lui faire le récit de tout ce qui s'était passé dans notre voyage ».

Trois jours plus tard, Champlain rencontre M. de Châteauneuf qui, peu après, obtient du roi d'Angleterre, Charles I^{er}, l'espérance d'une remise de la place aux mains des Français. Mais l'affaire traîne en longueur et, le 30 novembre, l'ancien commandant de Québec quitte Londres à destination de Dieppe.

De retour à Paris, Champlain rencontre le roi Louis XIII, le cardinal de Richelieu et les responsables de la Compagnie de la Nouvelle-France. On décide d'envoyer en Angleterre le sieur Daniel, porteur d'une lettre du roi de France adressée au souverain anglais lui demandant la restitution du fort et de l'Habitation de Québec et des autres ports et havres qui avaient été pris sur les côtes de l'Acadie. Le roi Charles I^{er} et son Conseil ordonnent la remise des places, mais ils ne soufflent mot de l'Acadie. Les directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France organisent alors une flotte pour aller reprendre possession de Québec, de gré ou de force. Cette menace militaire n'a pas l'heur de plaire aux Anglais. Ces derniers reprochent d'ailleurs aux Français de s'être emparés de deux navires en temps de paix. Ils demandent donc la restitution de ces deux navires anglais. Richelieu écrit à l'ambassadeur Châteauneuf : « S'ils consentent à la restitution pure et simple de Québec, vous la prenez ; sinon, il vaut mieux laisser tirer l'affaire en longueur. »

En 1630, la France a d'autres préoccupations que le petit poste de Québec. Ses guerres en Savoie et en Italie sont plus importantes que la Nouvelle-France. Par contre, Champlain et les dirigeants de la compagnie continuent à revendiquer les territoires conquis. Un an plus tard, les associés équipent quelques navires pour aller ravitailler les postes de l'Acadie et faire la traite à Tadoussac et dans la région de Québec. Le sieur de Caën remonte le fleuve jusqu'à Québec, espérant entrer en contact avec les Amérindiens qui descendraient, selon la coutume, échanger leurs fourrures contre des objets de troc. Thomas Kirke déclare à Émery de Caën que la traite s'annonce tellement faible qu'elle sera même insuffisante pour les Anglais.

Pendant ce temps, soit le 12 juin 1631, le roi d'Angleterre écrit à sir Isaac Wake, son ambassadeur en France, pour lui préciser les conditions de restitution de Québec et autres postes : « le paiement de la balance de la dot de la reine Henriette », l'épouse de Charles I^{er} ; « la restitution des navires pris par les Français » et « la main-levée des saisies pratiquées dans les eaux anglaises, contrairement au traité ». Il est convenu de rendre Québec et Port-Royal « dans le même état où elles étaient avant la conclusion de la paix ». Le roi ajoute : « Un autre point reste aussi à résoudre quant à l'obligation imposée à nos sujets de sortir du Canada et des

autres lieux : c'est que révocation soit faite de tous les actes publiés en France contre tous ceux qui ont été engagés dans cette entreprise, particulièrement contre les trois frères Kirke. »

Enfin, un accord intervient le 29 mars 1632 à Saint-Germain-en-Laye. Guillaume de Caën doit se rendre à Québec présider à la remise du fort et de l'Habitation. En guise de compensation, il obtient le monopole de traite des fourrures pour la période d'une année, « à la condition, note l'historien Marcel Trudel, qu'il n'y aille pas lui-même et que soient catholiques tous ceux qui hiverneront à Québec ». Par contre, Émery de Caën obtient le commandement de la place.

Le dimanche de la Quasimodo, 18 avril 1632, un navire quitte le port de Honfleur ayant à son bord Émery de Caën, trois pères jésuites et une quarantaine d'hommes. La traversée est rude et ce n'est que le 18 juin que les voyageurs atteignent Tadoussac. Le 5 juillet suivant, le navire jette l'ancre devant Québec. Les Anglais occupent toujours la place. Le père Paul Le Jeune est déçu par ce qu'il voit : « Nous vîmes au bas du fort la pauvre habitation de Québec toute brûlée. Les Anglais qui étaient venus dans ce pays-ci pour piller et non pour édifier, ont brûlé, non seulement la plus grande partie d'un corps de logis que le père Charles Lalemant avait fait dresser, mais encore toute cette pauvre habitation de laquelle on ne voit plus que des murailles de pierres toutes bouleversées ; cela incommode fort les Français qui ne savent où loger. »

Le lendemain de son arrivée à Québec, de Caën montre à Thomas Kirke les lettres patentes des rois de France et d'Angleterre « par lesquelles il était commandé au capitaine anglais de rendre le fort dans les huit jours ». La remise du fort a lieu, le 13 juillet, et, le même jour, les Anglais quittent Québec à bord de deux navires. Ainsi se terminera la première occupation de Québec par les Anglais ! La colonie se trouve dans un bien piètre état. « Les Anglais délogeant, écrit le père Le Jeune, nous sommes rentrés dans notre petite maison. Nous y avons trouvé pour tous meubles deux tables de bois telles quelles, les portes, fenêtres et châssis, tous brisés et enlevés. Tout s'en va en ruine. C'est encore pire dans la maison des pères récollets. Nous avons trouvé les terres que nous avions défrichées couvertes de pois ; nos pères les avaient laissées à l'Anglais couvertes de froment, d'orge et de blé d'Inde. Cependant ce capitaine Thomas Kirke a vendu la récolte de ces pois, refusant de nous les donner pour les fruits qu'il avait trouvés sur nos terres. »

Les Kirke avaient amené avec eux un jeune Noir originaire de Madagascar ou de la Guinée. Ils l'avaient d'abord vendu à Olivier Le Baillif. Ce dernier le donne à Guillaume Couillard qui le fera baptiser l'année suivante sous le nom d'Olivier Le Jeune. Cet événement fait d'ailleurs craindre au jeune Noir d'être écorché vif car, noir de peau, on lui a dit que le baptême le rendrait pareil aux Français. Olivier Le Jeune peut être considéré comme le premier Noir à vivre au Québec. On le désignera avec le qualificatif « domestique », bien qu'en fait il soit un esclave.

Retour de Champlain

Samuel de Champlain, qui avait été écarté du voyage de 1632, est nommé, au mois de mars de l'année suivante, « lieutenant de Richelieu ». Il quitte le port de Dieppe, le 23 mars 1633, avec trois navires, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*.

Ces vaisseaux transportent en Nouvelle-France plus de deux cents personnes. Dans la baie de Gaspé et à Tadoussac, on note la présence de navires anglais venus faire la traite des fourrures. Le nouveau commandant arrive à Québec le 22 mai. Sa première tâche est de s'assurer que la traite sera bonne et que les Anglais ne viendront pas devancer les Français dans ce commerce. Il fait établir un poste de traite sur un petit îlot situé en face de Deschambault. Il lui donne le nom d'île de Richelieu. L'autre tâche urgente est la reconstruction du magasin de Québec. « Pour le magasin, lit-on dans le *Mercurie français*, il a fait relever toutes les ruines de brûlement et démolissement, pierre, chaux et sable, vider une infinité d'ordures et de pierres et fait faire les portes et fenêtres. [...] Il y aura une belle plate-forme pour mettre trois ou quatre pièces de canon pour battre au raz de l'eau le travers de la rivière. »

À l'automne, sur le Cap-aux-Diamants, Champlain fait construire une petite chapelle qui prendra le nom de Notre-Dame-de-la-Recouvrance.

On demande des Français

Les Algonquins de la région des Trois-Rivières sont nombreux à Québec, le 24 mai 1633, pour saluer le retour de Champlain et lui demander la construction d'un fort français et d'un poste de traite aux Trois-Rivières. Le chef de la tribu amérindienne, Capitanal, dont le père avait été tué aux côtés de Champlain lors d'un engagement armé contre les Iroquois, se fait le porte-parole de sa nation. « Avec une rhétorique aussi fine et déliée qu'il en saurait sortir de l'école d'Aristote ou de Cicéron », Capitanal se lance dans une grande harangue pour convaincre Champlain.

Je ne suis qu'un pauvre petit animal qui va rampant sur la terre. Vous autres, Français, vous êtes les grands du monde qui faites tout trembler. Je ne sais comment j'ose parler devant d'aussi grands capitaines. [...] Tu nous dis que les Français nous ont toujours aimés, nous le savons bien et nous mentirions si nous disions le contraire. Tu dis que tu as toujours été véritable, aussi t'avons-nous toujours cru. Tu nous as assistés en nos guerres, nous t'en aimons tous davantage. Que veux-tu que je réponde ? Tout ce que tu dis est vrai. [...] Pour l'habitation que tu dis que nous avons demandée aux Trois-Rivières, je ne suis qu'un enfant, je n'ai point de mémoire, je ne sais si je l'ai demandée. Vous autres, vous savez écrire, ce qui vous fait souvenir de tout. Mais quoi que c'en soit, tu seras toujours le bienvenu. Quand tu viendras là-haut avec nous, tu trouveras la terre meilleure qu'ici. Tu feras, au commencement, une maison comme celle-là (il désignait un petit espace de la main) pour te loger : c'est-à-dire tu feras une forteresse, puis tu feras une maison comme celle-là (désignant un grand lieu) et alors nous ne serons plus des chiens qui couchent dehors, nous entrerons dans cette maison (il voulait dire un bourg entouré de palissades). En ce temps-là, on ne nous soupçonnera plus d'aller voir ceux qui ne vous aiment pas. Tu sèmeras des blés, nous ferons comme toi, et nous n'irons plus chercher notre vie dans les bois, nous ne serons plus errants et vagabonds.

Dans sa réponse, Champlain développe une idée qui deviendra à la mode quelques décennies plus tard. « Quand cette grande maison sera faite, déclara-t-il, alors nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons plus qu'un peuple. »

En entendant cela, les Algonquins se mettent à rire, ne semblant pas prendre le Français au sérieux. « Tu nous dis toujours quelque chose de gaillard pour nous réjouir, répondent-ils. Si cela arrivait, nous serions heureux. » Le père Paul Le Jeune, qui rapporte la cérémonie dans la *Relation*, termine son récit par ce commentaire qui montre bien quelle idée certains de ses contemporains se faisaient des Amérindiens : « Ceux qui croient que les Sauvages ont un esprit de plomb et de terre, connaîtront par ce discours qu'ils ne sont pas si massifs qu'on les pourrait dépeindre. »

Champlain ne dispose pas d'assez d'hommes pour établir immédiatement un poste aux Trois-Rivières, mais il espère pouvoir le faire l'année suivante.

De vrais colons

La Compagnie de la Nouvelle-France avait joué de malchance depuis sa fondation, en 1627. Ses premières tentatives de colonisation avaient tourné à l'échec. La restitution de Québec aux Français va signifier un nouveau début, mais comme les fonds sont quasi épuisés, la compagnie cherche un moyen de se décharger, sur d'autres épaules, de son obligation de peupler la colonie. Les dirigeants de la compagnie se réunissent en assemblée générale, le 15 janvier 1634. Ils concèdent alors au chirurgien Robert Giffard, de Mortagne, une seigneurie comprenant « une lieue de terre à prendre le long de la côte du fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur à l'endroit où la rivière, appelée Notre-Dame-de-Beauport, entre dans ledit fleuve, cette rivière comprise ».

Giffard connaissait déjà le pays. Il avait traversé en 1627 et s'était bâti une cabane à la Canardière. Il revint en 1628 à bord de la flotte de Roquemont qui fut prise par les Kirke. En 1634, Giffard est déterminé à s'installer dans la colonie, projet grandement facilité par la concession qu'il vient de recevoir. Le futur colonisateur s'engage à céder à son tour des portions de sa concession à des censitaires. « Les hommes que ledit sieur Giffard ou ses successeurs feront passer en la Nouvelle-France tourneront à la décharge de ladite compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer et, à cet effet, en remettra tous les ans les rôles au bureau de ladite compagnie. »

Même si Giffard devient seigneur de Beauport, il n'obtient pas pour autant le droit de faire la traite des fourrures.

Robert Giffard, pour peupler sa seigneurie, devient agent recruteur pour la Nouvelle-France. Le 14 mars 1634, il signe un contrat d'engagement avec Jean Guyon du Buisson et Zacharie Cloutier. Ces deux nouveaux colons « s'engagent à cultiver les terres de Giffard et à lui fournir son bois de chauffage jusqu'en 1637 ». Au printemps, plusieurs personnes quittent le Perche pour Québec : Robert Giffard, Marie Regnouard, son épouse et leurs deux enfants ; Jean Guyon, Zacharie Cloutier, Gaspard et Marin Boucher, Noël Langlois, Thomas Giroust ; Jean Juchereau de Maur, Marie Langlois, sa femme, et leurs quatre enfants ; etc. Les quatre navires affrétés par la compagnie arrivent à Québec au cours du mois de juin 1634. Le 4, Robert Giffard débarque avec sa femme enceinte qui craignait d'accoucher sur le navire.

Des ouvriers mécontents

Le recrutement des habitants se fait lentement. Le 8 août de la même année, arrive un célibataire originaire de Rouen, Jean Bourdon, qui porte le titre « d'ingénieur de monsieur le Gouverneur ». Sur le même navire, voyageait un prêtre séculier : l'abbé Jean Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury-Harcourt, dans le Calvados. Cet abbé se verra plus tard concéder un fief et laissera le nom de sa paroisse à un quartier de la ville de Québec : Saint-Sauveur.

Pour les aider, les pères jésuites ont fait venir quelques engagés qui leur causent parfois bien des soucis. Le père Le Jeune énumère les griefs de mécontentement de leurs employés :

1° C'est le naturel des artisans de se plaindre et de gronder ; 2° La diversité des gages les fait murmurer : un charpentier, un briquetier et autres gagneront beaucoup plus que les manœuvres, et cependant ils ne travaillent pas tant, je veux dire qu'ils n'ont pas tant de peine que les autres, à raison qu'ils font leur métier, et les autres font des choses fort difficiles. Ils ne considèrent pas qu'un maître maçon a moins de peine qu'un manœuvre, quoiqu'il gagne davantage ; 3° La plupart ne font point leur métier, sinon pour un peu de temps, un couturier, un cordonnier, un jardinier et les autres se trouvent étonnés quand il faut traîner du bois sur la neige ; en outre, ils se plaignent qu'ils oublieront leur art ; 4° Il faut confesser que les travaux sont grands en ces commencements : les hommes sont les chevaux et les bœufs ; ils apportent ou traînent les bois, les arbres, la pierre ; ils labourent la terre ; ils la hersent. Les mouches de l'été, les neiges de l'hiver et mille autres inconvénients sont importunes ; des jeunes gens qui travaillaient à l'ombre dans la France trouvent ici un grand changement. Je m'étonne que la peine qu'ils ont, en des choses qu'ils n'ont jamais faites, ne les fait crier plus haut qu'ils ne crient. 5° Ils sont tous logés dans une même chambre et, comme ils n'ont pas tous leurs passions bien domptées ou qu'ils sont d'humeurs bien différentes, ils ont des sujets de discorde sans sujet. 6° Comme il faut que nous passions par leurs mains, ne les pouvant renvoyer quand ils manquent, et comme ils voient qu'un bâton n'est pas bien servi en notre main pour les châtier, ils font plus aisément des renchères qu'ils ne feraient avec des séculiers qui les presseraient fort et ferme.

Les Trois-Rivières

En 1634, Champlain juge qu'il a le personnel suffisant pour établir un nouveau fort qui servira en même temps de poste de traite des fourrures. Il charge donc un employé de la compagnie, un nommé Laviolette, de conduire une barque à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, ayant à bord les hommes et le matériel nécessaires à un établissement. Le départ a lieu de Québec, le 1^{er} juillet. Les pères jésuites Jean de Brébeuf et Antoine Daniel font partie de l'expédition.

Le 4 juillet, tous mettent pied à terre et Laviolette commence immédiatement à faire construire une habitation. Au cours du mois, Champlain fait l'inspection du nouveau poste où déjà se multiplient les rencontres avec les Hurons, les Algonquins et les Montagnais. Le grand chroniqueur de l'époque, le père Le Jeune, écrit dans la *Relation* : « Nos Français ont maintenant trois habitations sur le grand fleuve Saint-

Laurent : une à Québec, fortifiée de nouveau ; l'autre, à quinze lieues plus haut, dans l'île de Sainte-Croix, où M. de Champlain a fait bâtir le fort de Richelieu ; la troisième demeure se bâtit aux Trois-Rivières, quinze autres lieues plus haut, c'est-à-dire à trente lieues de Québec. »

Le premier hivernement au poste des Trois-Rivières rappelle ceux du tout début de la colonie. Le scorbut cause la mort de quelques habitants dont Jean Guiot, surnommé Négrier, Pierre Drouet, Isaac Le Conte et Guillaume Née. L'hiver de 1634-1635 est particulièrement dur. Le 6 février 1635, le père Le Jeune écrit : « La grande rivière [le fleuve] fut gelée tout à fait, en sorte qu'on passait dessus avec assurance ; elle gela même devant Québec, ce qui est fort extraordinaire. [...] Il semble que la rigueur de l'hiver s'est fait sentir particulièrement en ce mois-ci. »

À part le scorbut et le froid, la faim devient elle aussi une menace au cours de l'hiver. Les vivres deviennent rares. Une fois encore, heureusement, les connaissances d'un Amérindien viennent au secours des Français.

Le 27 janvier 1635, raconte le père Le Jeune, un Sauvage me vint apprendre un secret bien connu des Algonquins, mais non pas des Montagnais ; aussi n'est-il pas de ce pays-ci, mais de bien avant dans les terres. Il me dit donc que si quelqu'un de nos Français voulait l'accompagner, il s'en irait pêcher sous la glace d'un grand étang, placé à quelque vingt-cinq mille pas au-delà de la grande rivière, vis-à-vis de notre habitation. Il y alla en effet et rapporta quelques poissons ; ce qui consola fort nos Français, car ils peuvent maintenant, au plus fort des glaces, tendre des rêts dans cet étang. J'ai vu cette pêche ; voici comment ils s'y comportent : ils font à grands coups d'hache un trou assez grandelet dans la glace de l'étang. Ils en font d'autres plus petits, d'espaces en espaces, et avec des perches ils passent une ficelle de trous en trous par dessous la glace ; cette ficelle, aussi longue que les rêts qu'on veut tendre, se va arrêter au dernier trou, par lequel on tire et on étend dedans l'eau tout le rêt qui lui est attaché. Voilà comment on tend les filets pour la première fois. Quand on les veut visiter il est fort aisé ; car on les retire par le plus grande ouverture pour en recueillir la poisson, puis il ne faut que retirer la ficelle pour les retendre, les perches ne servant qu'à passer pour la première fois la ficelle.

La pêche sous la glace vient de faire son apparition dans la région des Trois-Rivières !

Mort de Champlain

Au mois d'octobre 1635, la santé de Samuel de Champlain commence à décliner. Âgé d'environ soixante-cinq ans, le fondateur de Québec est épuisé. La paralysie le frappe et, le 25 décembre, il meurt après avoir reçu les derniers sacrements des mains du père Charles Lalemant. Un autre jésuite, Paul Le Jeune, prononce l'oraison funèbre où il rend hommage à celui que, depuis, l'on désigne sous le nom de « père de la Nouvelle-France ». Aussitôt après les obsèques, l'orateur lit une lettre des associés de la Compagnie où il est dit que l'intérim sera assuré par Marc-Antoine Bras-de-Fer de Chateaufort. Ce dernier prend le titre de « lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France pour monseigneur le Cardinal, Duc de Richelieu ».

À Paris, on ignore encore le décès de Champlain. La Compagnie de la Nouvelle-France, qui connaît peut-être l'état de santé du fondateur de Québec, décide de le remplacer. Le 15 janvier 1636, le commandement et le titre de gouverneur de la colonie sont dévolus à Charles Huault de Montmagny. Ce dernier débarque à Québec, le 12 juin 1636. Il se rend immédiatement à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance où l'on chante un *Te Deum* d'action de grâces. Après la récitation de prières pour le roi Louis XIII, Chateaufort remet au nouveau gouverneur les clefs du fort où le représentant du souverain est accueilli « au bruit du canon et de plusieurs salves de mousqueterie ».

La colonie s'enrichit, en 1636, de quarante-cinq personnes dont la plupart font partie des familles de Pierre Legardeur, sieur de Repentigny, et de Jacques Leneuf de La Poterie. La même année, la compagnie concède quelques nouvelles seigneuries : Beaupré, La Madeleine, île Jésus, Lauzon et Rivière-au-Griffon.

Une des premières tâches du gouverneur Montmagny est de renforcer le système défensif de Québec. Il trace les plans d'une nouvelle forteresse ; il améliore la plate-forme du fort et y fait installer de nouveaux canons. Lentement, Québec s'apprête à ressembler à une petite ville avec sa garnison. Le père Le Jeune se réjouit de voir la vie « militaire » qui règne dans la colonie. Il écrit, en 1636, dans la *Relation* :

Nous avons ici nombre de soldats de bonne allure et de résolution. La Diane [c'est-à-dire le son du tambour qu'on bat à l'aurore dans les garnisons] nous réveille tous les matins. Nous voyons poser les sentinelles ; le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction. C'est un plaisir de voir nos soldats faire les exercices de la guerre, dans la douceur de la paix et de n'entendre le bruit des mousquetades et du canon que par réjouissance : nos grands bois et nos montagnes répondent à ces coups par des échos roulants comme des tonnerres innocents, qui n'ont ni éclairs, ni foudres. En un mot, notre forteresse de Québec est gardée, dans la paix, comme le serait une place d'importance, dans l'ardeur de la guerre.

Moins d'un mois après son arrivée, Montmagny se rend aux Trois-Rivières où il ordonne l'exécution d'importants travaux : « deux nouveaux corps de logis, un magasin et une plate-forme pour recevoir plus de canons ». Mais la colonie ne progresse pas aussi rapidement que le souhaitent ses dirigeants. La plupart des associés de la Compagnie de la Nouvelle-France s'intéressent peu à la colonie. Les immigrants n'y viennent pas encore en nombre suffisant pour fonder de nouveaux établissements. L'œuvre des pères missionnaires parmi les Amérindiens produit peu de fruits.

En 1639, arrivent des religieuses ursulines ainsi que des hospitalières. Les premières doivent s'occuper de l'éducation des filles françaises et amérindiennes, les secondes de la fondation d'un hôpital.

La crainte s'installe

Depuis sa fondation, Québec n'a pas à trop souffrir de l'hostilité des Iroquois. Il y a bien quelques combats de peu d'importance, des meurtres, des enlèvements,

mais l'hostilité ne revêt pas encore le caractère d'une vraie guerre. Depuis que Champlain a épousé la cause des Hurons, des Algonquins et des Montagnais, les Iroquois se sont rapprochés des Hollandais qui occupent la Nouvelle-Amsterdam (New York) et Fort Orange. À partir de 1639, les Hollandais approvisionnent les Iroquois en armes à feu ; ce que Champlain et Montmagny n'ont pas voulu faire.

Le 20 février 1641, deux habitants des Trois-Rivières partent chasser dans les environs. Thomas Godefroy de Normanville, un interprète âgé d'une trentaine d'années, et François Marguerie de La Haye, lui aussi un interprète dans la trentaine, tombent aux mains des Iroquois. Ce sont deux hommes de la forêt. Le premier parle l'iroquois, le huron et l'algonquin ; le second a obtenu le surnom de « homme double », parce que, d'après les Amérindiens, il est l'homme blanc « le mieux adapté à leurs coutumes et à leurs idiômes ». Comme les deux hommes ne reviennent pas au fort, on commence à s'inquiéter et quelques-uns partent à la recherche de leurs compatriotes. Le premier indice qu'ils découvrent est un morceau de papier attaché à un bâton sur lequel il est écrit : « Les Iroquois nous ont pris ; entrez dans le bois. » Plus loin, sur un tronc d'arbre dont l'écorce a été enlevée, ils lisent ces mots tracés avec un morceau de charbon de bois : « Les Iroquois nous ont pris la nuit. Ils ne nous ont fait encore aucun mal ; ils nous emmènent dans leur pays. » À Québec, à l'annonce de la capture des deux interprètes, l'inquiétude est grande. « On chantait tous les jours, à la même intention, l'hymne *Ave Maris Stella* ».

En terre iroquoise, les prisonniers sont bien traités, même s'ils savent qu'ils peuvent être tués à n'importe quel moment. « Quelques Sauvages des nations plus hautes, raconte la *Relation*, ne voulant pas irriter les Français, firent des présents, à ce qu'on délivrât ces deux pauvres captifs. » Marguerie et Godefroy essaient de convaincre les Iroquois de négocier la paix avec les Français. Ils semblent réussir puisqu'au printemps cinq cents hommes se mettent en route vers les Trois-Rivières. Une partie demeure à l'embouchure de la rivière Richelieu attendant les canots de leurs ennemis qui descendront le fleuve avec des chargements de fourrures. Les autres, montés à bord de vingt canots, arrivent en face du poste des Trois-Rivières, le 5 juin 1641.

Pendant que Godefroy demeure avec les Agniers sur la rive sud, un canot conduit Marguerie à Trois-Rivières. L'interprète décrit la situation au gouverneur du poste, François de Champflour, et lui fait part de l'unique exigence iroquoise : des armes. Les Agniers veulent que les Français leur remettent une trentaine d'armes à feu qui viendraient s'ajouter aux trente-six qu'ils possèdent déjà. Les intentions des Iroquois ne semblent pas très claires. Tout en désirant la paix avec les Français, ils veulent continuer la guerre contre les Hurons et les Algonquins, amis des Français. Bien plus, une prisonnière algonquine a confié à Marguerie « que les Iroquois voulaient attirer les Sauvages alliés à la France, les détruire et se rendre maîtres absolus de la grande rivière [le fleuve] ».

Champflour veut gagner du temps. Il répond que seul le gouverneur Montmagny qui réside à Québec peut négocier une telle paix. Les Agniers se retirent sur la rive sud dans l'attente de l'arrivée du gouverneur. Les jours s'écoulent sans que ce dernier arrive. Impatients, ils demandent à Marguerie et Godefroy de retourner au poste de Trois-Rivières voir ce qui s'y passe. Jean Nicollet et le père Paul Ragueneau traversent avec eux afin d'amorcer les négociations.

Un grand pow-wow

Montmagny est enfin à Trois-Rivières, le 10 juin, à la tête d'une barque et de quatre chaloupes armées. Il se rend au campement iroquois. Onagan, un des orateurs agniers, prend la parole le premier. Montrant les deux prisonniers, Godefroy et Marguerie, il dit au gouverneur :

Ces deux jeunes hommes que vous voyez sont Iroquois ; ils ne sont plus Français. Le droit de la guerre les a fait nôtres. Jadis le seul nom de Français nous jetait la terreur dans l'âme, leur regard seul nous donnait de l'épouvante et nous les fuyions comme des démons qu'on n'ose approcher. Mais enfin, nous avons appris à changer les Français en Iroquois. Ils sont encore Iroquois ; et tout présentement ils seront Français. Disons plutôt qu'ils seront Français et Iroquois tout ensemble ; car nous ne serons plus qu'un peuple.

En prononçant ces derniers mots, Onagan coupe les liens des prisonniers et les lance par-dessus la palissade.

Comme il est tard, le gouverneur Montmagny décide de prendre la parole le lendemain seulement. Mais, le 11, la pluie et le vent l'empêchent de traverser le fleuve et la rencontre a donc lieu seulement le 12. La méfiance règne dans les deux camps. Les Français doutent de plus en plus de la sincérité des Agniers et Montmagny, pour négocier la paix, se fait accompagner de chaloupes montées de soixante-dix hommes armés. Après l'échange usuel des cadeaux, les Agniers demandent au gouverneur de la colonie de se faire construire une habitation dans leur pays.

Les Français exigent une paix générale avec toutes les tribus. Les négociations sont quasi rompues et, le 13 juin 1641, on se tire dessus de part et d'autre.

C'est la guerre ! Le calme, si relatif fût-il, va disparaître pour quelques décennies. Le père Barthélemy Vimont écrit, à la suite de ces événements :

Si ces barbares s'acharnent à nos Français, jamais ils ne les laisseront dormir en paix : un Iroquois se tiendra deux ou trois jours, sans manger, derrière une souche, à cinquante pas de votre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embûches. S'il est découvert, les bois lui servent d'asile où un Français ne trouvera que de l'embarras. Le moyen de respirer dans ces presses ! Si l'on n'a ce peuple pour ami, ou si on ne l'extermine, il faut abandonner à leur cruauté tant de bons néophytes, il faut perdre tant de belles espérances et voir rentrer dans leur empire les démons.

Pendant que la sincérité des uns et des autres est mise en doute, l'optimisme règne en France où un groupe d'hommes et de femmes décident de fonder un nouvel établissement sur l'île de Montréal.

Une colonie mystique

Le 15 janvier 1636, Jean de Lauson, futur gouverneur de la Nouvelle-France, se fait concéder par la compagnie des Cent-Associés la seigneurie de l'île de Montréal. Le 2 février suivant, un receveur d'impôts de La Flèche, en France, Jérôme Le Royer de La Dauversière, se convainc qu'il doit travailler à l'établissement d'une colonie

française sur l'île de Montréal. Trois ans plus tard, soit à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 1639, La Dauversière se rend à Paris pour y rencontrer Pierre Séguier d'Autry, qui occupe le poste de chancelier de France. Au même moment, un cousin du chancelier, Jean-Jacques Olier de Verneuil, déambule dans la galerie de la maison de Séguier. Olier et La Dauversière, qui ne se connaissent pas encore, se rencontrent. L'abbé Olier déclare au visiteur : « Je sais votre dessein, monsieur, je vais le recommander à Dieu au saint autel ». Les deux hommes, par la suite, prennent la décision de former une société, « la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France ». Malheureusement, la maladie empêchera monsieur Olier de se donner complètement à la nouvelle œuvre.

Pour établir une colonie sur l'île de Montréal, il faut d'abord s'assurer de la propriété de la seigneurie. Au mois d'août 1640, le père Charles Lalemant rencontre Jean de Lauson et lui fait part du désir de la Société de Notre-Dame de Montréal de se porter acquéreur de l'île de Montréal. Le 7 août, Lauson cède ses droits, moyennant certaines conditions, mais peu après la compagnie de la Nouvelle-France annule cette donation car le seigneur depuis 1636 n'avait rempli aucune des obligations énumérées au contrat. Le 17 décembre suivant, la compagnie cède aux Associés de Montréal une partie de l'île, avec le droit d'en « jouir en toute propriété, justice et seigneurie, à perpétuité ». Cette petite clause fera de la colonie de Montréal un État dans l'État. De plus, les associés obtiennent le droit de navigation sur le fleuve Saint-Laurent ainsi que la permission de construire deux magasins, un à Québec et l'autre aux Trois-Rivières.

Le plan des Associés de Montréal, tel que présenté aux membres de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 17 décembre 1640, est précis :

Le dessein des Associés de Montréal est de travailler purement à procurer la gloire de Dieu et le salut des Sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer, l'an prochain à Montréal, quarante hommes bien conduits et équipés de toutes les choses nécessaires pour une habitation lointaine. Ils ont arrêté aussi de fournir deux chaloupes ou pinasses pour voiturer, de Québec à Montréal, les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes, étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront avant toutes choses contre les Sauvages ; puis ils s'occuperont, pendant quatre ou cinq ans, à défricher la terre et à la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les Associés de Montréal augmenteront, d'année en année, le nombre des ouvriers selon leur pouvoir.

Les Associés s'engagent en outre à envoyer le bétail nécessaire à l'établissement. Ensuite, les familles viendront s'installer. Car, pour les débuts, on ne prévoit la présence que de célibataires.

On cherche des chefs

Jérôme Le Royer de la Dauversière recherche un chef capable de diriger l'expédition. Le père Charles Lalemant lui dit un jour : « Je sais un brave gentilhomme champenois nommé M. de Maisonneuve qui a telle et telle qualité, lequel serait possible bien votre fait et commission. » Le jeune militaire de vingt-huit ans accepte le com-

mandement et, au printemps de 1641, il prend le chemin de La Rochelle où doit avoir lieu l'embarquement.

Vers la même époque, à Langres, en Champagne, une jeune femme dans la trentaine, Jeanne Mance, s'occupe d'œuvres charitables, dont le soin des malades. Au mois d'avril 1640, lors d'une conversation avec un de ses cousins, Nicolas Dolebeau, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, Jeanne Mance se voit exposer la situation de la Nouvelle-France. Le chapelain lui parle de madame de La Peltrie et des ursulines parties l'année précédente pour le Nouveau Monde. La future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal est de plus en plus intéressée par le Canada. Elle songe même à y émigrer. Avec l'appui de son directeur de conscience, elle se rend à Paris rencontrer, entre autres, le père Charles Lalemant, chargé des affaires des Jésuites du Canada. Elle est aussi reçue par Angélique Faure, la veuve de Claude de Bullion. Lors de leur quatrième rencontre, madame de Bullion demande à Jeanne Mance : « Dans le pays où vous allez, mademoiselle, ne prendriez-vous pas soin, en mon nom, d'un hôpital que j'ai dessein d'y construire, à l'exemple de celui de la duchesse d'Aiguillon, à Québec ? »

Après une courte réflexion, la jeune femme accepte. Jeanne Mance quitte Paris pour La Rochelle, au mois d'avril 1641. Dans la ville d'embarquement, elle rencontre le père Jacques de La Place qui s'apprêtait à partir pour la Nouvelle-France. Le jésuite lui parle de la présence en ville d'un groupe d'engagés qui, sous la direction de Maisonneuve, doit se rendre à Montréal. Le lendemain matin, comme Jeanne s'était rendue à l'église des jésuites pour se recueillir, elle croise un gentilhomme qu'elle ne connaît point. Ce gentilhomme n'est nul autre que La Dauversière. Cette rencontre arrive à point donné. Car les Associés, à la veille du départ, écrit Étienne-Michel Faillon, « s'aperçurent qu'il leur manquait un secours absolument indispensable et que tout leur argent ne pourrait leur procurer : c'était une femme sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve et d'une résolution mâle, qui les suivit en ce pays, pour prendre soin des denrées et des diverses fournitures nécessaires à la subsistance de la colonie, et en même temps pour servir d'hospitalière aux malades et aux blessés. »

Jeanne Mance a pris sa décision : elle lie son sort à celui des Associés de Montréal. Le 9 mai 1641, deux navires quittent le port de La Rochelle. À bord du premier, monsieur de Maisonneuve, un prêtre séculier et vingt-cinq hommes ont pris place. Sur le second, Jeanne Mance, le père de La Place et douze hommes. Juste avant le départ, on avait appris que le reste de la recrue, soit une dizaine d'hommes, avait quitté le port de Dieppe depuis quelques semaines. À bord de ce troisième navire, se trouvaient trois femmes : « Deux des ouvriers engagés pour Montréal n'avaient consenti à partir qu'après avoir obtenu la faculté de conduire avec eux leurs femmes et [...] une vertueuse fille de Dieppe, touchée soudainement d'un ardent désir d'aller elle-même à Montréal, pour y offrir à Dieu ses services, était entrée de force dans le vaisseau qui démarrait du port, malgré les efforts qu'on faisait pour l'en empêcher ». Cette fille vertueuse serait une certaine Marie Joly qui se maria à Antoine Damière, à Québec, quelques semaines après y être débarquée.

Trop tard !

Le navire parti de Dieppe arrive le premier à Québec. Les ouvriers entreprennent immédiatement la construction d'un magasin pour y déposer la cargaison. Les habitants de Québec espèrent que les arrivants vont choisir de demeurer dans leur ville pour en renforcer la garnison. Ils font valoir les dangers qui règnent à Montréal par suite du voisinage constant des Iroquois. On parle déjà de « folle entreprise ». Jeanne Mance arrive à Québec, le 8 août 1641. On est sans nouvelle du navire de Maisonneuve, car, après huit jours de navigation commune, le vent avait séparé les deux vaisseaux.

Vers le 20 septembre, Maisonneuve et ses hommes arrivent enfin à Tadoussac. La traversée a été pénible. Par trois fois, ils ont dû relâcher en France. Le chirurgien et trois ou quatre autres engagés ont profité de la circonstance pour s'enfuir et retourner chez eux. À Tadoussac, Maisonneuve rencontre un de ses amis, Paul de Courpont, qui commandait une flotte de navires. Ce dernier, désolé de voir Maisonneuve peiné de la perte de son chirurgien, lui offre le sien.

À Québec, la saison est trop avancée pour penser à se rendre à Montréal. Le gouverneur Charles Huault de Montmagny offre l'hospitalité de Québec aux futurs colons de Montréal pendant la saison hivernale et il essaie de convaincre Maisonneuve de l'absurdité d'un établissement en zone aussi dangereuse. « Il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous rendre dans un lieu si éloigné ; il faut changer de délibération ; si vous voulez, on vous donnera l'île d'Orléans ; au reste la saison serait trop avancée pour monter jusqu'à l'île de Montréal, quand vous en auriez la pensée. »

Maisonneuve, que l'on dit peu loquace, riposte vivement. « Monsieur, dit-il, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais à Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. »

À la mi-octobre, Maisonneuve envoie quelques hommes faire un premier voyage à Montréal. Quant à lui, il passera l'hiver au fief de Saint-Michel, dans la maison de Pierre de Puiseaux. Au cours de la saison froide, les visites sont nombreuses. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec écrit que, plusieurs fois, les mont-réalistes rendirent visite aux religieuses.

À Paris, la Société de Notre-Dame de Montréal fait des progrès. Le nombre de ses membres atteint trente-neuf en 1642. Le 27 février de cette année-là, trente-cinq d'entre eux se réunissent à Notre-Dame de Paris. On consacre la nouvelle ville à la Sainte-Famille et décision est prise que l'établissement portera le nom de Ville-Marie.

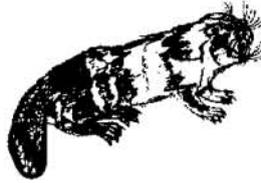
Dès que le fleuve Saint-Laurent est débarrassé de ses glaces, Maisonneuve ordonne le départ pour l'île de Montréal. Le 8 mai 1642, une pinasse à trois mâts, un bateau plat à voiles et deux barques remontent enfin le fleuve. En plus des futurs habitants de Ville-Marie, il y a le gouverneur Montmagny, les pères jésuites, madame de La Peltrie, monsieur de Puiseaux, etc. Après neuf jours de navigation, la petite flotte arrive en vue de l'île. Nous sommes le samedi 17 mai. « Monsieur le

gouverneur, raconte la *Relation*, mit le sieur de Maisonneuve en possession de cette île pour y commencer les premiers bâtiments ; le révérend père Vimont fit chanter le *Veni Creator*, dit la sainte messe, exposa le Saint-Sacrement, pour impêtrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage ; l'on met incontinent après les hommes en besogne ; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis. »

En ce 17 mai 1642, l'histoire de Montréal commençait !



LA PÊCHE ET LA TRAITE



AU XVII^e SIÈCLE, LES CATHOLIQUES DE L'EUROPE OCCIDENTALE et de l'Amérique du Nord se privent de viande pendant plus de cinq mois par année. L'abstinence, à cette époque, est rigoureusement observée. Manger de la viande les jours défendus pouvait entraîner une condamnation par le pouvoir civil.

Aux quarante jours du carême, il faut ajouter le vendredi et le samedi de chaque semaine, la vigile d'une dizaine de fêtes d'obligation, les Quatre-Temps, les Rogations et la Saint-Marc. Le total annuel des jours où l'on interdit la consommation de viande dépasse les cent soixante. Le poisson devient alors, par goût ou par obligation, le mets principal des repas. La morue est, sans contredit, le poisson qui se prête le mieux à toutes les sauces et celui dont la conservation est la moins compliquée.

Pour assurer l'approvisionnement des marchés français, anglais, espagnols, portugais, hollandais ou italiens, des centaines, voire des milliers de navires se rendront chaque année sur les Bancs de Terre-Neuve pêcher la morue. Au début du XVII^e siècle, la France, à elle seule, enverra sur ces sites de pêche de deux cents à deux cent cinquante navires.

Avec la fourrure, la morue sera la principale richesse de la Nouvelle-France. Mais la colonie profitera peu de ce commerce pourtant lucratif. Pour le père Pierre-François-Xavier de Charlevoix, les Bancs de Terre-Neuve sont « de vraies mines qui valent mieux et demandent beaucoup moins de frais que celles du Pérou et du Mexique ».

Verte ou sèche ?

La morue, un poisson de la même famille que le merlan ou l'aiglefin, se trouve en abondance sur les Bancs, le long des côtes de Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent. Sa grosseur varie selon les régions. « Celle de la côte nord-est de l'île de Terre-Neuve, écrit l'historien Charles de La Morandière, est petite. Son épaisseur médiocre permettait de la sécher facilement et elle était prisée jadis à cause de cela

même. On l'exportait d'ailleurs dans les pays chauds comme les Antilles ou en Méditerranée. La morue de Plaisance en l'île de Terre-Neuve et celle de Gaspé, côte du Canada, est grosse ; celle du Labrador, de grosseur moyenne comme celle du Grand-Banc. »

Champlain, dans son mémoire de 1618, évalue à un million de pièces le nombre de morues que l'on peut prendre annuellement en Nouvelle-France. Ce poisson, heureusement, se reproduit rapidement. La morue peut pondre de huit à neuf millions d'œufs par saison.

Sur les différents marchés, la morue se présente de deux façons : si elle n'a été que salée, elle porte le nom de morue verte ou blanche. Salée et séchée, elle est alors connue comme de la morue sèche ou merluche. Les Parisiens préfèrent la première et les Portugais et les Italiens, la seconde. La pêche à la morue verte se fait sur les Bancs ; l'autre, le long des côtes et dans le golfe Saint-Laurent. Dans ce dernier cas, on parle de pêche sédentaire.

Les Bancs

Les Bancs de Terre-Neuve « sont une série de hauts fonds qui se trouvent approximativement au sud et au sud-est de l'île de Terre-Neuve ». Ces hauts fonds se situent à une profondeur variant de trente à cent mètres. Les principaux plateaux portent des noms particuliers. Le plus célèbre est le *Grand Banc*.

Les terre-neuviens quittent les différents ports vers la fin de février ou au cours du mois de mars pour se rendre sur les Bancs. L'équipage a été assez facilement complété. En plus du capitaine et du chirurgien, il y a un nombre de matelots variant suivant le tonnage du navire. Quelques mousses se retrouvent à bord. Depuis l'ordonnance royale du 19 avril 1670, ils doivent être âgés de plus de douze ans. Auparavant, il n'était pas rare de retrouver sur un navire des enfants de dix et même de huit ans ! Les mousses n'ont pas de tâche précise : ils sont au service de tout le monde.

Les armateurs, avant le départ, ont vu à l'embarquement de vivres pour six mois, au chargement du sel nécessaire à la conservation du poisson. Au cours de la traversée, lorsque le temps le permet, les hommes s'occupent aux préparatifs de la pêche. Le cri de « Vive le Roi » salue habituellement l'arrivée sur les Bancs. C'est à qui prendra le premier poisson.

Sur un des côtés du navire, ceux qui ne pêchent pas s'affairent à terminer la construction d'un échafaud où s'installeront les pêcheurs pendant le séjour sur les Bancs.

Sur cet échafaud, écrit Denys, l'on met des barils qui sont de demi muids qui viennent à la hauteur de la ceinture. Chaque pêcheur se met dans le sien. Ils ont aussi un grand tablier de cuir qui leur va depuis la gorge jusqu'aux genoux, le bas du tablier se met par dessus le baril en dehors, pour faire que l'eau que la ligne apporte avec elle en tirant la morue du fond de l'eau n'entre pas dans son baril. Le pêcheur, ayant sondé le fond, attache sa ligne au baril dans lequel il est, de sorte qu'il s'en faut environ deux brasses que le plomb ne touche le fond et il s'en faut aussi une brasse que le bout de la ligne où est l'hameçon et qui est attaché proche

du plomb n'y touche aussi. Il ne se pêche qu'une morue à la fois. Pour savoir le nombre qu'il pêche, chaque pêcheur a un petit fer pointu près de lui et, en même temps qu'il défait l'hameçon de la morue, il lui coupe la langue et la passe dans ce fer. Chaque pêcheur a deux lignes et, pendant qu'il en tire une en haut, il jette l'autre qui descend en bas quand il y a abondance de poisson au lieu où est le navire.

Suivant son habileté et la présence des poissons, un bon pêcheur peut attraper jusqu'à trois cents morues par jour, mais « cela lasse beaucoup les bras ».

L'hameçon est appâté d'un morceau de hareng, parfois de maquereau, des tripes d'une morue ou de coquillages que l'on extrait de l'estomac du poisson pêché.

Pendant que le pêcheur retourne à son travail, la morue passe entre les mains de l'étêteur qui enlève la tête et les entrailles qu'il jette « dans un parc à vidange ». Le foie et les œufs sont soigneusement mis de côté et salés. Un mousse remet alors la morue à l'habilleur, lui aussi installé dans un baril tout comme l'étêteur. Avec un couteau « dont la lame a 8 pouces de long sur 3 de large », « il ouvre la morue depuis la gorge jusqu'à l'anus et enlève dans cette étendue la grosse arête ». Le poisson est ensuite jeté dans la cale ou l'entrepont par un tuyau carré. Alors que les pêcheurs français ouvrent le poisson jusqu'à l'anus, les anglais l'ouvrent complètement. Dans le premier cas, nous avons la morue ronde ; dans le second, la morue plate.

Le saleur range la morue dans le fond de la cale, tête contre queue, « en ayant fait une couche longue d'une brasse ou deux selon qu'il voit la pêche donner pour contenir le tout en une pile ». Nicolas Denys ajoute : « Le premier rang fait, on le couvre de sel tant que le poisson peut en prendre, comme on dit tout son saoul, puis on fait une autre couche dessus qu'on sale de même, ainsi continuant toute la pêche d'un jour. Car on met rarement celle d'un jour sur l'autre. Le poisson demeure ainsi trois ou quatre jours tant que son eau soit égouttée et qu'il ait pris son sel. Puis on le relève et on lui ôte tout ce qu'il a de sel de reste. On fait ensuite une autre couche dans un autre endroit du fond du navire. On le couvre encore de nouveau de sel, lit pour lit, après quoi l'on n'y touche plus. »

La pêche se continue tant que la cale n'est pas remplie ou que la saison n'est pas trop avancée. Les premiers navires quittent parfois les Bancs la cale à moitié remplie lorsque le carême approche « pour tâcher d'arriver dans les premiers temps pour la vente qui est meilleure qu'en un autre temps ». Cette morue nouvelle fait alors la joie des Parisiens qui consomment habituellement les trois-quarts de la morue verte.

La course de l'amiral

La pêche à la morue sèche ne se pratique pas de la même façon que celle de la morue verte. Le tonnage des navires est habituellement plus considérable. Il n'est pas rare que l'équipage se compose de plus de cent hommes. Les départs s'effectuent entre la mi-mars et la fin du mois de mai. Les armateurs ont prévu des vivres pour huit ou neuf mois, sinon plus : des biscuits, du vin, du lard, des pois, des fèves, de la morue, du beurre, de l'huile, du vinaigre « et autres petites commodités ». Le

capitaine veille à l'embarquement du sel et surtout des chaloupes en pièces dont les pêcheurs se serviront sur les côtes.

En arrivant près de l'endroit où le navire doit jeter l'ancre, le plus important est de trouver un endroit où faire sécher le poisson. Alors commence une course effrénée, car celui qui mettra le premier pied à terre aura le premier choix et agira comme amiral du lieu. Les matelots se font un devoir de favoriser leur capitaine dans cette course.

Pour avoir cette amirauté, raconte Nicolas Denys, lorsqu'ils sont à huit, dix ou douze lieues de terre, ils mettent la nuit une chaloupe à l'eau, avec leurs meilleurs hommes de rame, équipée de bons avirons. S'ils ont un bon vent qui les porte plus vite que l'aviron, ils se servent de la voile, si le jour venu ils se rendent compte que d'autres y envoient aussi. Ils n'ont point peur de chavirer. Ils portent de la voile à l'envie les uns des autres pour gagner le devant. Quelquefois, l'eau passe par dessus le bord de la chaloupe. Personne ne remue alors par crainte d'en faire perdre l'aire, excepté celui qui jette l'eau. [...] Il n'y a point de galériens qui tirent si fort à la rame qu'eux. [...] Le premier qui saute à terre acquiert le droit d'amiral pour son capitaine. C'est alors à lui à prendre sa place où bon lui semble, tant pour faire son échafaud que pour placer son navire.

Des querelles et souvent même des bagarres éclatent à l'occasion de cette course, surtout dans la région de Percé. Car, à cet endroit, il y a des pêcheurs qui vivent l'année durant. En 1686, l'intendant Jacques De Meulle émet une ordonnance qui défavorise les vrais habitants de Percé au profit des pêcheurs français : « Les vaisseaux venus de France pour la pêche auront les graves, galets et vignaux, préférablement aux habitants qui demeurent sur les lieux. »

Un capitaine, ayant choisi l'endroit de son établissement, commence immédiatement à faire construire une cabane et les échafauds. La cabane, qui comprend deux étages, est recouverte d'une des voiles du navire. Les côtés « sont garnis de branches de sapin entrelacées dans des piquets ou pieux fichés en terre de quatre à cinq pieds de haut ». Les hommes dressent leurs lits où ils couchent deux à deux.

L'échafaud a habituellement une trentaine de mètres de longueur et une largeur d'environ sept mètres. Une partie s'avance au-dessus de la mer et le reste est construit sur le rivage. Le sel est entreposé sur la partie terrestre. Tout aussi importante est l'installation d'une grave en galets ou en vignaux pour faire sécher la morue. Si les galets abondent sur le rivage, il suffit alors de les entasser pour en faire une grande table avec des circuits d'aération. Lorsque les pierres plates ne sont pas assez nombreuses, les hommes construisent des vignaux. « Pour faire des vignaux, écrit La Morandière, on enfonçait dans le sol, à la distance les uns des autres de deux mètres environ, des piquets de bois dont l'extrémité supérieure devait s'élever à un pied et demi ou deux pieds au-dessus du sol. On réunissait la tête de ces piquets par de longues perches légères de façon à faire comme un quadrillage au-dessus du sable. Sur ce quadrillage, on plaçait des branches de sapin qui étaient destinées à recevoir la morue. »

Lorsque l'installation est presque terminée et que les charpentiers ont remonté les chaloupes que l'on avait transportées sur le navire, les pêcheurs partent

à la recherche du poisson. Chaque chaloupe transporte habituellement trois personnes. Ces dernières pêchent la morue de la même manière que sur les Bancs.

Commence alors, pour des semaines, le même rythme de vie. La veille du départ pour la pêche, le novice, c'est-à-dire un mousse qui a atteint ses seize ans, se rend à bord du navire remplir un corbillon de biscuits et prendre la provision de vin coupé de quatre à cinq portions d'eau. Le lendemain, à la pointe du jour, les chaloupes se rendent aux endroits où le poisson doit abonder. La première chaloupe est de retour à l'échafaud vers les six heures du soir. Les pêcheurs se servent de piques pour décharger le fruit de leur travail. Pendant ce temps, les habilleurs aiguisent les couteaux fournis par le capitaine. Chacun des habilleurs est accompagné d'un piqueur et d'un décolleur. Ce dernier a pour tâche de couper les têtes. Le poisson est préparé à peu près de la même façon que sur les Bancs, puis salé proprement par le saleur.

Le travail est presque terminé pour cette journée. Nicolas Denys, expert en pêche sédentaire puisqu'il en a exploité quelques-unes, décrit ainsi la fin d'une journée :

Lorsque le travail de l'échafaud est fini, chacun va quitter son équipage d'échafaud, d'habillage et de pêche, à la réserve des couteaux d'habillage dont les habilleurs ne se dessaisissent jamais, de crainte qu'on en gâte le tranchant en coupant autre chose que du poisson. Les garçons ont soin de laver les tabliers et les manches et de les faire sécher pour être prêts pour s'en servir le lendemain au soir, autrement ils sont assurés d'être bien battus. Car, quand un garçon manque à ce qu'il doit faire, il a le fouet et tous les autres par compagnie ; c'est pourquoi ils s'entreavertissent de faire ce qui leur est donné en charge. Étant tous nettoyés et lavés, ils vont souper. Ils se mettent sept à sept au plat ; s'il se trouve un homme ou deux de plus, l'on fait deux plats de huit. Chacun se place où il peut, sauf le capitaine qui mange dans son logement et, avec lui, le maître de grave, le pilote et le chirurgien qui est celui qui a le soin de la cuisine. Il y a aussi un garçon pour le servir et un à chaque plat, lesquels garçons ne mangent que les restes, ce qu'ils ont suffisamment.

Il peut arriver parfois que la morue ne morde plus à l'endroit où les hommes se sont installés. Le capitaine réunit alors son conseil pour savoir si les pêcheurs sont prêts à faire la pêche en dégrat. Si la réponse est affirmative, une ou plusieurs chaloupes partent dans différentes directions à la recherche du poisson. Ces pêcheurs reviennent habituellement le lendemain matin. Tous partent alors vers le point le plus poissonneux et là, pendant des jours, parfois une semaine, les hommes ne cessent de travailler.

Derniers préparatifs

Le poisson est apprêté et salé temporairement sur place avant d'être expédié à l'échafaud central. Il n'est pas rare, dans ces occasions, que le travail se poursuive tard dans la nuit.

Après quelques mois passés sur les Bancs de Terre-Neuve ou le long des côtes, les navires retournent en France les cales chargées de morues. Les poissons sont

acheminés vers les grandes villes et vendus soit en gros, soit au détail. Pour chaque cent morues vendues, on en remet cent vingt, à cause des pertes. Souvent, les matelots ont, pour salaire, le partage du tiers des revenus de l'expédition de pêche.

La pêche à la morue, même si elle se pratique le long des côtes de la Nouvelle-France, ne rapporte presque rien à la colonie. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que des Canadiens se risquent réellement à établir des pêches sédentaires. Mais l'importance économique de ces exploitations demeure minimale. « Plusieurs des exploitations sont dirigées de France et au bénéfice de bourgeois de France, conclut l'historien Marcel Trudel. Quant aux grandes pêches du golfe et des Bancs, la Nouvelle-France n'y a point part. »

Des millions de peaux

Il n'en va pas de même pour la fourrure. Au XVII^e siècle, l'histoire de la colonie française en Amérique du Nord se développe autour du commerce des pelleteries. Les relations avec les Amérindiens ont alors une base plus économique que politique. Le seul élément original que la colonie peut fournir à la métropole repose sur le commerce des peaux de bêtes qui, en Europe, seront transformées en chapeau, en manchon, en mante ou manteau. Dès la fin du XVI^e siècle, les chapeliers, les pelletiers et les merciers de Paris commencent à préférer les peaux importées de la Nouvelle-France à celles qu'ils achetaient auparavant en Russie ou dans les pays nordiques.

En Amérique du Nord, l'Amérindien est le personnage le plus important du commerce des fourrures. C'est lui qui, habituellement, traque la bête, la tue, détache et traite sommairement la peau. Au début, il vient troquer le produit de sa chasse là où les Européens s'installent. Mais rapidement, les Français décident de se rendre au-devant de l'Amérindien, alors que les Anglais se contentent souvent d'établir des postes de traite et d'attendre la venue des chasseurs. En Nouvelle-France, un nouveau personnage apparaît : le coureur des bois. Mais, dans les colonies anglaises, ce sont les Iroquois qui jouent ce rôle. La rivalité commerciale entre Français, Anglais et Hollandais se manifeste surtout dans les guerres que se livrent les Amérindiens alliés des différentes puissances.

Presque tous les animaux à fourrure sont objets de traite. Le plus commun demeure le castor. Entre les années 1660 et 1760, on évalue à environ vingt-cinq millions le nombre de peaux de castor expédiées en France. À cela s'ajoutent les centaines de milliers de peaux de loutres, de martres, de renards, de rats musqués, de visons, de carcajous, de loups. L'ours, l'orignal, le cerf et le caribou n'échappent pas à la chasse aux peaux.

La chasse aux castors

Avant l'arrivée des Européens, les Amérindiens utilisaient la peau de l'ours pour se vêtir. Ils chassaient le castor pour sa chair et non pour sa fourrure. Mais la demande des marchés européens change leurs habitudes de chasse. Ils se lancent à la poursuite du castor.

Au printemps, écrit le père Paul Le Jeune, le castor se prend à l'attrape, amorcée du bois dont il mange : les Sauvages s'y connaissent fort bien à ce genre de piège. Lorsque l'animal vient manger de son bois préféré, une grosse pièce de bois tombe sur lui et l'assomme. [...] Pendant l'hiver, ils le prennent sous la glace, au moyen d'un filet. Voici comment : on fend la glace en long, proche de la cabane du castor. On met par la fente un filet et du bois qui sert d'amorce. Le pauvre animal, venant chercher à manger, s'enlace dans ces filets de bonne et forte ficelle double. Mais il ne faut pas tarder à le tirer hors de l'eau, car, grâce à ses dents coupantes, le castor mettrait en un rien de temps le filet en pièces. On sort l'animal par l'ouverture faite dans la glace et on l'assomme avec un gros bâton.

L'autre façon de le prendre sous la glace est plus noble, mais seulement les plus habiles en ont l'usage. Il faut d'abord briser à coups de hache la cabane du castor. La demeure du castor est admirable. Aucun mousquet ne peut la transpercer, à mon avis. Elle est bâtie sur le bord de quelque petite rivière ou d'un étang. Elle comprend deux étages de figure ronde. Les matériaux dont elle est composée sont du bois et de la terre, si bien liés et unis ensemble que j'ai vu des Sauvages, en plein hiver, suer pour y faire une ouverture à coups de hache. Quand le froid a glacé les rivières et les étangs, le castor se tient retiré en l'étang d'en haut, où il conserve sa provision de bois à manger pour l'hiver. De temps à autre, il descend à l'étage inférieur et, de là, il se glisse dans l'eau pour boire ou pour trouver d'autre bois.

Lorsque les Sauvages ont brisé la maison, les pauvres animaux, qui sont parfois en grand nombre sous un même toit, s'en vont sous les glaces, qui d'un côté, qui de l'autre, cherchant des lieux vides et creux entre la glace et l'eau, pour pouvoir respirer. Les chasseurs se promènent sur la glace portant un long bâton armé d'un côté d'une tranche de fer, faite comme un ciseau de menuisier, et de l'autre, d'un os de baleine. Ils sondent la glace avec cet os. En frappant, ils essaient de découvrir si le son est creux. Cela leur donne quelque indice de la concavité de la glace. Ils la coupent alors avec la tranche de fer et regardent si l'eau est agitée par le mouvement du castor ou par sa respiration. S'ils sentent la présence du castor, ils fourrent dans le trou qu'ils viennent de faire un bâton recourbé. Ils tuent l'animal au moyen de cet instrument.

La chasse au castor a lieu habituellement l'hiver, car, durant la saison froide, le poil de l'animal est plus soyeux. « Sa fourrure est bizarre et bien différente d'elle-même, fait remarquer le baron de La Hontan. Elle est formée de deux sortes de poils opposés. L'un est long, noirâtre, luisant et gros comme du crin ; l'autre, délié, uni, long de quinze lignes pendant l'hiver ; en un mot, le plus fin duvet qui soit au monde. Il n'est pas nécessaire de vous avertir que c'est cette seconde espèce de poil que l'on cherche avec tant d'empressement et que ces animaux mèneraient une vie plus sûre et plus tranquille s'ils n'étaient vêtus que de crin. »

Toutes les peaux de castor ne valent pas le même prix. La moins prisée est celle dénommée castor sec, c'est-à-dire la peau « telle qu'elle sort de dessus l'animal ». Les Amérindiens se contentent alors d'enlever les chairs et de faire sécher la peau au soleil. Le castor sec d'hiver forme la classe suivante. Viennent ensuite le castor gras et le castor gras d'hiver. Les Français préfèrent de beaucoup cette der-

nière catégorie pour laquelle ils paient plus cher, car des peaux donnent un poil non seulement plus résistant, mais surtout plus soyeux.

Les Amérindiens cousent ensemble plusieurs peaux de castors d'hiver et portent, pendant deux ou trois ans, cette robe. Leur sueur pénètre jusqu'à la racine du poil et l'engraisse. À l'usage, le poil trop long tombe et seul demeure le duvet. « Les coureurs des bois, lit-on dans un mémoire de la fin du xvii^e siècle, font souvent mille bassesses auprès des Sauvages pour avoir leurs castors. Ils les suivent jusques dans leurs chasses ; ils ne leur donnent pas même le temps de faire sécher et de préparer les peaux. Ils essuient les railleries piquantes, les mépris et quelquefois les coups de ces Sauvages, qui ne sauraient assez s'étonner d'une avidité aussi sordide, et de voir les Français venir de si loin avec tant de fatigues et de dépenses pour ramasser des castors sales et puants, dont ils se sont habillés et dont ils ne font plus de cas. »

Rapidement, les Amérindiens se rendent compte qu'ils peuvent gagner à porter jour et nuit leurs robes de peaux. « Je vous laisse à penser, écrit le père Charlevoix, si dans les commencements on a été assez simple pour faire connaître aux Sauvages que leurs vieilles hardes étaient une marchandise précieuse. Mais on n'a pu leur cacher longtemps un secret de cette nature. Il était confié à la cupidité qui n'est jamais longtemps sans se trahir elle-même. »

Le précieux duvet de castor sert alors surtout à la fabrication des chapeaux. On tente, vers 1690, de fabriquer des tissus et autres pièces avec le poil, mais sans succès. Le père Charlevoix rapporte le cas d'un nommé Guigues qui

se trouvant chargé d'une prodigieuse quantité de cette pelleterie, imagina, pour en faciliter la consommation, d'en faire filer et carder avec de la laine ; et de cette composition, il fit faire des draps, des flanelles, des bas au métier et autres ouvrages semblables, mais avec peu de succès. Cet essai fit connaître que le poil de castor n'est bon qu'à faire des chapeaux. Il est trop court pour être filé seul et il en faut mettre beaucoup moins de la moitié avec la laine, ainsi il y a peu de profit à faire dans cette fabrique. On a pourtant conservé une de ces manufactures en Hollande, où on en voit des draps et des droguets ; mais ces étoffes sont chères et ne sont pas d'un bon usage. Le poil de castor s'en détache bientôt et forme à la superficie comme un duvet qui leur ôte tout leur lustre. Les pas, qu'on en avait fait en France, avait le même défaut.

Un amateur de truite

Pour la traite des fourrures, le castor est le roi des bêtes. Par contre, le chat sauvage, la loutre, les fouines, le rat musqué, l'hermine, la martre forment ce que l'on appelle la menue pelleterie.

En 1686, le baron de La Hontan accompagne un groupe d'Amérindiens à la chasse aux loutres. En bon officier militaire, il ne dédaigne pas la traite, car cela lui permet d'arrondir quelque peu sa solde.

Après avoir élevé nos maisons portatives, raconte-t-il, quelques Sauvages se mirent à pêcher des truites ; mais le plus grand nombre passa le temps à dresser des pièces ou trappes pour prendre des loutres sur les bords du lac. Cette trappe se fait avec des piquets en forme d'un petit parc carré ; il y a au milieu une espèce

de porte suspendue par le moyen d'une corde passée dans une fourche, à laquelle on lie une truite bien serré. Lorsque la loutre vient à terre et qu'elle voit ce friand morceau, elle entre plus de la moitié du corps dans cette cage fatale, pour avaler le poisson. Mais à peine y touche-t-elle que le piquet qui soutient la porte attiré par la petite corde qui tient l'appât, venant à tomber, cette porte chargée de bois et conséquemment fort pesante lui tombe sur les reins et l'écrase. Quand ces pièges sont ainsi tendus, les Sauvages ne se donnent plus aucun mouvement de chasse ; ils en donnent la direction aux esclaves qui visitent les trappes tous les matins, qui remettent un nouvel appât et qui rapportent la capture. Vous ne croiriez pas combien elle est fort copieuse cette capture. On ne resta que quelques jours à cet endroit-là, et cependant on prit deux cent cinquante loutres. La peau en est beaucoup plus belle en Canada qu'en Moscovie ni qu'en Suède.

Martre et rat musqué

Les martres font aussi l'objet de l'attention des chasseurs et des traiteurs. « Elles se tiennent ordinairement au milieu des bois d'où elles ne sortent que tous les deux ou trois ans, mais elles en sortent toujours en grandes troupes, écrit le père Charlevoix. Les Sauvages sont persuadés que l'année où ils les voient sortir sera bonne pour la chasse, c'est-à-dire qu'il neigera beaucoup. »

Les poils de rat musqué servent, mélangés avec ceux du castor, à la fabrication de chapeaux. Quant à la peau de chat sauvage, elle sert à la confection de robes et, plus tard, elle formera la matière première des célèbres capots de chat. Le loup-cervier fournit lui aussi une fourrure très recherchée. Son poil et sa peau « sont fort connus en France : c'est une des plus belles fourrures de ce pays et qui entre le plus dans le commerce ».

Parmi le gros gibier, l'ours est l'animal le plus profitable : sa peau sert à la fabrication de manchons, sa chair est délicieuse et sa graisse est utilisée abondamment dans la préparation de remèdes, surtout chez les Algonquins. La chasse à l'ours s'accompagne d'un cérémonial bien particulier.

Les Sauvages, raconte Nicolas Perrot, s'appliquent à la chasse de l'ours dans le temps que les biches et les chevreuils sont maigres. Un chef de guerre formera un parti de jeunes gens auxquels il donnera un festin [...] Ce chef, dis-je, déclare devant toute l'assemblée qu'il veut aller à la chasse à l'ours, et les invite à l'accompagner, leur disant le jour qu'il a résolu de partir. Il faut savoir que ce festin est quelquefois précédé d'un jeûne de huit jours, sans boire ni manger, afin que l'ours lui soit favorable et à ceux de son parti, voulant dire qu'il désire d'en trouver et d'en tuer, sans en être ni ses gens aucunement endommagés. Le jour du départ étant venu, il fait assembler tout son monde, qui se noircissent comme lui le visage de charbon, demeurant tout à jeun jusqu'au soir, qu'ils mangent même très peu. Ils partent le lendemain ; le chef du parti commence d'abord à arranger ses gens pour faire un circuit d'environ un quart ou une demi-lieue et finir l'enceinte qu'il s'est proposée dans l'endroit même d'où il est parti. Ils battent et parcourent ensuite le terrain qui est investi. Ils visitent soigneusement tous les arbres, racines et rochers qui y sont renfermés, et détruisent les ours qui peuvent y être. À mesure qu'ils en tuent, ils allument leur pipe et, lui en mettant le tuyau dans la gueule,